



RAPPORT FINANCIER 2010
AU 31 DECEMBRE 2010

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
1 COMPTES ANNUELS.....	3
2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010	26
3 COMPTES CONSOLIDES	28
4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010	123
5 INFORMATIONS ISSUES DU RAPPORT DE GESTION	125
6 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	183
7 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	184

1 COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

1.1	TABLEAU FINANCIER DES CINQ DERNIERES ANNEES.....	4
1.2	BILAN AU 31 DECEMBRE 2010	5
1.3	ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	8

1.1 TABLEAU FINANCIER DES CINQ DERNIERES ANNEES

TABLEAU FINANCIER DES CINQ DERNIERES ANNEES

(en milliers d'Euros)

Date d'arrêté (exercice de 12 mois)	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2010
CAPITAL EN FIN D' EXERCICE					
Capital social en milliers d'euros	32 109	32 930	47 792	48 637	51 512
Nombre d'actions ordinaires	32 108 576	32 930 070	47 791 674	48 637 135	51 511 971
OPERATIONS ET RESULTAT					
Chiffre d'affaires (H.T)	227 622	284 803	344 366	346 505	404 301
Résultat avant impôts, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	14 688	49 554	45 067	37 881	32 964
Impôts sur les bénéfices	(573)	(551)	191	9 457	3 523
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	17 701	34 691	23 416	32 454	-4 849
Résultat distribué	3 161	10 771	11 947	14 516	
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	0,48	1,52	0,94	0,58	0,57
Résultat après impôts, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	0,55	1,05	0,49	0,67	-0,09
Dividende attribué	0,10	0,25	0,25	0,30	
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	279	302	340	414	481
Montant de la masse salariale dont actions gratuites	18 079	19 638	26 791 3 711	36 669 7 137	44 775 6 441
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale,œuvres sociales,...)	7 372	8 998	11 533	14 522	18 709

1.2 BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

Bilan au 31 décembre 2010

ACTIF

(en milliers d'Euros)	Notes Annexes	2010			2009
		Brut	Amortissements ou dépréciations	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4				
Frais de recherche et développement		38 785	25 954	12 831	600
Concessions, brevets, droits similaires		10 596	7 883	2 713	2 486
Fonds commercial		175 835	1 571	174 263	24 641
Autres immobilisations incorporelles		1 943	686	1 257	12 822
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4				
Constructions sur sol d'autrui		1 502	767	735	947
Installations techniques, matériel et outillage industriels		28 071	18 928	9 143	6 493
Autres immobilisations corporelles		5 615	3 430	2 185	2 097
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4				
Participations	5,9,19	262 777	32 019	230 758	450 404
Créances rattachées à des participations	5,6,9,19	380 080		380 080	324 326
Autres immobilisations financières	6	993	12	981	5 379
TOTAL I		906 195	91 250	814 945	830 195
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS	9				
Matières premières et autres approvisionnements		7 380	2 579	4 801	3 602
Produits intermédiaires et finis		21 550	2 493	19 057	7 952
Marchandises		381	263	118	87
TOTAL STOCKS		29 312	5 336	23 976	11 641
CREANCES D'EXPLOITATION	5,6,9,12,19				
Avances et acomptes versés sur commandes		473		473	416
Créances clients et comptes rattachés		129 269	3 065	126 204	109 936
Autres créances		33 387	1 401	31 986	16 866
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	7,9	37 349		37 349	45 464
DISPONIBILITES	12	5 263		5 263	3 579
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	6	2 041		2 041	1 580
TOTAL II		237 094	9 802	227 293	189 480
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4	5 167		5 167	4 677
Ecarts de conversion (actif)		2 849		2 849	1 229
TOTAL DE L'ACTIF		1 151 306	101 052	1 050 254	1 025 581

INGENICO SA

PASSIF

(en milliers d'Euros)	Notes Annexes	2010	2009
CAPITAUX PROPRES	8		
Capital social		51 512	48 637
Primes d'émission		484 546	482 349
RESERVES	8		
Réserve légale		4 864	4 779
Autres réserves			
REPORT A NOUVEAU	8	34 686	16 610
RESULTAT DE L'EXERCICE	8	(4 849)	32 455
PROVISIONS REGLEMENTEES	8,9	2 915	3 483
TOTAL I (CAPITAUX PROPRES)		573 674	588 314
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques et charges	9	20 803	21 363
TOTAL II (PROVISIONS)		20 803	21 363
DETTES	11		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10,12	244 867	211 019
Emprunts et dettes financières divers	5,19	62 155	89 810
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		19	8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12,19	89 903	77 185
Dettes fiscales et sociales	12	24 989	26 963
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			1 962
Autres dettes	12,19	25 147	5 994
Produits constatés d'avance		6 979	1 337
TOTAL III (DETTES)		454 059	414 278
Ecarts de conversion (passif)		1 719	1 626
TOTAL DU PASSIF		1 050 254	1 025 581

Compte de résultat

(en milliers d'Euros)	Notes Annexes	2010	2009
Ventes de marchandises		28 427	15 645
Production vendue (biens)		351 518	306 082
Production vendue (services)		24 356	24 778
CHIFFRE D' AFFAIRES	13,19	404 301	346 505
Autres produits d'exploitation	19	10 834	14 908
Reprises d'exploitation	9,19	7 498	14 455
Total des produits d'exploitation		422 634	375 868
Achats stockés consommés	19	224 912	196 576
Autres achats et charges externes	15,19	68 978	68 470
Impôts, taxes et versements assimilés	19	4 585	2 778
Salaires et traitements	14,20	44 775	36 669
Charges sociales		18 709	14 522
Dotations aux amortissements sur immobilisations	4	14 031	9 777
Dotations aux provisions et dépréciations sur actif	9,19	11 458	7 257
Autres charges		6 029	12 259
Total des charges d'exploitation		393 477	348 308
RESULTAT D'EXPLOITATION		29 157	27 560
Produits financiers	5	53 685	45 690
Charges financières		(44 914)	(38 815)
Dotations et reprises financières	9	(22 434)	14 268
RESULTAT FINANCIER	16,19	(13 663)	21 143
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		15 494	48 703
Produits exceptionnels		10 868	47 876
Charges exceptionnelles		(33 823)	(47 009)
Dotations et reprises exceptionnelles	4	6 135	(7 658)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	17,19	(16 820)	(6 791)
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices (Produits)/Charges	18	3 523	9 457
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(4 849)	32 455

1.3 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1 : FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Renégociation des termes de l'emprunt de 210 M€ et nouvelle ligne de crédit de 100 M€.

En juin 2010, Ingenico SA a renégocié les conditions de l'emprunt de 210 M€ contracté en 2009, notamment en décalant d'un an l'échéancier de remboursement initial, qui court désormais de 2011 à 2014.

En outre, Ingenico dispose d'une ligne de financement complémentaire de 100 M€, conclue aux mêmes conditions de taux d'intérêts et d'échéancier de remboursement que la ligne de 210 M€. Cette nouvelle ligne de crédit est affectée au financement de prises de participations. Au 31 décembre 2010, seuls 34 M€ ont été utilisés.

Dépréciation des titres de participation Ingenico Corp.

Faisant suite aux difficultés rencontrées par sa filiale américaine, Ingenico a dû constater en résultat financier une dépréciation des titres de participation Ingenico Corp, holding des sociétés nord américaines (Ingenico Inc – Etats-Unis et Ingenico Ltd – Canada), pour 21 392 milliers d'euros. Cette dépréciation est la conséquence de la baisse du chiffre d'affaires aux Etats Unis constatée en 2009 et 2010, et des efforts requis pour migrer les produits sur la plateforme Tellium et conquérir des parts de marché. Le Groupe reste cependant positif sur les perspectives de croissance à moyen terme en Amérique du Nord.

Structuration du Groupe.

- Acquisition de la société Payzone.

Dans le cadre de son expansion dans les services liés aux paiements, Ingenico SA a acquis le 5 mai 2010 la société française Payzone, rebaptisée Ingenico Prepaid Services, pour un montant de 7 305 milliers d'euros.

- Cession de la filiale Ingenico China.

Le 12 juin 2010, Ingenico SA a cédé la totalité de sa participation dans Ingenico China à sa filiale indirecte Landi pour 5 000 KUSD.

- Liquidation de la filiale Ingenico Korea.

La liquidation de la société Ingenico Korea a été prononcée en février 2010.

- Fusion avec la SAS Ingenico France.

Le 30 septembre 2010, Ingenico France SAS a fusionné avec Ingenico SA selon le régime du transfert universel de patrimoine. Le mali technique dégagé par l'opération est inscrit à l'actif du bilan d'Ingenico SA en fonds de commerce pour 149 238 milliers d'euros. Il correspond à la différence entre la valeur des titres de participation Ingenico France, annulés, et l'actif net comptable d'Ingenico France apporté à Ingenico SA.

Au plan fiscal, la fusion est réalisée sous le régime de faveur de l'article 210A du CGI avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010, et a pour conséquence la sortie d'Ingenico France SAS du périmètre d'intégration fiscale Ingenico.

L'ensemble des activités des sociétés françaises (commerciales et R&D, autour de la technologie Tellium), sont ainsi regroupées au sein d'Ingenico SA, par ailleurs holding du Groupe Ingenico. La société Ingenico Barcelone, au sein de laquelle la technologie Unicapt avait été développée, continue à effectuer la maintenance de cette technologie.

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

NOTE 3 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si la société peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux.

Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les durées d'utilité estimées sont de 3 à 5 ans

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par la société sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- logiciels et licences : 3 ans,
- autres immobilisations incorporelles : 5 ans.

Fonds commercial

Le poste « fonds commercial » figurant au bilan pour une valeur nette de 174 263 milliers d'euros correspond principalement :

- au mali technique dégagé lors de l'acquisition par voie de fusion absorption de la société Moneyline, en 2006, pour un montant de 24 616 milliers d'euros. Le mali technique est principalement représentatif de la clientèle et des parts de marché.
- au mali technique dégagé lors de la fusion par transfert universel de patrimoine avec la société Ingenico France (anciennement Sagem Monotel) le 30 septembre 2010, pour un montant de 149 238 milliers d'euros. Le mali technique est composé de la technologie, de la clientèle et des parts de marché apportées.

En application du règlement CRC 2004-01, ces malis ne sont pas amortis, mais sont soumis à des tests de dépréciation. Ils subissent une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités, majorée de la quote-part de mali affectée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Le coût d'un actif produit par la société pour elle-même comprend le coût des matières premières et de la main d'œuvre directe, et une quote-part appropriée des frais généraux de production. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

La société comptabilise en immobilisations le coût de remplacement d'un composant au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à la société et que son coût peut être évalué de façon fiable.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les amortissements sont calculés suivant les modes d'amortissement et les durées de vie suivants :

- agencements et aménagements des constructions : 5 ans, linéaire,
- matériel technique (informatique bureau d'études) : 4 ans, dégressif,
- autres outillages : 4 ans, linéaire,
- autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans, linéaire ou dégressif.

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation et des créances rattachées figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition, incluant les frais d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2009. A compter de 2010, les frais d'acquisitions sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire des participations et créances rattachées est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constatée du montant de la différence. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité. Ingenico apprécie la valeur d'utilité des titres de participation et

créances rattachées en tenant compte des synergies dégagées pour le groupe et par la méthode des flux financiers actualisés nets de l'endettement des filiales. Les taux d'actualisation retenus s'appuient sur le coût moyen du capital et sont déterminés en fonction du risque lié à l'activité.

Amortissements dérogatoires

Les logiciels acquis sont amortis fiscalement sur 12 mois.

Les frais d'acquisitions de sociétés, antérieures à 2010, sont amortis sur 5 ans.

Stocks

Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré d'acquisition. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production correspondant au coût de fabrication du sous-traitant. Si la valeur de réalisation des stocks à la date du bilan est inférieure au coût, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dépenses engagées sur des contrats de fournitures d'applicatifs réalisés sur plusieurs exercices sont enregistrées en factures à établir (marge à l'avancement). Une provision pour pertes à terminaison est éventuellement constituée en fonction des résultats estimés sur ces opérations.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances au cours de clôture est portée au bilan en « écarts de conversion ». Les créances et dettes en devises faisant l'objet de couvertures sont inscrites à la valeur de leur instrument de couverture. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

Instruments de couverture de change

La société Ingenico gère le risque de change pour l'ensemble du groupe. L'objectif de la gestion du risque de change chez Ingenico est de couvrir le risque de dépréciation de la monnaie étrangère contre euro pour toutes les facturations émises en devise. Le risque de change couvert est donc un risque de change transactionnel pour couvrir les postes clients, fournisseurs et comptes courants, ainsi que les flux futurs provenant des budgets. Afin de se couvrir contre le risque de change associé à son activité à l'étranger, la société Ingenico met en place principalement des changes comptant, changes à terme, des options et des instruments de couverture de change. Les instruments souscrits répondant à la qualification de couverture sont présentés en engagements hors bilan.

Indemnités de départ à la retraite

A leur départ en retraite, les salariés de la société reçoivent une indemnité, selon les dispositions de la convention collective dont ils dépendent. La société comptabilise la provision pour indemnité de départ à la retraite dans ses comptes. L'indemnité de départ à la retraite est évaluée au 31 décembre 2010 à 2 942 milliers d'euros.

Cette indemnité est calculée selon la méthode rétrospective et tient compte des hypothèses suivantes :

- taux de charges sociales de 48,5 %,
- départ volontaire à l'âge de 63 ans,
- taux d'inflation de 2,0 %,
- taux d'actualisation de 4,5 % au 31/12/2010,
- taux de revalorisation annuelle des salaires de 2,5 %.

Provisions pour litiges et réclamations

Des provisions pour litiges et réclamations sont comptabilisées lorsque la société a une obligation en cours liée à des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations résultant d'événements antérieurs qui sont en instance, qu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et qu'une estimation fiable de ce montant peut être faite. Ingenico s'appuie sur ses avocats pour évaluer la probabilité de réalisation des risques et l'estimation des provisions relatives aux litiges et réclamations.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire, correspondant à leur valeur de marché, est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est constatée du montant de la différence. Aucune compensation n'est réalisée avec des plus-values latentes.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les charges à répartir correspondent aux frais d'émission des emprunts, amortis linéairement sur la durée de l'emprunt.

Crédit d'impôt recherche

Conformément aux dispositions comptables, le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en produit d'exploitation.

Actions gratuites

Dans le cas de plan d'attribution d'actions gratuites achetées sur le marché, le coût des actions acquises ou à acquérir pour servir les salariés bénéficiaires du plan fait l'objet d'une provision pour charges constituée prorata temporis pendant la période d'acquisition des actions gratuites telle que définie dans chaque plan (2 à 4 ans selon les bénéficiaires). Au terme de la période d'acquisition, les actions propres sont cédées définitivement aux bénéficiaires des plans. La moins

value de cession constatée à cette date est compensée par la reprise de provision pour dépréciation des actions propres précédemment constatée.

Les charges nettes relatives aux plans d'actions gratuites, à l'exclusion de celles refacturées aux filiales du groupe, sont reclassées en charges de personnel par le crédit du compte de transfert de charges exceptionnelles. Les actions propres destinées à être attribuées aux salariés sont incluses dans les valeurs mobilières de placement. En 2010, le montant enregistré en frais de personnel s'élève à 6 441 milliers d'euros.

Intégration fiscale

Les conventions d'intégration fiscale conclues entre Ingenico SA, tête de groupe fiscal, et les sociétés membres du groupe fiscal, prévoient que la filiale intégrée verse à la société mère une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si elle était imposée distinctement, déduction faite des droits à imputation dont la filiale aurait bénéficié en l'absence d'intégration.

A la clôture d'un exercice déficitaire, la filiale intégrée n'est titulaire d'aucune créance sur la société mère, y compris dans le cas où cette dernière s'est constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

En cas de sortie de la filiale intégrée du groupe d'intégration, la société mère et la filiale intégrées détermineront d'un commun accord si la filiale intégrée a subi des surcoûts du fait de son appartenance au groupe et si cette situation justifie son indemnisation par la société mère.

Changement de méthode comptable

Afin d'assurer un traitement cohérent entre les comptes sociaux, publiés en normes françaises, et les comptes consolidés, publiés en normes IFRS, les frais engagés pour l'acquisition de sociétés sont comptabilisés en charges exceptionnelles à compter de 2010 selon la méthode prospective. Ils étaient antérieurement portés à l'actif du bilan au poste titres de participation.

Les frais d'acquisitions comptabilisés en charges exceptionnelles en 2010 s'élèvent à 1 222 milliers d'euros.

Au plan fiscal, les frais d'acquisitions sont réintégrés dans le résultat fiscal l'année de leur constatation et déduits par 5^{ième} au cours de l'exercice et des quatre années suivantes.

NOTE 4 : MOUVEMENTS DES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE ET DES AMORTISSEMENTS

(en milliers d'Euros)

IMMOBILISATIONS

Rubriques et postes	Valeur brute au 01.01.2010	TUP ING France 30.09.2010	Augmentation	Virement de poste à poste	Diminution	Valeur brute au 31.12.2010
Immobilisations incorporelles						
. Frais de recherche et de développement	20 917		5 259	12 609		38 785
. Brevet, licences, marques	8 990	576	703	478	151	10 596
. Fonds commercial	26 212	384	149 239 (1)			175 835
. Autres immobilisations incorporelles						
. .Autres	686					686
. .Immo,R&D en cours	12 375			-12 375		
. .Autres immo. en cours	447		1 632	-822		1 257
Immobilisations corporelles						
. Agencements constructions	1 427	52	22			1 502
. Inst. Techniques, matériels et outillages	20 135	4 022	4 061	110	257	28 071
. Autres immobilisations corporelles	4 991	627	870		873	5 615
Immobilisations financières :						
. Titres de participation	461 387	1 550	8 484	4 500	213 144 (2)	262 777
. Créances rattachées aux participations	325 105	300	65 867	-4 500	6 692	380 080
. Autres immobilisations financières	5 391	97	28		4 523	993
TOTAUX	888 063	7 608	236 165		225 641	906 196

(1) fonds de commerce Ingenico France représentatif du mali technique lié à la TUP : 149 239 K€

(2) dont annulation des titres Ingenico France liée à la TUP pour 205 314 K€

AMORTISSEMENTS

Rubriques et postes	Cumulés au 01.01.2010	TUP ING France 30.09.2010	Dotations	Virement de poste à poste	Reprise	Cumulés au 31.12.2010
Immobilisations incorporelles						
. Frais de recherche et de développement	20 317		5 638			25 954
. Brevet, licences, marques	6 504	221	1 308		151	7 883
. Fonds commercial	1 571					1 571
. Autres immobilisations incorporelles						
. .Autres	686					686
Immobilisations corporelles						
. Agencements constructions	476	14	277			767
. Inst. Techniques, matériels et outillages	13 642	1 278	4 101		93	18 928
. Autres immobilisations corporelles	2 894	292	1 101		857	3 430
TOTAUX	46 090	1 806	12 424		1 102	59 219

VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels
7 976	4 447	

MOUVEMENTS AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dotations de l'exercice	Montant net à la fin de l'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4 677	2 097	1 607	5 167

Le montant transféré au cours de l'exercice concerne les frais d'émission d'emprunt voir note 10 Emprunt et dettes au près des établissements financiers

NOTE 5 : PARTICIPATIONS

FILIALES (1)	Devise Capital et capitaux propres	Capital	Réserves, report à nouveau et résultat du dernier exercice (avant affectation)	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés au 31.12.10	Prêts et avances reçus par la société au 31.12.10	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice écoulé bénéfice net ou (perte)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2010	Observation
					Brute	Nette						
	EXPRIME EN K DEVISES			EXPRIME EN MILLIERS €								
IDS SOFRACIN SA 192 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine cedex	EUR	1 545	(1 672)	100,00%	1 419		153			(91)		Avance dépréciée à 100%
MONEYLINE BANKING SYSTEMS 183 avenue Geoges Clémenceau 92000 Nanterre	EUR	1 899		15,00%	1 829							
INGENICO VENTURES 192 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine cedex	EUR	6 800	(253)	100,00%	6 800	6 800	387					
INGENICO TRANSACTIONS SERVICES 192 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine cedex	EUR	1 000	(1)	100,00%	1 000	1 000		989				
SAGEM MONETEL GMBH KONRAD ZUSE RING 1 D-24220 FLINTBECK	EUR	500	(1 012)	100,00%	1 550	1 550	800		1 711	(1 072)		
NATURAL SECURITY Eurotechnologie 165 avenue de Bretagne 59044 Lille	EUR	4 300	(3 793)	17,99%	774	774						
INGENICO GMBH (HANSEA) Pfalzburger Strasse 43-44 10717 Berlin - Allemagne	EUR	1 023	3 206	100,00%	1 027	1 027	7 584	7 096	26 507	2 308		
INGENICO DI DEUTSCHE ING HOLDING Frankfort-sur-le-Main Allemagne	EUR	139	(130 168)	100,00%	3 999	3 999	291 064			6 853		
INGENICO UK LTD (2) 17 Ridge Way Donibristle Industrial Estate Dalgety Bay Dunfermline FIFE JY11 5 JU - Ecosse - Grande Bretagne	GBP	1 000	8 817	100,00%	1 544	1 544		5 814	59 167	99		
INGENICO ITALIA SPA (2) Via Stephenson 43/A 20157 Milano - Italie	EUR	250	6 585	100,00%	838	838			52 651	1 548		
INGENICO IBERIA SL (2) C/Ribeira des Loira, 4 y 6 4 plana Campo de las Naciones 28042 Madrid - Espagne	EUR	8 115	8 485	100,00%	87 191	87 191	30 690	856	53 328	1 028		
INGENICO HUNGARY Big U. 3-5 1022 Budapest - Hongrie	HUF	3 000	(546 570)	100,00%	12	12	1 175		3 471	(119)		
INGENICO EASTERN EUROPE SARL (2) 10 Bld Royal 2449 Luxembourg - Luxembourg	EUR	13	-50	99,00%	905	905	385			(9)		
INGENICO Investment "Luxembourg" 10 Bld Royal L-2449 Luxembourg - Luxembourg	EUR	500	(1 903)	99,99%	508		1 353			(112)		
INGENICO SWITZERLAND Impasse des Ecureuils 2 case postale 56 CH-1763 Granges-Paccot - Suisse	CHF	140	(5 479)	100,00%	1 810	810	5 164		1 464	1 185		
INGENICO CORP (2) 6195 South Date Land Blvd Suite D Alpharetta Georgia 30005 - Etats-Unis	USD		59 182	100,00%	86 229	64 837	13 451			1 700		
INGENICO IVI INC (2) 9155 South Dade Land Blvd Suite 1408 Miami Florida 33156 - Etats-Unis	USD	1	2 743	100,00%	418	418			6 012	1	2 953	
DESCARTES CORP. Colonial Lake Drive Lawrenceville Etats-Unis	USD	1	(1 730)	99,00%			1 279			(18)		Avance dépréciée à 100%
INGENICO DO BRASIL LTDA (2) Rua Tomé de Souza, 15 - 8 Floor São Bernardo do Campo - Sao Paulo - Brésil	BRL	39 292	(12 759)	98,88%	18 484	18 484	3 000		133 578	4 339	1 205	
INGENICO PREPAID SERVICES France 9 Rue de CURIE 92150 Suresnes - France	EUR	2 050	(2 995)	100,00%	7 305	7 305		2 751	2 694	143		
AUTO GAIN HK LTD (2) 3806 Central plaza 18 Harbor road - Wanchai - China	USD	19 420	1 444	100,00%	19 652	19 652	30 423			1 154		
INGENICO INTERNATIONAL (PACIFIC) PTY LTD (2) 6 Prosperity Parade Warriewood NSW 2102 - Australie	AUD	407	22 887	100,00%	692	692		23 055	53 059	6 787		
INGENICO INTERNATIONAL (SINGAPORE) Pte Ltd. 390 Havelock Road, 03-3 King's centre Singapore 169662 - Singapour	SGD	200	(2 983)	100,00%	101		200		8 390	(552)		
INGENICO PHILIPPINE 15th and 17th Floors Pearlbank center N°146 Valero street Salcedo village - Makaticity 1227 - Phillipine	PHP	9 200	(12 303)	100,00%	119	119	126			(234)		
INGENICO ODEME SYSTEM (2) ITU Ayazaga Kampusu Ari 2 Binasi B Blok No : 6/1 Koruyolu 34469 Maslak Istanbul Turquie	TRY	19 613	(4 949)	100,00%	18 170	12 400	11 000		6 701	199		
INGENICO LLC RUSSIE Godovikova street 9 119085 - Moscou - Russie	RUB	10	3 868	100,00%			300		9	77		
INGENICO CZ Myslikova 25 PSC 110 00 PRAHA République Tchèque	CZK	1 890	49 469	100,00%	70	70		940	5 843	1 143		
INGENICO INDIA PRIVATE LTD D-4 Ground floor street #1 Chandra shekhar - azar road - Laxmi nazar 110092 - New Dehli - Inde	INR	25 702	(20 990)	100,00%	330	330			2 234	(108)		
Total					262 777	230 756	398 533	41 502	416 819	26 249	4 158	

(1) Pour les filiales étrangères, le compte de résultat est converti au cours moyen de l'année et les postes du bilan au taux de clôture

(2) Sous-groupe

NOTE 6 : ETAT DES CREANCES

(en milliers d'Euros)

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	380 080	325 342	54 738
Autres immobilisations financières	993	31	962
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	2 766		2 766
Autres créances clients	126 503	126 503	
Impôts sur les bénéfices	10 056	10 056	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 710	1 710	
Groupe	20 341	20 341	
Débiteurs divers	1 281	1 281	
Charges constatées d'avance	2 041	1 972	69
TOTAL	545 770	487 235	58 536
RAPPEL DE L'EXERCICE PRECEDENT	461 946	135 238	326 708

NOTE 7 : INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE VALEURS MOBILIERES

(en milliers d'Euros)

Nature des titres	Valeur brute Comptable	Valeur d'inventaire	Dépréciation
Actions propres (1)	14 645	14 706	
OPCVM et autres investissements classés en placement	22 703	22 712	
TOTAL DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	37 348	37 418	

(1) dont contrat de liquidité 1.341 milliers d'Euros

NOTE 8 : EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET ACTIONS AUTO-DETENUES

(en milliers d'euros)

Le capital social est composé de 51 511 971 actions d'un Euro. Au cours de l'exercice, 3 124 836 actions nouvelles ont été émises, dont 217 077 de levées de stocks options, 290 272 par distribution du dividende en actions, 172 417 par augmentation de capital réservée aux salariés, et 2 445 070 par prélèvement sur les primes d'émission. Par ailleurs, 250 000 actions propres ont été annulées.

Variation des capitaux propres

	Au 1er janvier 2010	Affectation du résultat 2009	Mouvements 2010	Au 31 décembre 2010
Capital	48 637		2 875 (1)	51 512
Primes d'émission	482 350		2 197 (2)	484 546
Réserve légale	4 779	85		4 864
Report à nouveau	16 610	18 075		34 686
Résultat de l'exercice	32 455	(32 455)	(4 849)	(4 849)
Provisions réglementées	3 483		(568)	2 915
Dividendes 2009 versés en 2010		14 295	(14 295)	
TOTAUX	588 314		(14 640)	573 674

(1) dont levées stock options 217 milliers d'Euros

(1) dont distribution de dividendes en actions : 290 milliers d'Euros

(1) dont augmentation de capital réservée aux salariés pour 172 milliers d'Euros

(1) dont augmentation de capital par prélèvement / primes d'émission pour 2 445 milliers d'Euros

(1) dont réduction de capital par annulation des actions propres : -250 milliers d'Euros

(2) dont levées de stock options 1 858 milliers d'Euros

(2) dont distribution de dividendes en actions : 4 601 milliers d'Euros

(2) dont augmentation de capital réservée aux salariés : 2 241 milliers d'Euros

(2) dont augmentation de capital par prélèvement sur primes d'émission : - 2 445 milliers d'Euros

(2) dont réduction de capital par annulation d'actions propres : - 4 058 milliers d'Euros

Plan d'actions gratuites et options d'achat d'actions

2010

	Options/Actions en circulation au 1er janvier	Options/Actions attribuées au cours de l'exercice	Options/Actions exercées sur la période	Options/Actions annulées, rendues caduques, autres mouvements	Revalorisation	Nombre d'options/Action s existantes au 31 décembre	Durée de vie moyenne pondérée (en année)	Prix d'exercice moyen pondéré après revalorisation (en €)
Tranche A	73 249		59 262		2 134	16 121	8	5,37 €
Tranche B							8	
Tranche C	6 180		2 512	1 507	110	2 271	8	10,36 €
Tranche D							8	
Tranche E							8	
Tranche F	46 756		25 026		1 575	23 305	8	11,07 €
Tranche H	155 806		130 277		7 638	33 167	8	11,01 €
Actions Gratuites	931 000	57 555	636 000	6 219	18 150	364 486	NA	
Co-invest.		553 378		32 728	27 650	548 300	NA	
Total	1 212 991	610 933	853 077	40 454	57 257	987 650		

(1) actions gratuites attribuées dans le cadre des augmentations de capital par prélèvement sur les primes d'émission.

Actions d'autocontrôle

	2010		2009	
	Quantité	Montant net en milliers d'Euros	Quantité	Montant net en milliers d'Euros
Actions propres destinées à être annulées (1)			250 000	4 309
Actions propres affectées au plan d'attribution d'actions gratuites (1)	693 737	11 764	916 780	17 498
Actions propres non affectées	129 962	1 540		
Actions propres du contrat de liquidité	51 744	1 341	195 178	3 332
TOTAL	875 443	14 645	1 361 958	25 139

(1) non réévaluées à la valeur d'inventaire

NOTE 9 : PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

(en milliers d'Euros)

	Montant au 01.01.2010	TUP	Dotation	Reprise Utilisée	Reprise Non Utilisée	Montant au 31.12.2010
I - PROVISIONS REGLEMENTEES						
Amortissements dérogatoires	3 483		2 305	2 873 (1)		2 915
TOTAL I	3 483		2 305	2 873		2 915
II - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
Provisions pour litiges	2 273	1 055	2 331	920	1 145	3 594
Provisions pour garanties données aux clients	478	529	733	921		819
Provisions pour perte de change	1 229	2	2 849	1 231		2 849
Provisions pour indemnités départ en retraite	1 476	1 112	354			2 942
Autres provisions pour risques et charges (2)	15 908	492	9 441	14 611	631	10 599
TOTAL II	21 364	3 190	15 707	17 683	1 776	20 803
III - DEPRECIATIONS						
sur immobilisations corporelles	4			4		
sur immobilisations financières	11 774		21 410 (3)	1 153		32 031
sur stocks	3 240	1 207	3 835	2 946		5 336
sur comptes clients	1 887	441	1 673	345	592	3 064
sur autres créances	1 181		220		18	1 383
sur valeurs mobilières de placement	18					18
TOTAL III	18 104	1 648	27 138	4 448	610	41 832
TOTAL I +II+III	42 952	4 839	45 151	25 004	2 386	65 551

(1) amortissements cumulés sur frais d'acquisitions SAGEM Monetel reclassés en moins du fonds de commerce Ingenico France lors de la TUP.

(2) dont 6 538 milliers d'Euros de provision pour actions gratuites
(13 240 milliers d'Euros en 2009)

(3) dont 21 392 milliers d'euros de provision pour dépréciation des titres Ingenico corp.

NOTE 10 : EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'Euros)

	Montant	Durée	Date de fin de contrat
CREDIT MOYEN TERME			
Emprunt	244 000	5 ans	30/09/2014
Intérêts courus sur emprunt	227		
CREDIT COURT TERME			
Découvert bancaire	640		
TOTAL	244 867		

En juin 2010, Ingenico a renégocié sa ligne de crédit de 210 M€ obtenue en 2009 en portant la tranche A de 210 à 310 M€, et en décalant de 1 an l'échéancier de remboursement initial qui s'étend désormais de septembre 2011 à septembre 2014. Au 31 décembre 2010, la ligne complémentaire de 100 M€, destinée au financement d'acquisitions de sociétés, a été utilisée à hauteur de 34 M€.

Les conditions initiales de la tranche B de 60 M€ dédiée au financement du besoin en fonds de roulement n'ont pas été modifiées. La tranche B n'a pas été utilisée en 2010.

L'emprunt est rémunéré au taux euribor + marge de 2 %. Le risque de taux est couvert par un cap de taux de 2,74% portant sur 75 % de la tranche de 210 M€, soit 157 M€. Le montant du cap est indexé sur l'échéancier de remboursement initial de l'emprunt et n'a pas été modifié lors de la renégociation des termes de l'emprunt. Au 31/12/2010, le solde du cap est de 144 M€.

Cette ligne de crédit comporte l'engagement du groupe à respecter certains critères financiers mesurés à travers des ratios établis sur la base des comptes consolidés. Après renégociation de l'emprunt, les conditions sont les suivantes :

- * ratio dettes financières nettes /Ebitda inférieur à 2,50 en 2010, 2,25 en 2011 et 2 au-delà,
- * ratio dettes financières nettes /capitaux propres inférieur à 0,8,
- * ratio Ebitda/ frais financiers nets supérieur à 5.

Au 31 décembre 2010, ces ratios sont respectés.

Les frais de renégociation de l'emprunt s'élèvent à 2 096 K€. Ils sont portés à l'actif du bilan en charges à répartir et sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt (voir note 4). Le montant total des frais d'emprunt cumulés portés à l'actif du bilan s'élève à 6 911 K€.

NOTE 11 : ETAT DES DETTES

(en milliers d'Euros)

Etat des dettes 2010	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	244 867	21 781		223 086
Emprunts et dettes financières divers	62 155	62 155		
Fournisseurs et comptes rattachés	89 903	89 903		
Personnel et comptes rattachés	15 571	15 571		
Sécurité sociale et autres organismes	8 828	8 828		
Etat et autres collectivités publiques	69	69		
Autres impôts,taxes assimilés	520	520		
Autres dettes	25 147	25 147		
Produits constatés d'avance	6 979	3 047		3 931
TOTAUX	454 040	227 022		227 018
RAPPEL DE L'EXERCICE PRECEDENT	229 931	169 171		60 759

NOTE 12 : PRODUITS A RECEVOIR – CHARGES A PAYER

(en milliers d’Euros)

Etat des produits à recevoir compris dans les rubriques ci-dessous	31.12.2010	31.12.2009
Créances clients et comptes rattachés	1 731	2 314
Autres créances		520
Disponibilités		
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	1 731	2 834

Etat des charges à payer comprises dans les rubriques ci-dessous	31.12.2010	31.12.2009
Emprunts et dettes auprès d'établissements de credit	227	552
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 896	18 074
Dettes fiscales et sociales	21 289	11 489
Autres dettes	20 997	4 319
TOTAL DES CHARGES A PAYER	60 409	34 434

NOTE 13 : VENTILATION DU CHIFFRE D’AFFAIRES

(en milliers d’Euros)

REPARTITION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	2 010	2 009
France métropolitaine et DOM	100 140	74 249
Australie, Chine et Sud-est asiatique	44 580	33 029
Europe et Europe centrale	133 240	109 170
Amériques	75 273	64 660
Moyen Orient	36 980	50 857
Afrique	14 088	14 540
TOTAL	404 301	346 505

NOTE 14 : EFFECTIF MOYEN

Personnel salarié	2010	2009
Cadres et ingénieurs	402	353
Employés, agents de maîtrise et techniciens	79	61
TOTAL	481	414

NOTE 15 : PART DES FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ACTIVES

(en milliers d'Euros)

	2010	2009
Frais de recherche et développement activés	5 496	6 719
Total des dépenses R&D (charges et investissement) (1)	42 967	37 403
Part des frais R&D activés (en %)	13%	17%

(1) net des 1 409 K€ correspondant au crédit d'impôt recherche 2010

NOTE 16 : RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'Euros)

Nature	2010	2009
PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participations	4 158	21 682
Gains de change	37 834	18 416
Revenus des autres créances (1)	10 179	1 894
Gains sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 505	3 663
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 046	16 619
Autres produits	9	34
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	55 731	62 308
CHARGES FINANCIERES		
Pertes de change	35 934	20 148
Dotations aux amortissements et aux provisions (2)	24 480	2 351
Charges d'intérêts	7 773	1 521
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	381	4 013
Abandons de créance	826	13 133
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	69 394	41 166
RESULTAT FINANCIER	(13 663)	21 142

(1) Intérêts sur prêts et comptes courants des filiales

(2) Dont provision pour dépréciation des titres de participation Ingenico Corp. : 21 392 Milliers d'euros

NOTE 17 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'Euros)

		2010	2009
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits sur cessions d'immobilisations	(2)	4 223	40 720
Reprises sur amortissements dérogatoires		376	327
Reprises provision pour actions gratuites		13 143	2 288
Reprises autres provisions pour risques		1 473	924
Transfert de charges	(1)	6 441	7 137
Reprises provisions s/ titres		356	
Autres		145	19
Boni liquidation INGENICO JAPON		60	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		26 217	51 415
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges sur cessions d'immobilisations	(3)	8 011	43 099
Dotations aux amortissements dérogatoires		2 305	2 382
Dotations aux provisions sur actions gratuites		6 441	7 137
Dotations aux provisions pour litiges		467	1 584
Dotations aux provisions pour fermeture de site			93
Frais de restructuration dont indemnités de départ	(4)	11 945	1 612
Mali sur rachat d'actions		13 143	2 288
Pénalités			12
Autres		725	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		43 037	58 207
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(16 820)	(6 792)

- (1) Sur actions gratuites : la dotation aux provisions pour actions gratuites de l'exercice est transférée en frais de personnel.
- (2) Dont produit de cession Ingenico China : 4 123 milliers d'euros
- (3) Dont valeur nette comptable des titres Ingenico China : 7 474 milliers d'euros.
- (4) Dont frais de restructuration des activités R&D Unicapt : 8 975 milliers d'euros, frais d'acquisitions de sociétés : 1 020 milliers d'euros et frais relatifs à l'offre de rachat dont la société a fait l'objet dans le courant du 4eme trimestre 2010 : 1 589 milliers d'euros.

NOTE 18 : IMPOT SUR LES SOCIETES

(en milliers d'Euros)

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2010	2009
Résultat de l'exercice	(4 849)	32 454
Impôt sur les bénéfices sur résultat courant	7 732	13 173
Impôt sur les bénéfices sur résultat exceptionnel	(4 178)	(711)
Impôt sur les bénéfices liés à l'intégration fiscale (1)	(31)	(3 005)
Total impôts	3 523	9 457
RESULTAT AVANT IMPOTS	(1 326)	41 911

(1) Suite à l'option pour le régime légal d'intégration fiscale exercée par le groupe, l'impôt comptabilisé chez la société mère représente le montant figurant en charges pour l'ensemble des filiales intégrées.

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Nature des différences temporaires :	2010	2009
	Effet fiscal au taux de 34,43%	34,43%

ACCROISSEMENTS

PROVISIONS REGLEMENTEES

Amortissements dérogatoires	1 004	1 199
-----------------------------	-------	-------

TOTAL DES ACCROISSEMENTS	1 004	1 199
---------------------------------	--------------	--------------

ALLEGEMENTS

PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES L'ANNEE DE COMPTABILISATION

Dépréciation clients	269	489
Contribution de solidarité	125	71
Effort construction	60	37
Provision pour actions gratuites	2 251	4 558
Provision pour départ à la retraite	1 013	508
Provision Recyclage	279	92
Frais d'acquisitions	337	
Participation	3	

AUTRES

Ecart de conversion passif	592	560
----------------------------	-----	-----

TOTAL DES ALLEGEMENTS	4 929	6 315
------------------------------	--------------	--------------

**NOTE 19 : ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN
ET DU COMPTE DE RESULTAT**

(en milliers d'Euros)

Montant concernant les entreprises

Postes	2010		2009	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
POSTES DU BILAN				
Participations	262 003	774	460 939	448
Créances rattachées à des participations	380 080		325 105	
Créances clients et comptes rattachés	77 230		76 858	
Autres créances	19 218		7 309	
Emprunts et dettes financières divers	62 154		89 809	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 860		15 161	
Autres dettes	19 517		3 835	
RESULTAT D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	7 999		5 984	
Production vendue (biens)	287 421		241 154	
Production vendue (services)	6 108		5 229	
Autres produits				
Achats stockés consommés	(3 097)		(5 026)	
Autres achats et charges externes	(17 563)		(20 859)	
Impôts et taxes	(104)		(35)	
Autres charges	(5 571)		(11 929)	
Dotations et reprises dépréciations d'exploitation			7 956	
RESULTAT FINANCIER				
Produits financiers	21 215		26 210	
Charges financières	(11 331)		(18 094)	
Dotations et reprises dépréciations financières	(20 613)		6 380	
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Produits exceptionnels	233	198	212	
Charges exceptionnelles	(9 046)		(212)	

NOTE 20 : REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations allouées à l'ensemble des dirigeants se sont élevées pour l'exercice 2010 à 1 407 milliers d'Euros.

NOTE 21 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en milliers d'Euros)

Engagements donnés	2010	2009
Cautions diverses	12 703	5 536
Droits individuels à la formation	657	323
Garantie de Passif suite à cession de Sagem Denmark:		
- Garanties standard jusqu'au 30 juin 2010		10 127
- Garanties corporate et litige jusqu'au 30 juin 2011	10 127	10 127
- Garanties fiscales jusqu'à prescription au 31 décembre 2011	20 254	20 254
Ces trois garanties ne se cumulent pas.		
Dans le cadre de la politique de couverture de change (couvertures de dettes et créances au bilan et de flux futurs) (valorisation au cours de clôture)		
Vente de devises (GBP) à terme	8 800 KGBP (14 250 KGBP en 2009)	10 223 16 045
Vente de devises (AUD) à terme	17 100 KAUD (20 600 KAUD en 2009)	13 018 12 869
Vente de devises (CAD) à terme	3 900 KCAD (12 750 KCAD en 2009)	2 927 8 428
Achat de devises (USD) à terme	95 500 KUSD (97 000 KUSD en 2009)	71 471 67 333
Swap de devises (AUD)	29 200 KAUD (11 750 KAUD en 2009)	22 229 7 340
Swap de devises (GBP)	4 700 KGBP (6 500 KGBP en 2009)	5 460 7 319
Swap de devises (CAD)	63 600 KCAD (23 350 KCAD en 2009)	47 141 15 435
Swap de devises (USD)	37 600 KUSD (19 300 KUSD en 2009)	28 140 13 397
Put de devises (GBP)	(5 850 KGBP en 2009)	6 587
Call de devises (GBP)	9 000 KGBP	10 455
Put de devises (CAD)	(5 150 KCAD en 2009)	3 404
Call de devises (CAD)	6 500 KCAD (7 600 KCAD en 2009)	4 879 5 024
Put de devises (USD)	23 500 KUSD (60 000 KUSD en 2009)	17 587 41 649
Call de devises (USD)	(30 000 KUSD en 2009)	20 825

Autres engagements donnés	2010	2009
----------------------------------	-------------	-------------

Nantissement des titres DI Deutsche Ingenico en garantie de l'emprunt BNP de 244 M€

Garantie de Passif suite à cession de 68% de MBS
Quatres litiges sans limitation de montant ni de durée
Le risque est partiellement provisionné dans les comptes d'Ingenico SA pour un montant de 166 K€

Engagements reçus	2010	2009
--------------------------	-------------	-------------

Garantie de Passif reçue dans le cadre de l'opération d'acquisition de 55% de Fujian Landi Jusqu'au 23 mai 2011	12 761	11 835
--	--------	--------

Garantie de Passif reçue dans le cadre de l'opération de fusion avec SAGEM MONETEL Jusqu'au 14 mars 2010		50 000
---	--	--------

Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition d' easycash Jusqu'au 28 février 2011	8 150	8 150
---	-------	-------

Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de Payzone jusqu'au 5 novembre 2011	1 050	
---	-------	--

Autres engagements reçus	2010	2009
---------------------------------	-------------	-------------

Promesse unilatérale d'achat par MBS des actions restantes exerçable en 2013.
Le prix d'achat sera fonction de l'EBIT de MBS en 2012.

2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société INGENICO S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I) Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 de l'annexe qui expose un changement de méthode comptable concernant l'enregistrement des frais d'acquisition d'immobilisations financières.

II) Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- *Le paragraphe « Fonds commercial » de la note 3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'enregistrement des malis techniques dégagés lors des fusions avec les sociétés Moneyline et Ingenico France, ainsi que les règles de dépréciation de ces malis. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous*

avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans ce paragraphe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- *Le paragraphe « Immobilisations financières » de la note 3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valeur d'utilité des titres de participation et des créances rattachées. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans ce paragraphe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.*

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III) Vérfications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle.

Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris La Défense, le 28 février 2011

Les Commissaires aux Comptes

SA C.G.E.C.

KPMG Audit IS

Sophie BRULEBOIS
Associée

Jean-Pierre VALENSI
Associé

3 COMPTES CONSOLIDES

SOMMAIRE

3.1	COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES	29
3.2	ETATS DU RESULTAT GLOBAL.....	30
3.3	ETATS DE LA SITUATION FINANCIERE	31
3.4	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	32
3.5	ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	33
3.6	NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	35

3.1 COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES

au titre des exercices clos les 31 décembre 2008, 2009 et 2010

(en milliers d'euros)	Notes	2008	2009	2010
Chiffre d'affaires	7	728 017	700 684	907 020
Coût des ventes		(456 358)	(429 780)	(540 885)
Marge brute	7	271 659	270 904	366 135
Charges commerciales et marketing		(59 012)	(55 133)	(85 236)
Frais de recherche et développement		(61 828)	(75 639)	(84 247)
Frais Administratifs		(78 838)	(79 298)	(99 761)
Résultat opérationnel courant		71 981	60 835	96 891
Autres produits opérationnels	9	10 239	736	10 366
Autres charges opérationnelles	9	(24 710)	(14 123)	(33 487)
Résultat opérationnel		57 510	47 448	73 770
Produits financiers	10	45 090	37 224	59 738
Charges financières	10	(52 536)	(39 428)	(69 532)
Résultat Financier		(7 446)	(2 204)	(9 794)
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	14	-	(283)	(1 671)
Résultat avant impôt		50 064	44 961	62 305
Impôt sur les bénéfices	11	(13 382)	(18 121)	(22 715)
Résultat net		36 682	26 840	39 589
Attribuables aux :				
- actionnaires d'Ingenico SA		36 683	26 840	39 575
- participations ne donnant pas le contrôle		(1)	-	14
Résultat par action (en euros)	23			
Résultat :				
- de base		0,83	0,58	0,81
- dilué		0,82	0,56	0,80

3.2 ETATS DU RESULTAT GLOBAL

au titre des exercices clos les 31 décembre 2008, 2009 et 2010

(en milliers d'euros)	Notes	2008	2009	2010
Résultat net attribuable aux actionnaires d'Ingenico SA		36 683	26 840	39 575
Ecarts de conversion		(11 108)	4 682	17 214
Variation de valeur des instruments dérivés de couverture (1)		(181)	2 528	(705)
Variation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente (2)	9	489		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies (3)	26	1 795	(3 426)	1 706
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		-	2	-
Impôts sur gains et pertes comptabilisés en capitaux propres (4)		(369)	33	(354)
Total des autres éléments du résultat global attribuables aux actionnaires d'Ingenico SA		(9 373)	3 820	17 862
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres attribuables aux actionnaires d'Ingenico SA		27 311	30 660	57 437
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		(1)	-	-
Résultat global total de l'exercice		27 310	30 660	57 437

2010 :

(1) Comptabilisation en capitaux propres des variations de valeur des swaps de taux sur emprunts bancaires et des contrats de couverture de change sur flux futurs pour leur part efficace.

(3) En application de la norme IAS19 révisée, les écarts actuariels relatifs aux engagements envers le personnel sont reconnus en contrepartie des capitaux propres consolidés.

(4) Détails des impôts comptabilisés en capitaux propres :

- Impôts liés aux écarts de conversion :	-111 k€
- Impôts liés aux variations de valeur des instruments de couverture :	243 k€
- Impôts liés aux écarts actuariels sur les régimes à prestations définies :	-486 k€

2009 :

(1) Comptabilisation en capitaux propres des variations de valeur des options de taux sur emprunts bancaires et des contrats de couverture de change sur flux futurs pour leur part efficace.

(2) Aucune variation de valeur n'avait été constatée au titre des actifs disponibles à la vente, ces actifs financiers ayant été cédés sur la période.

(3) En application de la norme IAS19 révisée, les écarts actuariels relatifs aux engagements envers le personnel étaient reconnus en contrepartie des capitaux propres consolidés.

(4) Détails des impôts comptabilisés en capitaux propres :

- Impôts liés aux écarts de conversion :	-90 k€
- Impôts liés aux variations de valeur des instruments de couverture :	-870 k€
- Impôts liés aux écarts actuariels sur les régimes à prestations définies :	993 k€

2008 :

(1) Comptabilisation en capitaux propres des variations de valeur des swaps de taux sur emprunts bancaires et des contrats de couverture de change sur flux futurs pour leur part efficace.

(2) La perte de valeur des placements disponibles à la vente, auparavant comptabilisée en capitaux propres, avait été reconnue en compte de résultat 2008.

Le cumul de la perte de valeur enregistré en résultat sur l'exercice s'élevait ainsi à 6.414 milliers d'euros.

(3) En application de la norme IAS19 révisée, les écarts actuariels relatifs aux engagements envers le personnel étaient reconnus en contrepartie des capitaux propres consolidés.

(4) Détails des impôts comptabilisés en capitaux propres :

- Impôts liés aux écarts de conversion :	239 k€
- Impôts liés aux variations de valeur des instruments de couverture :	63 k€
- Impôts liés aux variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente :	-168 k€
- Impôts liés aux écarts actuariels sur les régimes à prestations définies :	-502 k€

3.3 ETATS DE LA SITUATION FINANCIERE

au titre des exercices clos les 31 décembre 2008, 2009 et 2010

Actif (en milliers d'euros)	Notes	2008	2009	2010
Actifs non Courants				
Goodwill	12	221 437	414 228	466 260
Autres Immobilisations incorporelles	12	103 257	166 549	156 810
Immobilisations corporelles	13	25 361	33 075	31 275
Participations dans les entreprises associées	14	-	6 787	21 116
Actifs Financiers	15	3 265	3 567	4 561
Impôts différés actifs	11	20 631	23 341	22 883
Autres actifs non courants	16	1 030	14 730	20 460
Total des Actifs non courants		374 979	662 277	723 365
Actifs Courants				
Stocks	17	77 211	74 230	105 497
Clients et créances d'exploitation	18	177 390	225 327	254 123
Autres actifs courants	20	3 577	5 825	7 440
Actifs d'impôts exigibles	20	8 602	9 456	10 582
Instruments financiers dérivés	25	162	3 433	3 461
Placements	24	2 847	-	-
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	24	142 770	91 205	158 937
Actifs destinés à la vente	21	-	-	-
Total des Actifs courants		412 560	409 475	540 040
Total des Actifs		787 539	1 071 752	1 263 405
Passif (en milliers d'euros)				
		2 008	2 009	2 010
Capital		47 793	48 638	51 512
Primes d'émission et d'apport		371 538	380 320	382 517
Autres réserves		44 000	67 677	97 250
Ecart de conversion		(8 229)	(3 547)	14 288
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'Ingenico SA	22	455 102	493 088	545 567
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
Total Capitaux propres		455 102	493 088	545 567
Passifs non courants				
Dettes financières à long terme	24	61 018	215 370	228 775
Provisions pour retraite et engagements assimilés	26	4 776	10 415	8 650
Autres provisions	27	10 645	13 013	20 109
Impôts différés passifs	11	24 216	43 289	39 123
Autres dettes non courantes	28	4 827	10 385	15 531
Total des Passifs non courants		105 482	292 472	312 188
Passifs courants				
Dettes financières à court terme	24	7 149	20 275	39 228
Autres provisions	27	10 310	12 068	14 030
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	29	153 960	188 162	267 730
Dettes diverses	31	47 880	47 758	73 813
Dettes d'impôt courant	30	5 184	17 124	8 633
Instruments financiers dérivés	25	2 472	806	2 216
Passifs destinés à être cédés	21	-	-	-
Total des passifs courants		226 955	286 193	405 650
Total des Passifs		332 437	578 665	717 838
Total des Capitaux propres et des Passifs		787 539	1 071 752	1 263 405

3.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES au titre des exercices clos les 31 décembre 2008, 2009 et 2010

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat de la période	36 682	26 840	39 589
Ajustements pour :			
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	283	1 671
Elimination de la charge (produit) d'impôt	13 382	18 121	22 715
Elimination des amortissements et provisions	32 956	41 104	84 769
Elimination des profits/pertes de réévaluation (juste valeur)	1 124	(3 076)	2 787
Elimination des résultats de cession d'actifs	1 605	1 106	(8 490)
Elimination des charges (produits) d'intérêts nettes	854	322	9 241
Elimination des produits de dividendes	-	-	-
Coût des paiements fondés sur des actions	8 539	6 663	5 611
Intérêts versés	(4 399)	(3 836)	(12 106)
Impôts payés	(24 632)	(12 733)	(38 763)
Résultat opérationnel avant variation du besoin en fonds de roulement	66 111	74 794	107 024
Variation du besoin en fonds de roulement			
stocks	979	2 578	(22 902)
créances et autres débiteurs	16 173	(15 808)	(13 338)
dettes fournisseurs et autres créditeurs	7 544	11 437	52 410
Variation du besoin en fonds de roulement	24 696	(1 794)	16 170
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	90 808	73 000	123 194
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(21 752)	(23 161)	(24 085)
Produit de cessions d'immobilisation corporelles et incorporelles	429	131	879
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise	(336)	(165 778)	(57 993)
Cession de filiales sous déduction de la trésorerie cédée	0	27 752	2 653
Placements	11 180	4 716	(524)
Prêts et avances consentis	(2 273)	(778)	(665)
Remboursements reçus sur prêts	576	2 582	650
Intérêts encaissés	1 748	3 834	3 245
Dividendes reçus	-	-	-
Variation nette des placements à court terme	(1 333)	-	-
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(11 761)	(150 702)	(75 840)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital	1 210	2 133	4 895
Rachats d'actions propres	(24 524)	2 088	(5 859)
Emissions d'emprunts	63 153	210 741	34 257
Remboursements d'emprunts	(35 378)	(190 995)	(5 934)
Variation des autres dettes financières	-	(3 648)	-
Variation de valeur des instruments de couverture	441	(1 566)	-
Dividendes versés aux actionnaires	(10 771)	(4 310)	(9 404)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(5 868)	14 442	17 955
Incidence de la variation de cours des devises	(1 100)	(508)	3 819
Part capitaux propres du rachat des océanes	(3 062)	-	-
Reclassement d'un actif financier en équivalent de trésorerie	-	1 083	-
Variation de trésorerie	69 016	(62 684)	69 128
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	70 096	139 112	76 430
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture (1)	139 112	76 430	145 557
Commentaires :			
	2 008	2 009	2 010
(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie			
OPCVM (uniquement pour la partie qui a un caractère de disponibilités)	98 286	24 635	22 712
Disponibilités	44 485	66 570	136 225
Comptes créditeurs de banque	(3 658)	(14 775)	(13 380)
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	139 112	76 430	145 557
OPCVM (ayant un caractère de placement) évalué à la juste valeur par le compte de résultat	1 083	-	-
Actifs disponibles à la vente	1 763	-	-
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements	141 960	76 430	145 557

3-5 ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES au titre des exercices clos les 31 décembre 2008, 2009 et 2010

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves de conversion	Part efficace des instruments de couverture	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total capitaux propres consolidés - Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Solde au 1er janvier 2008	32 931	123 581	2 878	(858)	(10 823)	48 168	195 877	47	195 924
Dividendes versés aux actionnaires (1)						(10 771)	(10 771)		(10 771)
Actions propres (3)					(24 331)	(1 249)	(25 580)		(25 580)
Paiements fondés sur des actions et levées de souscription d'actions (4)	135	1 304			7 634	905	9 978		9 978
Rachat Océanes - composante capitaux propres (5)						(3 061)	(3 061)		(3 061)
Conversion Océanes - composante capitaux propres (5)	4 063	54 983			223		59 270		59 270
Augmentation de Capital Sagem Monetel (6)	10 663	191 670					202 333		202 333
Total des produits/charges comptabilisés au titre de la période			(11 108)	(118)		38 536	27 310	(2)	27 308
Autres						(254)	(254)	(45)	(299)
Solde au 31 décembre 2008	47 793	371 538	(8 230)	(976)	(27 297)	72 273	455 102	-	455 101
Dividendes versés aux actionnaires (1)						(4 310)	(4 310)		(4 310)
Dividendes versés aux actionnaires : paiement du dividende en actions (2)	597	6 654				(7 251)			-
Actions propres (3)					2 141	(37)	2 104		2 104
Paiements fondés sur des actions et levées de souscription d'actions (4)	248	2 408				6 877	9 533		9 533
Total des produits/charges comptabilisés au titre de la période			4 683	1 658		24 320	30 660		30 660
Autres		(280)				280			-
Solde au 31 décembre 2009	48 638	380 320	(3 547)	681	(25 156)	92 152	493 088	-	493 088
Dividendes versés aux actionnaires (1)						(9 404)	(9 404)		(9 404)
Dividendes versés aux actionnaires : paiement du dividende en actions (2)	290	4 601				(4 891)			-
Actions propres (3)					6 203	(12 425)	(6 222)		(6 222)
Paiements fondés sur des actions et levées de souscription d'actions (4)	217	1 858				6 179	8 254		8 254
Réduction de capital (5)	(250)	(4 059)			4 309				-
Augmentation de capital salariés (5)	172	2 241					2 414		2 414
Augmentation de capital actions gratuites (5)	2 445	(2 445)							-
Total des produits/charges comptabilisés au titre de la période			17 214	(462)		40 685	57 437		57 437
Autres			623			(623)			-
Solde au 31 décembre 2010	51 512	382 516	14 290	219	(14 644)	111 672	545 567	-	545 567

2010 :

- (1) Paiement du dividende en numéraire le 15 juin 2010.
- (2) Paiement du dividende en actions par incorporation des réserves et création de 290.272 actions.
- (3) Au 1er janvier 2010, la société détenait 1.361.958 actions propres. Au 31 décembre 2010, la société détient 875.443 actions propres acquises dans le cadre des autorisations données lors des assemblées générales.
- (4) Paiements fondés sur des actions :
 - L'augmentation des réserves consolidées correspond à la juste valeur des options et actions gratuites attribuées et comptabilisée à chaque exercice en charges administratives, dans le résultat opérationnel courant, y compris un impôt différé pour 144 milliers d'euros.
 - L'augmentation du capital social et des primes d'émission et d'apport correspond à la levée d'options de souscription d'actions.
- (5) Renvoie à la note 22 "Capitaux propres consolidés".

2009 :

- (1) Paiement du dividende en numéraire le 17 juin 2009. Le paiement du dividende en numéraire et en actions correspond à 0,25 euros par action.
- (2) Paiement du dividende en actions par incorporation des réserves et création de 597.274 actions.
- (3) Au 1^{er} janvier 2009, la société détenait 1.624.290 actions propres. Au 31 décembre 2009, la société détenait 1.361.958 actions propres acquises dans le cadre des autorisations données lors des assemblées générales.
- (4) Paiements fondés sur des actions :
 - l'augmentation des réserves consolidées correspond à la juste valeur des options et actions gratuites attribuées et comptabilisée à chaque exercice en charges administratives, dans le résultat opérationnel courant, y compris un impôt différé pour 211 milliers d'euros ;
 - l'augmentation du capital social et des primes d'émission et d'apport correspond à la levée d'options de souscription d'actions.

2008 :

- (1) Paiement du dividende le 27 mai 2008.
 - (3) Actions propres : diminution relative à l'élimination des actions propres détenues par la société.
- Au 1^{er} janvier 2008, la société détenait 634.332 actions propres. Au 31 décembre 2008, la société détenait 1.624.290 actions propres acquises dans le cadre des autorisations données lors des assemblées générales.
- (4) Paiements fondés sur des actions :
 - l'augmentation des réserves consolidées correspondait à la juste valeur des options et actions gratuites attribuées et comptabilisée à chaque exercice en charges administratives et autres produits et charges opérationnels ;
 - l'augmentation du capital social et des primes d'émission et d'apport correspondait à la levée d'options de souscription d'actions.
 - (5) Mouvements de capitaux propres des opérations de rachat (janvier 2008) et de conversion des océanes (12 février 2008) : 4.063.236 actions avaient été créées suite à la conversion.
 - (6) Augmentation consécutive au rachat de Sagem « terminaux de paiements » en date du 14 mars 2008. L'opération de rachat avait été effectuée par échange de titres : 10.663.046 actions avaient été créées. La prime d'émission ressortait à 191.670 milliers d'euros après imputation des frais d'émission de titres pour 265 milliers d'euros.

Index des notes annexes aux états financiers consolidés

3.6.1	La Société.....	35
3.6.2	Règles et Méthodes Comptables	35
3.6.3	Définition des classes d'Actifs et de Passifs financiers par catégorie comptable au regard des normes IFRS.....	50
3.6.4	Gestion des Risques financiers	52
3.6.5	Périmètre de Consolidation	58
3.6.6	Acquisitions et Cessions.....	60
3.6.7	Information Sectorielle	66
3.6.8	Coûts par Nature et autres Charges.....	70
3.6.9	Autres Produits et Charges opérationnels.....	71
3.6.10	Coût Financier net	73
3.6.11	Impôts	75
3.6.12	Goodwill et autres immobilisations incorporelles.....	78
3.6.13	Immobilisations corporelles	86
3.6.14	Sociétés mises en équivalence	88
3.6.15	Actifs financiers	89
3.6.16	Autres Actifs non Courants.....	90
3.6.17	Stocks.....	90
3.6.18	Clients et Créances d'exploitation courants.....	90
3.6.19	Réconciliation des éléments du besoin en fonds de roulement entre le Bilan et le Tableau de Flux de Trésorerie	92
3.6.20	Autres Actifs courants et créances d'impôt	93
3.6.21	Actifs et Passifs destinés à être cédés	93
3.6.22	Capitaux propres consolidés	94
3.6.23	Résultat par action	101
3.6.24	Dettes financières nettes.....	102
3.6.25	Instruments financiers dérivés	107
3.6.26	Provisions pour retraites et engagements assimilés	108
3.6.27	Autres provisions.....	114
3.6.28	Autres dettes non courantes	115
3.6.29	Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	115
3.6.30	Dettes d'impôt courant.....	116
3.6.31	Dettes diverses	116
3.6.32	Engagements hors Bilan	117
3.6.33	Transactions avec les Parties Liées.....	119
3.6.34	Evènements Post Clôture	120
3.6.35	Informations financières Pro Forma	120

3.6 NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

3.6.1 La Société

Les états financiers consolidés ci-joints présentent les opérations de la société Ingenico et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint. Ingenico est une société française dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé et dont le siège social est situé à Neuilly-sur-Seine.

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 25 février 2011. Ils sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle du 28 avril 2011.

3.6.2 Règles et Méthodes Comptables

Les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2010 sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2010.

Les nouveaux textes obligatoirement applicables à compter du 1er janvier 2010 et concernant le Groupe sont les suivants :

- l'IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises »,
- L'IAS 27 amendée « Etats financiers individuels et consolidés »,
- L'amendement à IFRS 2 « Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie »,
- Les amendements à IFRIC 9 et à IAS 39 « Dérivés incorporés »,
- L'amendement à l'IAS 39 « Eléments éligibles à la couverture »,
- L'IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger »,
- L'IFRIC 17 « Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires »,
- L'IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de clients »,
- Les améliorations annuelles des IFRS publiées en 2010.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique les normes IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée pour la comptabilisation des regroupements d'entreprise et les acquisitions de participations ne conférant pas le contrôle. Le changement de méthode comptable a été appliqué de façon prospective et s'est traduit, pour les acquisitions survenues à compter du 1er janvier 2010, par la comptabilisation en charges des frais d'acquisition, plus précisément en autres produits et charges opérationnels. D'autre part, la réévaluation de la quote-part de la participation antérieurement détenue à sa juste valeur, générée lors de la prise de contrôle dans une entité et pour lequel le Groupe détenait déjà une participation, est également reconnue en autres produits et charges opérationnels au compte de résultat.

L'application des autres normes n'a pas eu d'impact significatif sur la présentation des états financiers consolidés.

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB (International Accounting Standards Board) ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union Européenne au 31 décembre 2010, dont l'application n'est pas obligatoire, n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Cela concerne notamment :

- L'IAS 24 « Information relative aux parties liées »,

- L'amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droit »,
- L'amendement à IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers aux moyens d'instruments de capitaux propres »,
- L'amendement à IFRIC 14 « Paiements anticipés des exigences de financement minimal »,
- L'amendement à IFRS 1 « Exemption limitée à la présentation d'informations comparatives relatives à IFRS 7 ».

Certaines normes, amendements de normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2010 n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Il s'agit des normes suivantes :

- IFRS 9 « Instruments financiers » (phase 1 : classification et évaluation des actifs financiers),
- Améliorations annuelles des IFRS publiées en mai 2010.

Ces normes et interprétations ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés.

Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers classés en placements, réévaluations des actifs et passifs des entités dont le Groupe prend le contrôle.

Les actifs non courants et les groupes d'actif destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants de certains actifs et passifs, ainsi que sur certains éléments du résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent un minimum d'aléas. Elles concernent notamment les tests de valeurs sur les actifs et les provisions ; les méthodes et hypothèses de valorisation retenues dans le cadre de l'identification des actifs incorporels lors des regroupements d'entreprises ; la détermination de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles ; les estimations des provisions pour risques et charges, notamment les litiges ; les actifs et passifs résultant des contrats de location financement ; les hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs et, en matière de reconnaissance du chiffre d'affaires, l'allocation en fonction de la valeur relative de chaque élément séparable d'un contrat à éléments multiples ; la reconnaissance du chiffre d'affaires en brut / net pour les nouvelles activités de services acquises en 2010.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées de façon permanente sur l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme par l'ensemble des entités du Groupe.

Principes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la Société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

Co-entreprises

Les co-entreprises sont les entités dans lesquelles la société dispose d'un contrôle conjoint avec un ou plusieurs partenaires en vertu d'un accord contractuel. Comme l'autorise la norme IAS 31, Ingenico a choisi de consolider ces sociétés selon la méthode de la mise en équivalence.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra-groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entité.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Transactions libellées en devises étrangères

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Conversion des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en euros.

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris, pour les acquisitions intervenues après le 1^{er} janvier 2004, le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, sont convertis en euros en utilisant les taux moyens de la période, sauf en cas de fluctuation importante. Les écarts de change résultant des

conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les taux de conversion des principales devises utilisées dans le Groupe sur les exercices 2008, 2009 et 2010 sont les suivants :

Taux de clôture	2008	2009	2010
Dollar US	1,3917	1,4406	1,3362
Dollar Canadien	1,6998	1,5128	1,3322
Dollar Australien	2,0274	1,6008	1,3136
Livre Anglaise	0,9525	0,8881	0,8608
Real Brésilien	3,2436	2,5113	2,2177
Yuan Chinois	9,4956	9,8350	8,8220

Taux moyens	2008	2009	2010
Dollar US	1,4706	1,3933	1,3268
Dollar Canadien	1,5593	1,5852	1,3665
Dollar Australien	1,7416	1,7749	1,4442
Livre Anglaise	0,7965	0,8910	0,8582
Real Brésilien	2,6745	2,7706	2,3344
Yuan Chinois	10,22471	9,5174	8,9805

Couverture

Couverture de flux de trésorerie

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction prévue hautement probable, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. La part inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat.

Toute relation de couverture doit être hautement efficace à l'origine et pendant toute la durée. Les variations de l'élément couvert doivent compenser les variations de l'instrument de couverture.

L'efficacité se situe dans un ratio de 80 % / 125 % sur une base cumulée. A chaque date d'arrêté un suivi de la mesure d'efficacité est réalisé.

L'inefficacité, enregistrée en résultat au niveau du Groupe résulte principalement des :

- différentiels de taux d'intérêt entre la devise de référence de l'instrument de couverture et l'euro sur la période couverte (points de terme),
- différentiels entre le notionnel/principal de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- écarts entre les maturités résiduelles ou les dates de refixation des taux d'intérêt de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert.

Le fait que la relation de couverture soit "hautement efficace" ne conduit pas à ignorer l'impact résultat de l'inefficacité constatée.

Si une couverture de transaction prévue conduit ultérieurement à comptabiliser un actif non-financier ou un passif non-financier, ou si une transaction prévue portant sur un actif non financier ou un passif non financier devient un engagement ferme auquel est appliqué une comptabilité de juste valeur, le profit ou la perte cumulé associé est sorti des capitaux propres et inclus dans le coût initial ou dans tout autre valeur comptable de l'actif ou du passif non financier. Si une couverture d'une transaction prévue conduit ultérieurement à comptabiliser un actif ou un passif financier, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres sont reclassés en résultat de la, ou des, période(s) au cours desquelles l'actif ou le passif affecte le résultat.

Lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé, ou lorsque le Groupe révoque la désignation de la relation de couverture, mais s'attend toujours à ce que la transaction couverte prévue soit réalisée, le profit ou la perte cumulé à cette date est maintenu en capitaux propres et est comptabilisé conformément à la méthode précédemment décrite lorsque la transaction se produit. Lorsque le Groupe ne s'attend plus à

ce que la transaction couverte soit réalisée, le profit ou la perte cumulé latent qui avait été comptabilisé en capitaux propres est comptabilisé immédiatement en résultat.

Couverture d'un élément monétaire

Lorsqu'un instrument financier dérivé est utilisé pour couvrir économiquement une exposition au risque de change sur un actif ou passif monétaire comptabilisé, la comptabilité de couverture n'est pas appliquée et les profits ou pertes sur l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Les instruments financiers sont initialement évalués à leur juste valeur. A l'exception des cas de couverture décrits ci-avant, les variations de juste valeur des instruments dérivés sont reconnues en résultat financier à la date d'établissement des comptes.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est le montant estimé que le Groupe recevrait ou réglerait pour résilier le swap à la date de clôture, en prenant en compte le niveau actuel des taux d'intérêt et du risque de crédit des contreparties du swap. La juste valeur des contrats de change à terme est leur prix coté sur le marché à la date de clôture (i.e. la valeur actuelle du prix forward coté).

La juste valeur des options de taux est la valeur actuelle des flux estimés qui seraient payés par la contrepartie et correspond à la différence entre le taux d'exercice et les taux anticipés (taux forward) sur la durée couverte.

Immobilisations corporelles

Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles, y compris les immeubles de placements, sont évaluées au coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières et de la main d'œuvre directe, et les autres coûts directement attribuables pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Le Groupe comptabilise en immobilisations le coût de remplacement d'un composant au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Locations financement

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location financement. Dans ce cas, il est procédé à un retraitement afin de reconnaître à l'actif la juste valeur du bien loué ou si celle-ci est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, diminuée du cumul des amortissements et perte de valeur et au passif la dette financière correspondante. L'immobilisation est amortie sur la durée la plus courte de la durée du contrat de location et de sa durée d'utilité.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe peut être amené à mettre des terminaux à la disposition de ses clients, sous la forme de contrats répondant à la qualification de location financement ("bailleur"). Ces terminaux peuvent être refinancés par le Groupe sous la forme de contrats de location financement ("preneur"). L'achat et la vente de ces terminaux sont alors enregistrés au commencement du contrat pour le montant actualisé des décaissements

et encaissements futurs prévus aux contrats, un actif et un passif financiers étant portés au bilan en conséquence. Un produit et une charge financiers sont comptabilisés en résultat financier sur la durée des contrats.

La location de certains terminaux s'accompagne de prestations de service liées à la maintenance du matériel et/ou à la gestion des transactions de paiement. Dans ce cas, la reconnaissance du chiffre d'affaires est dissociée entre la partie « matériel » (reconnaissance du chiffre d'affaires à la livraison du matériel) et la partie « service », dont les revenus récurrents sont reconnus linéairement sur la période contractuelle.

Amortissements

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- | | |
|--|------------|
| • Constructions | 30 ans |
| • Aménagements | 5 - 10 ans |
| • Equipements | 3 - 4 ans |
| • Véhicules | 5 ans |
| • Moules | 4 ans |
| • Mobilier, agencements, matériels de bureau et informatique | 3 - 10 ans |

Immobilisations incorporelles

Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation (cf. « Dépréciations des éléments d'actifs »). S'agissant des entreprises associées et des co-entreprises, comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée ou co-entreprise.

Les engagements d'achat de titres (put) donnés aux actionnaires minoritaires des filiales sont enregistrés en dettes pour leur valeur actualisée, un goodwill étant comptabilisé pour la différence entre la valeur actualisée du prix d'exercice des options et le montant des participations décomptabilisées ne donnant pas le contrôle. La charge liée à l'actualisation est comptabilisée en résultat financier.

Pour les acquisitions survenues depuis le 1er janvier 2010, le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée – Rapprochements d'entreprises ainsi que la norme IAS 27 révisée – États financiers consolidés et individuels.

Les principaux changements concernent :

- Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010 :

Les regroupements d'entreprises sont désormais comptabilisés de la manière suivante :

- les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition,
- la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts non contrôlants) est évaluée soit à la juste valeur, soit en retenant la quote-

part de l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est prise au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charge dans l'agrégat « Autres produits et charges opérationnels », à mesure qu'ils sont engagés.

Les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat. A l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat. Les autres changements seront comptabilisés en contrepartie du goodwill.

A la date d'acquisition, le goodwill correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts non contrôlants dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat en autres produits et charges opérationnels et,
 - le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.
- L'acquisition complémentaire de titres après une prise de contrôle exclusif :
- Lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée exclusivement, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe en maintenant inchangée la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris le goodwill.
- La comptabilisation des acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle :
- Selon la norme IAS 27 révisée, les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et en conséquence, aucun goodwill ne résulte de telles transactions. Les ajustements des participations ne donnant pas le contrôle sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale.
- Les variations ultérieures de juste valeur des engagements d'achat de titres (put):
- Toute variation ultérieure de juste valeur de la dette financière constatée initialement et due à une révision des flux de trésorerie futurs estimés est comptabilisée en capitaux propres.

Les regroupements d'entreprises réalisés entre le 1er janvier 2004 et le 1er janvier 2010 restent comptabilisés conformément à IFRS 3 - Regroupements d'entreprises.

Dans ce cadre, les goodwill représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets diminués des passifs éventuels à la date des prises de participation, au terme d'une période d'évaluation de cette juste valeur pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés et passifs éventuels acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.

Concernant les engagements d'achat de titres (put), les variations ultérieures de juste valeur de la dette financière constatée initialement et dues à une révision des flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisées en variations de goodwill.

Les goodwill antérieurs au 1er janvier 2004 ont été figés à leur valeur nette comptable établie à cette date et ne sont plus amortis, conformément à IFRS 3, à compter de cette date.

Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation lorsque le Groupe peut démontrer :

- la faisabilité technique, son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et sa capacité à la mettre en service ou à la vendre ;
- la disponibilité des ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement ;
- que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. (existence d'un marché ou son utilité pour le Groupe).

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux. Les autres dépenses de développement, nettes de subventions de crédit d'impôt détenues, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Autres immobilisations incorporelles

Les licences, les marques, contrats clients, les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilité, sauf si celle-ci est indéterminée. Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Les goodwill, les immobilisations en cours de développement et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation (cf. « Dépréciations des éléments d'actifs »). Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes:

- | | |
|----------------------------------|-----------|
| • Frais de développement activés | 3 à 7 ans |
| • Licences | 3 ans |

- Relations clients 5 à 12 ans
- Autres immobilisations incorporelles 5 ans

Créances clients

Les créances clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks et les coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Placements

Les instruments financiers classés en placements sont comptabilisés conformément à la norme IAS 39 selon les catégories auxquelles ils correspondent. Tout profit ou perte latent en résultant est comptabilisé soit directement en compte de résultat, soit temporairement en capitaux propres jusqu'à la cession de l'instrument financier.

Les OPCVM ne répondant pas à la définition d'IAS 7 sont classés en placements.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Ils comprennent également les OPCVM répondant à la définition d'IAS 7.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Dépréciations des éléments d'actifs

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture ou plus souvent s'il existe un indice de dépréciation.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat en autres charges opérationnelles.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Calcul de la valeur recouvrable

Actifs financiers

La valeur recouvrable des placements détenus par le Groupe jusqu'à l'échéance et des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers.

Actifs non financiers

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Pertes de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre de la dépréciation d'un goodwill ne peut pas être reprise.

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Capital

Actions propres

Les actions rachetées par Ingenico sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres, pour leur prix d'acquisition.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en tant que dette au cours de la période où la distribution a été votée.

Endettement net

L'endettement net correspond aux dettes financières à court terme et long terme, diminuées de la trésorerie, des placements à court terme, ainsi que des instruments dérivés lorsqu'ils se rapportent à des éléments sous-jacents inclus dans les dettes financières nettes.

Instruments financiers composés

Les obligations convertibles qui confèrent au porteur une option de conversion en un nombre déterminé d'actions, qui ne varie pas en fonction des variations de leur juste valeur, sont comptabilisées en tant qu'instruments financiers composés.

La juste valeur de la dette au bilan incluse dans les dettes à long terme, a été calculée par référence au taux moyen du marché pour une obligation non convertible. La différence entre la valeur faciale de l'emprunt obligataire et sa juste valeur a été affectée en capitaux propres dans les autres réserves, net d'impôts différés.

Les coûts de transaction liés à l'émission d'un instrument financier composé sont affectés aux composantes « passif financier » et « capitaux propres » de l'instrument au prorata de la répartition du produit de l'émission. La valeur de la composante « capitaux propres » des obligations convertibles est déterminée en déduisant du montant du produit de l'émission la valeur actuelle des paiements futurs des intérêts et du principal, actualisés au taux d'intérêt du marché applicable aux passifs analogues non assortis d'une option de conversion. Les charges d'intérêt comptabilisées dans le compte de résultat sont calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;

- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par Ingenico sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Avantages au personnel

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de l'année en cours et des années antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur les obligations de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués par des actuaires indépendants, la méthode utilisée est celle des unités de crédit projetées.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Ingenico applique l'option ouverte par la norme IAS 19 révisée. En conséquence, tous les écarts actuariels sont reconnus, en contrepartie des capitaux propres consolidés.

Avantages à long terme

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Ce montant est actualisé et minoré de la juste valeur des actifs dédiés. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur des obligations de première catégorie dont les dates d'échéances sont proches de celles des engagements du Groupe. Les écarts actuariels des avantages à long terme sont comptabilisés en résultat.

Paievements fondés sur des actions

Le programme d'options sur actions permet aux membres du personnel du Groupe d'acquérir des actions de la Société. La juste valeur des options et actions gratuites attribuées est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est évaluée à la date d'attribution et répartie sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Les

options et/ou actions gratuites sont valorisées par un actuaire externe selon les méthodes habituellement utilisées et adaptées aux modalités des plans d'attribution concernés, en tenant compte des termes et conditions définis au moment de leur attribution (Black & Scholes et/ou Monte-Carlo). Le montant comptabilisé en charge est ajusté pour refléter le nombre réel des options et/ou actions acquises.

Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Litiges et réclamations

Des provisions pour litiges et réclamations sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation en cours liée à des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations résultant d'événements antérieurs qui sont en instance, qu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et qu'une estimation fiable de ce montant peut être faite. Le Groupe s'appuie sur ses avocats pour évaluer la probabilité de réalisation des risques et l'estimation des provisions relatives aux litiges et réclamations.

Restructurations

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a :

- soit commencé à exécuter le plan ;
- soit rendu public le plan.

Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

Garanties

Une provision pour garanties est comptabilisée au moment de la vente des biens ou services correspondants.

La provision repose sur les données historiques des garanties et est évaluée en pondérant toutes les sorties possibles en fonction de leur probabilité.

Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Produits

Ventes de biens et prestations de services

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés. Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à (i) la recouvrabilité de la contrepartie due, (ii) aux coûts encourus ou à encourir associés à la prestation ou (iii) au

retour possible des marchandises en cas de droit d'annulation de l'achat, et lorsque le Groupe reste impliqué dans la gestion des biens.

Enfin, pour certaines prestations de services, il convient de déterminer si le Groupe agit en tant que principal ou agent en suivant les critères fournis par la norme IAS18 (responsabilité de la prestation de services, risque d'inventaire, établissement des prix, risque de crédit...). Cette analyse est effectuée sur la base de l'étude des modes opératoires de fourniture et de vente des services, notamment par l'analyse des contrats de vente et/ou d'achat. Lorsqu'il est déterminé que le Groupe agit en tant qu'agent pour les opérations relatives à un contrat de ventes de services, la reconnaissance du revenu se limite à la marge nette dégagée sur la vente de ces services. A contrario, s'il est déterminé que le Groupe agit en tant que principal, le chiffre d'affaires reste enregistré sur une base brute.

Contrats de construction

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés. Une perte attendue est immédiatement comptabilisée en résultat.

Produits d'intérêt

Les intérêts financiers sont comptabilisés en produits, au prorata temporis, sur la base du taux de rendement effectif.

Charges

Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Paiements au titre de contrats de location-financement

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les charges ou produits non récurrents, comme les plus ou moins-values sur cession de sociétés consolidés ou d'activités, les charges de restructuration approuvées par la direction et ayant fait l'objet d'une communication externe, les coûts des litiges, les frais relatifs aux regroupements d'entreprises, les dépréciations d'actifs et de goodwill, et la réévaluation à la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe dans l'entreprise acquise lors d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, considérés comme non récurrents.

Coût de l'endettement financier net

Il comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres produits et charges financiers

Ils comprennent principalement les pertes et gains de change, mais également les réévaluations d'instruments financiers, les produits et charges sur cessions d'instruments financiers.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes, et (iii) tout autres impôt calculé sur un montant net de produits et de charges.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, (ii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible et (iii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprise, n'affectant ni le résultat comptable ni le résultat imposable. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Cette appréciation repose notamment sur les critères suivants :

- Existence de bénéfices imposables avant que les pertes fiscales activées n'expirent ;
- Existence de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable qui engendreront des montants imposables sur lesquels les reports déficitaires activés pourront s'appliquer,
- Détermination du caractère non récurrent des éléments qui ont conduit à la reconnaissance des déficits fiscaux,
- Existence de possibilités d'optimisation fiscales qui permettront à l'entité de générer des résultats taxables sur la période au cours de laquelle les déficits fiscaux peuvent être utilisés.

Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Nouvelle réglementation fiscale en France, applicable au 1^{er} janvier 2010

La Loi de finances pour 2010 votée le 30 décembre 2009, a introduit une Contribution Economique Territoriale (CET) en remplacement de la Taxe Professionnelle (TP). La CET comprend deux composantes : la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Suite à ce changement fiscal, le Groupe Ingenico a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS et notamment de la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat ».

Concernant la taxe professionnelle le Groupe qualifie la composante CVAE d'impôts sur le résultat pour les raisons suivantes :

- la base de calcul de la CVAE est conforme à la définition donnée par l'IFRIC pour qu'un impôt entre dans le champ d'application d'IAS 12 : elle est calculée sur un montant net de produits et de charges et ce montant net peut être différent du résultat net comptable ;

- afin d'assurer une cohérence avec le traitement comptable de taxes similaires dans d'autres pays étrangers.

Information sectorielle

Un secteur est une composante de l'entité susceptible de générer des revenus, dont les résultats sont ceux issus du reporting interne de l'entité.

Le Groupe ayant opéré principalement dans le secteur d'activité de la vente de terminaux de paiement, seules les entités géographiques constituent des centres de profit pour lesquels il existe une mesure complète de la performance permettant de présenter une information sectorielle.

Les coûts encourus au niveau du Groupe pour le compte des secteurs géographiques sont affectés aux différents secteurs. Ces coûts, liés aux activités opérationnelles des secteurs, sont directement attribués par secteur, ou raisonnablement affectés.

Les éléments non alloués correspondent aux frais de siège.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif comme détenu en vue de la vente sont comptabilisées en résultat. Les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont traités de la même façon. Le profit comptabilisé ne peut pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du Groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Un groupe destiné à être abandonné peut également satisfaire les critères pour être classé comme activité abandonnée.

Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires d'Ingenico SA par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période ajusté du nombre d'actions propres détenues. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux actionnaires d'Ingenico S.A. et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté du nombre d'actions propres détenues, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent notamment les options sur actions et actions gratuites attribuées aux salariés.

3.6.3 Définition des classes d'Actifs et de Passifs financiers par catégorie comptable au regard des normes IFRS

Classes d'actifs et de passifs (en milliers d'euros)	2010						Total de la valeur nette comptable	Juste valeur de la classe
	Actifs/Passifs évalués à la JV par compte de résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés en couverture de flux futurs de trésorerie		
Actifs financiers			776	3 807			4 583	4 583
Créances d'exploitation et autres créances courantes				238 092			238 092	238 092
Instruments financiers dérivés	763					2 698	3 461	3 461
Autres actifs non courants				17 895			17 895	17 895
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	22 712			136 225			158 937	158 937
Placements								
Total Actif	23 474		776	396 019		2 698	422 968	422 968
Emprunts à long terme						228 775	228 775	228 775
Autres dettes non courantes						9 235	9 235	9 235
Emprunts à court terme						39 228	39 228	39 228
Dettes d'exploitation et autres dettes courantes						281 668	281 668	281 668
Instruments financiers dérivés	387					-	2 216	2 216
Total Passif	387					558 907	1 829	561 122

Classes d'actifs et de passifs (en milliers d'euros)	2009						Total de la valeur nette comptable	Juste valeur de la classe
	Actifs/Passifs évalués à la JV par compte de résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés en couverture de flux futurs de trésorerie		
Actifs financiers			306	3 285			3 591	3 591
Créances d'exploitation et autres créances courantes				206 525			206 525	206 525
Instruments financiers dérivés	926					2 507	3 433	3 433
Autres actifs non courants				13 668			13 668	13 668
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	24 635			66 570			91 205	91 205
Placements								
Total Actif	25 561		306	290 048		2 507	318 421	318 421
Emprunts à long terme (1)						215 370	215 370	215 370
Autres dettes non courantes						6 571	6 571	6 571
Emprunts à court terme						20 275	20 275	20 275
Dettes d'exploitation et autres dettes courantes						182 342	182 342	182 342
Instruments financiers dérivés	5					-	801	806
Total Passif	5					424 557	801	425 363

(1) Le Groupe a estimé que la valeur inscrite dans les comptes pour la ligne de crédit restait proche de sa valeur de marché.

Classes d'actifs et de passifs (en milliers d'euros)	2008						Total de la valeur nette comptable	Juste valeur de la classe
	Actifs/Passifs évalués à la JV par compte de résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente (1)	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés en couverture de flux futurs de trésorerie		
Actifs financiers			251	3 037			3 287	3 287
Créances d'exploitation et autres créances courantes				168 470			168 470	168 470
Instruments financiers dérivés	153					9	162	162
Autres actifs non courants				466			466	466
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	98 286			44 485			142 770	142 770
Placements	1 083		1 763				2 847	2 847
Total Actif	99 522		2 014	216 457		9	318 002	318 002
Emprunts à long terme (2)						61 018	61 018	61 018
Autres dettes non courantes						4 535	4 535	4 535
Emprunts à court terme						7 149	7 149	7 149
Dettes d'exploitation et autres dettes courantes						170 900	170 900	170 900
Instruments financiers dérivés	923					-	1 550	2 472
Total Passif	923					243 603	1 550	246 074

(1) Pour les actifs financiers disponibles à la vente, il était créé dans les capitaux propres un compte de réserves temporaires recyclables, permettant de stocker le résultat latent avant de constater dans le compte de résultat, le bénéfice ou la perte lié à la cession ou au remboursement du titre. Au 31 décembre 2008, la perte de valeur de ces actifs, considérée comme durable et significative, avait été reconnue au compte de résultat.

(2) Le Groupe avait estimé que la valeur inscrite dans les comptes pour la ligne de crédit restait proche de sa valeur de marché.

Hiérarchie de juste valeur

Les critères utilisés pour classer les instruments financiers dans chaque niveau de juste valeur sont des critères objectifs basés sur la définition des niveaux de juste valeur selon la norme IFRS 7.

Les classes d'actifs et de passifs valorisés à la juste valeur après leur première comptabilisation sont les suivantes :

- Actifs / passifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat
- Actifs disponibles à la vente
- Instruments dérivés qualifiés en couverture de flux futurs de trésorerie

Les instruments financiers de ces classes d'actifs et de passifs correspondent aux 3 niveaux de juste valeur présentés dans les tableaux suivants pour les années 2008, 2009 et 2010.

Il n'y a pas d'instruments financiers relevant du niveau 3. Par ailleurs, nous n'avons pas effectué de transfert entre les différents niveaux, entre les années 2008, 2009 et 2010.

	31 décembre 2010		
	Total	Niveau 1	Niveau 2
Actifs financiers évalués à la juste valeur, dont :			
Actifs disponibles à la vente	776		776
Instruments financiers dérivés	3 461		3 461
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 712	22 712	
Placements	-		
Total Actif	26 949	22 712	4 237
Passifs financiers évalués à la juste valeur, dont:			
Instruments financiers dérivés	2 216		2 216
Total Passif	2 216	-	2 216

Les instruments financiers dérivés correspondent à des actifs ou passifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat ou à des instruments dérivés qualifiés en couverture de flux futurs de trésorerie.

	31 décembre 2009		
	Total	Niveau 1	Niveau 2
Actifs financiers évalués à la juste valeur, dont :			
Actifs disponibles à la vente	306		306
Instruments financiers dérivés	3 433		3 433
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 635	24 635	
Placements	-		
Total Actif	28 374	24 635	3 739
Passifs financiers évalués à la juste valeur, dont:			
Instruments financiers dérivés	806		806
Total Passif	806	-	806

	31 décembre 2008		
	Total	Niveau 1	Niveau 2
Actifs financiers évalués à la juste valeur, dont :			
Actifs disponibles à la vente	251		251
Instruments financiers dérivés	162		162
Trésorerie et équivalents de trésorerie	98 286	98 286	
Placements	2 847	2 847	
Total Actif	101 546	101 133	413
Passifs financiers évalués à la juste valeur, dont:			
Instruments financiers dérivés	2 472		2 472
Total Passif	2 472	-	2 472

3.6.4 Gestion des Risques financiers

3.6.4.1 Risque de liquidité et contrepartie

La gestion du risque de liquidité est centralisée au niveau de la Direction de la Trésorerie. La gestion de la trésorerie globale au niveau du Groupe permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes avant de lever des ressources sur les marchés financiers.

La politique de financement d'Ingenico est d'assurer à tout moment la liquidité nécessaire au financement des investissements et aux besoins de trésorerie liés à l'exploitation, en veillant à une bonne adéquation entre ses actifs et ses ressources en termes de maturité, de devises et de taux.

Actifs financiers au 31 décembre 2010

Au 31 décembre 2010, les actifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- les éléments de trésorerie et équivalent de trésorerie pour 158,9 millions d'euros,
- des créances clients à hauteur de 227 millions d'euros liées au cycle d'exploitation du Groupe.

Les placements en trésorerie, d'une maturité moyenne n'excédant pas trois mois, sont disponibles à tout moment. Ils sont essentiellement investis en certificats de dépôt et titres de créances négociables d'établissements financiers de premier rang. Au 31 décembre 2010, Ingenico n'a pas de placements.

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque pourrait provenir essentiellement des créances clients, des titres de placement et des contreparties bancaires.

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe face au risque de crédit. Au 31 décembre 2010, l'exposition maximale au risque de crédit se présente donc ainsi :

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Trésorerie et équivalent de trésorerie	142 770	91 205	158 937
Placements	2 847		
Actifs financiers	3 287	3 591	4 583
Créances clients sur vente de biens et services	159 381	188 928	227 008
Créances financières liées aux locations financement		25 654	25 828
Créances d'exploitation	9 048	5 217	2 823
Autres actifs courants	41	218	179
Autres actifs non courants	466	175	147
Instruments financiers dérivés (actif)	162	3 433	3 461
Total	318 002	318 421	422 968

Face au risque de contrepartie des créances clients, il est comptabilisé une provision pour créances douteuses, qui peut correspondre à la totalité ou à une quote-part du montant, déterminée en fonction de la probabilité de recouvrement de la créance.

Le risque de crédit est suivi au niveau du Groupe par le département trésorerie, et plus particulièrement par le « Credit Management » du Groupe. Le Groupe suit mensuellement les délais

de paiement de ses filiales et provisionne les créances qu'il considère comme partiellement ou totalement non recouvrables.

Pour se prémunir du risque de crédit et donc limiter son risque de non paiement, le Groupe détermine le risque de crédit de chaque client, puis fixe une limite de crédit et des conditions de paiement spécifiques en conséquence. Ingenico s'assure que des garanties sont apportées dans le cas de pays sensibles. Ces garanties peuvent être constituées par des lettres de crédit qui seront notifiées, voir confirmées par des banques françaises.

Pour plus de précision sur les créances clients et leur provisionnement, se référer à la note 18 « balance âgée des créances commerciales ».

Passifs financiers au 31 décembre 2010

La capacité du Groupe à assurer le service de sa dette dépend de la performance de ses activités opérationnelles et de sa capacité à générer de la trésorerie par ses activités.

Les flux de trésorerie de la société proviennent principalement de deux sources :

1. Flux de trésorerie opérationnels : la société mère opère comme une centrale d'achat vis-à-vis de ses filiales. Elle commande des terminaux à des fabricants tiers puis les vend à ses filiales selon des prix de transfert définis.
2. Flux de trésorerie financiers : le Groupe a mis en place un « cash pool » qui se traduit par des opérations de prêts et/ou emprunts entre la maison mère et ses filiales. Ceci se traduit par un flux de cash net positif au niveau d'Ingenico SA.

Si les flux de trésorerie futurs s'avéraient insuffisants, le Groupe pourrait être amené à :

- réduire ou retarder ses investissements,
- vendre des actifs,
- se financer par endettement ou émission de capitaux propres supplémentaires ;
- restructurer ou refinancer tout ou partie de sa dette.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Elle estime notamment que ses flux de trésorerie futurs suffiront à faire face au remboursement de sa dette et à ses besoins de financement.

A ce titre, il est nécessaire de souligner que :

- le Groupe a la capacité de générer des flux de trésorerie significatifs, permettant de faire face aux investissements (cf. TFT),
- la société bénéficie d'une ligne de 60 millions d'euros de crédit revolving, non tirée à ce jour, ainsi que de lignes bilatérales non encore tirées pour 31,5 millions d'euros,
- une dette nette de 109,1 millions d'euros au 31 décembre 2010 et des ratios d'endettement limités qui laissent la capacité d'endettement du Groupe intacte.

L'échéance des passifs financiers au 31 décembre 2010 se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	2010					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
Dettes bancaires	240 296	245 463	22 377	41 828	181 259	
Dettes liées au contrat de location financement	13 482	13 482	4 558	4 036	4 887	
Concours bancaires	13 380	13 380	13 380			
Autres dettes financières	845	845	697	21	127	
Total	268 003	273 170	41 012	45 885	186 273	-
Passifs financiers dérivés						
Instruments de change	2 216	2 216	2 216			
Instruments de taux						
Total	2 216	2 216	2 216	-	-	-
2009						
(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
Dettes bancaires	206 396	210 044	18 044	36 000	156 000	
Dettes liées aux contrats de location financement	13 922	13 922	4 905	3 747	5 261	9
Concours bancaires	14 775	14 775	14 775			
Autres dettes financières	552	552	552			
Total	235 645	239 293	38 276	39 747	161 261	9
Passifs financiers dérivés						
Instruments de change	728	728	728			
Instruments de taux	78	78	78			
Total	806	806	806	-	-	-
2008						
(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
Dettes bancaires	61 525	61 877	2 203		59 674	
Dettes liées aux contrats de location financement	2 760	2 760	1 433	699	572	56
Concours bancaires	3 550	3 550	3 550			
Autres dettes financières	332	332	315	17		
Total	68 167	68 519	7 501	716	60 246	56
Passifs financiers dérivés						
Instruments de change	2 472	2 472	2 472			
Instruments de taux						
Total	2 472	2 472	2 472	-	-	-

Le Groupe estime son risque de contrepartie bancaire limité, car il travaille avec des établissements de premier rang bénéficiant de la meilleure notation de crédit.

Au 31 décembre 2010, le passif financier se compose des éléments suivants :

- un crédit syndiqué de 370 millions d'euros à taux variable, contracté le 24 septembre 2009, qui a fait l'objet le 7 juillet 2010 d'une renégociation portant sur l'obtention d'une tranche supplémentaire de 100 millions d'euros, le report de la date d'échéance du contrat au 30 septembre 2014 et le report du premier remboursement du capital au 30 septembre 2011. Le crédit se décompose comme suit :

- une tranche amortissable de 210 millions d'euros, avec une maturité à fin septembre 2014, tirée en totalité le 30 novembre 2009 pour financer l'acquisition du Groupe easycash. Les amortissements s'étalent sur la durée du prêt à partir du 30 septembre 2011 : 18 millions d'euros par semestre jusqu'au 31 mars 2013, puis 46 millions d'euros par semestre jusqu'au 30 septembre 2014,
 - une tranche revolving de 60 millions d'euros, remboursable à l'échéance, non tirée au 31 décembre 2010,
 - une tranche dédiée à des acquisitions de 100 millions d'euros, tirée à hauteur de 34 millions d'euros en août 2010.
- de concours bancaires pour 13,4 millions d'euros. Le Groupe bénéficie par ailleurs d'un montant de 31,5 millions d'euros d'autorisation de découverts, non utilisés au 31 décembre 2010.
 - de dettes liées aux contrats de location financement et autres dettes pour 14,3 millions d'euros, qui concernent essentiellement des contrats de vente et de cessions-bails sur des terminaux loués aux clients du Groupe.

Concernant le crédit syndiqué souscrit en 2010, le Groupe s'est engagé à respecter certains ratios financiers qui sont testés tous les semestres de chaque année, sur la base des comptes consolidés pro-forma :

- le ratio dettes nettes sur fonds propres doit rester inférieur à 80% ;
- les dettes nettes doivent être inférieures à 2,5 fois l'EBITDA ;
- le ratio EBITDA sur charges financières nettes doit être supérieur à 5 ;

Le Groupe s'est également engagé à respecter certains covenants juridiques usuels.

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2010.

Des cas de remboursement anticipé sont prévus à l'initiative d'Ingenico ou des prêteurs dans les cas usuels.

3.6.4.2 Risque de marché

Risque de change

Une part significative du chiffre d'affaires et des charges d'Ingenico est comptabilisée en devises autres que l'euro. Le Groupe est donc soumis à des risques de change naissant des achats auprès des fournisseurs de terminaux et des relations commerciales entre les filiales et la maison mère. Les principales devises pour lesquelles Ingenico est exposé à un risque de change significatif sont le dollar américain (USD), le dollar canadien (CAD), la livre sterling (GBP), le dollar australien (AUD).

Les achats et les ventes en devises étrangères qui ne font pas l'objet d'une couverture naturelle sont couverts en partie par des instruments de couverture.

Ainsi, le Groupe a mis en place une politique de gestion centralisée des positions de change consistant à couvrir les opérations en devises, en utilisant des instruments financiers tels que swaps, achats et ventes à termes, ou options de change. Le dispositif de surveillance du risque de change est piloté par la Direction de la Trésorerie, directement rattachée au Directeur Financier. Enfin, le Groupe dispose d'un logiciel de valorisation des positions de change permettant de suivre au quotidien la valorisation « mark to market » de ses positions.

(en milliers de devises)	31.12.2010				
	US Dollar	Livre Sterling	Yen	Dollar Canadien	Dollar Australien
Créances commerciales	68 018	16 523	-	14 982	15 388
Prêts bancaires garantis (dettes bancaires)	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs	(100 452)	(9 847)	-	(10 283)	(15 004)
Exposition bilancielle brute	(32 433)	6 676	-	4 700	384
Ventes prévisionnelles estimées	93 345	28 165	-	22 404	29 731
Achats prévisionnels estimés	(211 330)	-	-	-	-
Exposition brute	(150 418)	34 841	-	27 104	30 115
Instruments dérivés de change					
Achat à terme	95 500	-	-	-	-
Vente à terme	-	(8 800)	-	(3 900)	(17 100)
Options	23 500	(9 000)	-	(6 500)	-
Exposition nette	(31 418)	17 041	-	16 704	13 015

Sensibilité au risque de change

(en milliers d'euros)	31.12.2010		31.12.2010	
	Impact sur le compte de résultat	Impact en réserves de juste valeur	Impact sur le compte de résultat	Impact en réserves de juste valeur
	Appréciation de 10% de l'euro par rapport aux devises		Appréciation de 10% des devises par rapport à l'euro	
Créances commerciales	(8 460)		10 340	
Dettes fournisseurs	9 614		(11 751)	
Instruments financiers dérivés	(314)	(3 355)	(293)	6 491
Total	840	(3 355)	(1 704)	6 491

Le tableau de sensibilité au risque de change ci-dessus montre l'impact d'une appréciation ou d'une dépréciation de 10% de l'euro contre les autres devises sur les montants des créances clients, dettes fournisseurs et instruments financiers dérivés de couverture. Il précise également comment cet impact se traduirait dans les comptes.

Dans le tableau ci-dessous, est présentée la sensibilité par devise d'une variation de l'euro par rapport aux devises d'exposition :

(en milliers d'euros)		31.12.2010			Total
		Créances commerciales	Dettes fournisseurs	Instruments financiers dérivés	
Impact sur le compte de résultat d'une appréciation de 10% de l'euro par rapport aux devises	USD	(4 628)	6 834	(285)	1 922
	GBP	(1 745)	1 040	(78)	(783)
	YEN				
	CAD	(1 022)	702	49	(272)
	AUD	(1 065)	1 038		(27)
	Sous Total	(8 460)	9 614	(314)	840
Impact sur le compte de résultat d'une appréciation de 10% des devises par rapport à l'euro	USD	5 656	(8 353)	(161)	(2 858)
	GBP	2 133	(1 271)	(108)	753
	YEN				
	CAD	1 250	(858)	(24)	368
	AUD	1 302	(1 269)		33
	Sous Total	10 340	(11 751)	(293)	(1 704)

(en milliers de devises)	31.12.2009				
	US Dollar	Livre Sterling	Yen	Dollar Canadien	Dollar Australien
Créances commerciales	72 952	17 256	8 655	13 539	9 685
Prêts bancaires garantis (dettes bancaires)	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs	(98 280)	(10 407)	-	(13 818)	(6 478)
Exposition bilancielle brute	(25 327)	6 849	8 655	(279)	3 207
Ventes prévisionnelles estimées	77 964	25 635	-	22 844	26 600
Achats prévisionnels estimés	(213 000)	-	-	-	-
Exposition brute	(160 363)	32 484	8 655	22 565	29 807
Instruments dérivés de change					
Achats à terme	90 000	-	-	-	-
Ventes à terme	-	(14 250)	-	(12 750)	(20 600)
Options	30 000	(5 850)	-	(5 150)	-
Exposition nette	(40 363)	12 384	8 655	4 665	9 207

(en milliers de devises)	31.12.2008				
	US Dollar	Livre Sterling	Yen	Dollar Canadien	Dollar Australien
Créances commerciales	67 969	21 834	-	17 875	20 348
Prêts bancaires garantis (dettes bancaires)	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs	(76 079)	(11 393)	(126)	(9 906)	(8 653)
Exposition bilancielle brute	(8 109)	10 441	(126)	7 969	11 696
Ventes prévisionnelles estimées	78 865	21 811	-	25 098	24 967
Achats prévisionnels estimés	(242 742)	-	-	-	-
Exposition brute	(171 986)	32 252	(126)	33 067	36 663
Instruments dérivés de change					
Achats à terme	73 100	400	-	20 267	2 347
Ventes à terme	-	(16 700)	-	(19 600)	-
Options	-	-	-	-	-
Exposition nette	(98 886)	15 952	(126)	33 734	39 010

Risque de taux

La gestion du risque de taux est centralisée au niveau de la Direction de la Trésorerie. La politique de couverture suivie par le Groupe répond au double objectif de sécurité et d'optimisation du coût des ressources. En fonction des évolutions anticipées de la dette consolidée (nouvel endettement et remboursement) et des évolutions attendues des taux d'intérêt, le Groupe se fixe des objectifs de répartition taux fixe/taux variable.

Ces objectifs de répartition sont régulièrement examinés et déterminés pour les périodes à venir par la Direction Générale du Groupe après avis du Comité d'audit et de financement, puis mis en œuvre par la Direction de la Trésorerie. Les contrats d'échange de taux d'intérêt (swap) et de garantie de taux (caps) sont les instruments les plus couramment utilisés.

En 2009, le Groupe a mis en place une couverture de taux à hauteur de 75% de la tranche de 210 millions d'euros du crédit syndiqué, dont l'échéance est en 2014, assurant un taux maximal de 4,25% sur la partie couverte (hors commissions).

(en milliers d'euros)	Valeur nette comptable		
	2008	2009	2010
Instruments à taux fixe			
Actifs financiers à taux fixe	-	-	-
Billets de trésorerie	30 000		
Emprunts Amortissables	1 735		
Autres		27 172	14 615
Passifs financiers à taux fixe	31 735	27 172	14 615
Instruments à taux variable			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	142 770	91 205	158 937
Placements	2 847		
Actifs financiers	3 287	3 591	4 583
Créances clients sur vente de biens et services	159 381	188 928	227 008
Créances financières liées aux locations financement		25 654	25 828
Créances d'exploitation	9 048	5 217	2 823
Autres actifs courants	41	218	179
Autres actifs non courants	466	175	147
Instruments financiers dérivés (actif)	162	3 433	3 461
Actifs financiers à taux variable	318 002	318 421	422 968
Dettes bancaires, Credits bail, trésorerie passive	36 432	208 473	253 389
Passifs financiers à taux variable	36 432	208 473	253 389

L'impact d'une variation de +100 points de base de l'Euribor à 3 mois aurait été de -3,1 millions d'euros sur le compte de résultat et de 0,6 million d'euros sur les capitaux propres au 31 décembre 2010.

Tandis qu'une variation de -100 points de base de l'Euribor à 3 mois aurait eu un impact de +2,8 millions d'euros sur le compte de résultat et de -0,01 million d'euros sur les capitaux propres au 31 décembre 2010.

3.6.5 Périmètre de Consolidation

Les méthodes appliquées pour consolider les sociétés du Groupe sont l'intégration globale et la mise en équivalence.

Les sociétés sous contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le Groupe a opté pour la méthode de mise en équivalence pour les sociétés dans lesquelles le contrôle est exercé de façon conjointe (Roam Data et Korvac)

Dénomination	Adresse	Pays	% intérêt Ingenico SA	Mode d'intégration
SOCIETE MERE				
INGENICO SA	192, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine Cedex	France		
FILIALES CONSOLIDEES				
IDS SOFRACIN SAS	192, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine Cedex	France	100%	IG
Ingenico Transactions Services SAS	192, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine Cedex	France	100%	IG
Ingenico Ventures SAS	192, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine Cedex <i>Ainsi que ses filiales Fixed & Mobile Pte Ltd, société singapourienne, détenue à 38,38% et Roam Data, société américaine, détenue à 43,92% et mise en équivalence</i>	France	100%	IG
Ingenico Prepaid Services France SAS	5, rue de Marignan 75008 Paris	France	100%	IG
Ingenico GmbH	Pfalzburger Straße 43-44 10717 Berlin	Allemagne	100%	IG
Sagem GmbH	Konrad-Zuse-Ring 1 - 24220 Flintbek	Allemagne	100%	IG
DI Deutsche Ingenico Holding GmbH	c/o Debevoise & Plimpton LLP - Taubenstrasse 7-9 - 60313 Frankfurt am Main <i>Ainsi que ses filiales easycash Loyalty Solutions GmbH, easycash GmbH, détenues à 100%</i>	Allemagne	100%	IG
Ingenico International (Pacific) PTY Ltd	6 Prosperity Parade - Warriewood NSW 2102	Australie	100%	IG
Ingenico International (Singapore) Pte Ltd	390 Havelock Road #03-03 King's Centre Singapore 169662	Singapour	100%	IG
Ingenico UK Ltd	Ridge Way - Donibristle Industrial Estate Dalgety Bay - Dunfermline FIFE JY11 5JU - Ecosse <i>Ainsi que ses filiales Ingenico Ireland Ltd et Sagem Matsu détenues à 100%</i>	Grande Bretagne	100%	IG
Ingenico Iberia SL	c/ Ribera del Loira, 4 y 6 - 4ª planta Campo de las Naciones 28042 Madrid <i>Ainsi que ses filiales Ingenico Services Iberia détenue à 100% et Ingenico Barcelona S.A. détenue à 99,99%</i>	Espagne	100%	IG
Ingenico Corp	6195 Shiloh Road, Suite D Alpharetta, Georgia 30005 <i>Ainsi que ses filiales américaines et canadiennes toutes détenues à 100%</i>	Etats-Unis	100%	IG
Ingenico IVI Inc	9155 South Date Land Blvd - Suite 1408 Miami Florida 33156 <i>Ainsi que sa filiale au Mexique détenue à 100%</i>	Etats-Unis	100%	IG
Descartes Inc	6 colonail Lake drive Lawrenceville - New jersey USA	Etats-Unis	100%	IG
Ingenico do Brasil Ltda	Rua Tomé de Souza, 15-8 floor - Sao Bernardo do Campo - Sao Paulo <i>Ainsi que ses filiales et succursales en Colombie, Venezuela, Argentine et Chili détenues à 100%</i>	Brésil	100%	IG
Ingenico Italia SpA	Via Stephenson 43/a - 20157 Milano <i>Ainsi que EPOS Italia SpA détenue à 100%</i>	Italie	100%	IG
Auto Gain Hong Kong Ltd.	3806 Central Plaza, 18 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong <i>Ainsi que ses filiales Landi et Ingeserve Ltd, détenues respectivement à 68% et à 100% (directement et indirectement), et consolidées à 100%, et ses filiales Korvac Holdings Pte, détenue à 49% et mise en équivalence, et Fixed & Mobile Pte Ltd, détenue à 51,62%</i>	Hong Kong	100%	IG
Ingenico Software Services Philippines Inc.	15 & 17 Floors pearl Bank Center - 146 Valero, Salce do Village Mkt Philippines	Philippines	100%	IG
Ingenico International Private India Ltd	D-4, Ground Floor, Street # 1, Chandra Shekhar Azad Road, Laxmi Nagar - New Delhi - 110092, Delhi, India	Inde	100%	IG
Ingenico Switzerland SA	Impasse des Ecoureils 2 Case postale 56 CH-1763 Granges-Paccot	Suisse	100%	IG
Ingenico Hungary	1022 Budapest, Bég u. 3-5.	Hongrie	100%	IG
Ingenico Eastern Europe I SARL	23, avenue de la Porte Neuve - L-2227 Luxembourg <i>Ainsi que sa filiale Ingenico Polska détenue à 100%</i>	Luxembourg	100%	IG
Ingenico Investment Luxembourg SA	10 bd royal L2449 Luxembourg	Luxembourg	100%	IG
Ingenico CIS	Godovikova street,9 - 119085, Moscow - Russia	Russie	100%	IG
Ingenico CZ S.r.o.	Myslíkova 173/25 - 110 00, Praha 1 - Czech Republic	République Tchèque	100%	IG
Ingenico Ödeme	ITU Ayazaga Kampuzu Ari 2 Binasi B blok N°6/1 Koruyolu 34469 Maslak Istanbul <i>Ainsi que sa filiale Ingenico Elektronik Sanayi, détenue à 100%</i>	Turquie	100%	IG

3.6.6 Acquisitions et Cessions

ACQUISITIONS

3.6.6.1 Acquisition de la société Payzone France (renommée Ingenico Prepaid Services France)

Description de l'opération

Le 5 mai 2010, Ingenico a acquis 100% de Payzone France, renommée depuis Ingenico Prepaid Services France. Ingenico Prepaid Services France est un distributeur de rechargement mobile, présent auprès de tous les opérateurs du secteur en France. A travers sa plateforme, la société peut proposer de nombreux services à forte valeur ajoutée, comme le transfert d'argent, le chargement de musique ou le rechargement d'unités sur les téléphones portables.

Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de développement « beyond payment », à travers une offre complète de services à valeur ajoutée pour les commerçants.

Prix d'acquisition

L'acquisition d'Ingenico Prepaid Services France par Ingenico s'est faite pour un montant total de 7,3 millions d'euros.

La trésorerie acquise lors de l'acquisition était de 0,8 million d'euros. L'effet net en termes de trésorerie s'élève donc à -6,5 millions d'euros.

Contribution aux résultats du Groupe (à partir de mai 2010)

La société Ingenico Prepaid Services France est consolidée selon la méthode de l'intégration globale. Sa contribution aux résultats consolidés du Groupe Ingenico a été de :

- 2,69 millions d'euros en termes de chiffre d'affaires ;
- 0,15 million d'euros pour le résultat opérationnel courant ;
- 0,07 million d'euros pour le résultat net.

Si l'acquisition avait eu lieu dès le 1er janvier 2010, le chiffre d'affaires et le résultat net de cette société s'élèveraient respectivement à 3,86 millions d'euros et à -0,30 million d'euros.

3.6.6.2 Acquisition de la société de la société Ingeserve Co. Ltd

Description de l'opération

Le 21 mai 2010, Ingenico a acquis 100% d'Ingeserve Co. Ltd. Ingeserve est le distributeur des produits et services du Groupe Ingenico en Thaïlande et aux Philippines. Son activité principale est constituée par la vente de terminaux et de NCC de la marque Ingenico dans ces 2 pays, ainsi que par la réalisation et la vente de logiciels sur-mesure pour des clients internationaux dans le domaine du paiement.

Périmètre

L'ensemble Ingeserve est constitué des sociétés suivantes :

- Ingeserve CO.Ltd. (Thaïlande)
- Ingeserve Corp (Philippines)
- Ingesoft Ltd. (Thaïlande)

L'acquisition d'Ingeserve s'est effectuée par l'intermédiaire de la Société Ingenico Holding Asia.

Prix d'acquisition

L'acquisition d'Ingeserve par Ingenico s'est faite pour un montant de 0,3 million de dollars américains (0,2 million d'euros).

La trésorerie acquise lors de l'acquisition était de 0,3 million d'euros. L'effet net en termes de trésorerie s'élève donc à 0,1 million d'euros.

Badwill

Le badwill ressort à 0,3 million de dollars américains (0,2 million d'euros). Le badwill a immédiatement été réalisé dans le compte de résultat.

Contribution aux résultats du Groupe (à partir de juin 2010)

Ingeserve est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale et sa contribution aux résultats consolidés du Groupe Ingenico a été de :

- 0,46 million d'euros en termes de chiffre d'affaires ;
- 0,02 million d'euros pour le résultat opérationnel courant ;
- 0,20 million d'euros pour le résultat net.

Si l'acquisition avait eu lieu dès le 1^{er} janvier 2010, le chiffre d'affaires et le résultat net s'élèveraient respectivement à 0,52 million d'euros et à -0,03 million d'euros.

3.6.6.3 Prise de contrôle de la société Fixed & Mobile Pte Ltd (nom commercial Transfer To)

Description de l'opération

En juillet 2010, le Groupe a pris le contrôle de la société Fixed & Mobile Pte Ltd, société basée à Singapour et spécialisée dans le transfert de compte mobile prépayé, dont il possédait 38% à travers la société Ingenico Ventures. Le Groupe a ainsi accru sa participation dans le capital de cette société à hauteur de 90%.

Périmètre

L'ensemble Fixed & Mobile Pte Ltd est constitué des sociétés suivantes :

- Fixed & Mobile Pte Ltd (Singapour)
- Transfer To Inc. (Etats-Unis)

L'acquisition d'un complément de participation de 52% de Fixed & Mobile Pte Ltd s'est effectuée par l'intermédiaire de la Société Ingenico Holding Asia.

Prix d'acquisition

Le prix d'acquisition lié à la participation supplémentaire de 52% est de 22,7 millions de dollars américain (18,5 millions d'euros). Il comprend :

- le coût d'acquisition des titres pour 19,4 millions de dollars américain (15,8 millions d'euros) ;
- la valorisation d'un put (exerçable en 2013) sur 10% des actions de Fixed & Mobile Pte Ltd de 3,3 millions de dollars américain (2,7 millions d'euros). Ce put est à juste valeur Elle a été déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, en probabilisant les différents scénarii de business plans.

La trésorerie acquise lors de l'acquisition était de 0,2 million d'euros. Le décaissement net de trésorerie s'élève à 14,4 millions d'euros.

Contribution aux résultats du Groupe (à partir de juillet 2010)

Depuis juillet 2010, ces sociétés auparavant consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, sont consolidées en intégration globale. Leur contribution aux résultats consolidés du Groupe Ingenico a été de :

- 9,86 millions d'euros en termes de chiffre d'affaires ;
- 0,69 million d'euros pour le résultat opérationnel courant ;
- 0,75 million d'euros pour le résultat net.

Si l'acquisition avait eu lieu dès le 1^{er} janvier 2010, le chiffre d'affaires et le résultat net s'élèveraient respectivement à 18,45 millions d'euros et à -0,77 million d'euros.

3.6.6.4 Acquisition de First Data Iberica (FDI, renommée Ingenico Services Iberia)

Description de l'opération

Le 19 juillet 2010, le Groupe a acquis 100% des titres d'Ingenico Services Iberia, opérateur leader de solutions verticales sur le marché de stations services en Espagne, détenu par des investisseurs familiaux espagnols. Ingenico Services Iberia opère toute la chaîne de valeur du paiement (du terminal à la transaction) et de la fidélité pour plus de 5,000 stations service. Ingenico Services Iberia gère aussi le rechargement de mobile pour une base unique de 42,000 terminaux dans la péninsule ibérique.

Périmètre

L'ensemble Ingenico Services Iberia est constitué des sociétés suivantes :

- Ingenico Services Iberia
- Payments Consulting S.L.U.

L'acquisition d'Ingenico Services Iberia s'est effectuée par l'intermédiaire de la Société Ingenico Iberia.

Prix d'acquisition

L'acquisition d'Ingenico Services Iberia par Ingenico s'est faite pour un montant total de 27,9 millions d'euros.

La trésorerie acquise lors de l'acquisition étant de 9,4 millions d'euros, le décaissement net s'élève donc à 18,5 millions d'euros.

Contribution aux résultats du Groupe (à partir de septembre 2010)

Ces sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale depuis la date de prise de contrôle et leur contribution aux résultats consolidés du Groupe Ingenico a été de :

- 4,91 millions d'euros en termes de chiffre d'affaires ;
- 0,15 million d'euros pour le résultat opérationnel courant ;
- 0,21 million d'euros pour le résultat net.

Si l'acquisition avait eu lieu dès le 1^{er} janvier 2010, le chiffre d'affaires et le résultat net s'élèveraient respectivement à 14,73 millions d'euros et à -1,70 million d'euros.

3.6.6.5 Acquisition du Groupe Korvac

Description de l'opération

Le 14 septembre 2010, Ingenico a annoncé l'acquisition de 49% de Korvac Holdings Pte Ltd, un fournisseur de services de paiement basé à Singapour. Les activités de Korvac sont essentiellement liées à la fourniture de services de paiement sur ses principaux marchés : acquisition des transactions de paiement auprès des marchands, incluant la gestion des terminaux, le traitement des transactions, la gestion des offres de fidélité et l'analyse des données clients.

Périmètre

L'ensemble Korvac est constitué des sociétés suivantes :

- Korvac Holdings Pte Ltd
- Card Alliance Pte Ltd
- Korvac Payment Services (S) Pte Ltd
- JED Service Co Ltd
- Korvac (Thailand) Co Ltd
- Korvac (M) Sdn Bhd
- Consumer Cube Pte Ltd
- Payment Link Pte Ltd
- E-Coins Pte Ltd
- QB-Link Pte Ltd
- Korvac HK Ltd

L'acquisition de la participation minoritaire dans Korvac s'est effectuée par l'intermédiaire de la Société Ingenico Holding Asia.

Prix d'acquisition

Ingenico a acquis Korvac pour un montant total de 30,0 millions de dollars singapouriens (16,5 millions d'euros).

Contribution aux résultats du Groupe (à partir de septembre 2010)

Compte tenu de la structure de gouvernance mise en place lors des prises de participation, le contrôle étant exercé de façon conjointe entre le Groupe Ingenico et les actionnaires historiques, la méthode de consolidation retenue est la mise en équivalence.

La contribution de Korvac aux résultats consolidés du Groupe Ingenico (résultat des sociétés mises en équivalence) a été de -0,48 million d'euros.

CESSIONS

3.6.6.6 Cession de Mynt Betal Norvège

Descriptif de l'opération

Le 14 décembre 2010, le Groupe a cédé sa filiale Mynt Betal Norvège aux sociétés Eugen Holding AS et Altenborg Holding AS.

Prix de cession

Le montant de la transaction, réglé en numéraire, le 14 décembre 2010 s'élève à 0,5 million d'euros.

Contribution des sociétés cédées aux résultats du Groupe

Le résultat consolidé de la cession s'établit à un montant de 1,3 million d'euros.

La société a contribué au résultat consolidé du Groupe respectivement en 2010 (11 mois) et 2009 (12 mois) à hauteur de :

- 0,64 million d'euros et 0,52 million d'euros en termes de chiffre d'affaires ;
- -0,25 million d'euros et -0,28 million d'euros pour le résultat opérationnel courant ;
- -0,26 million d'euros et 0 million d'euros pour le résultat net.

3.6.7 Information Sectorielle

Les principes de détermination des secteurs sont présentés en note 2 « Règles et méthodes comptables » des états financiers du Groupe au 31 décembre 2010. Les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par le comité exécutif pour l'évaluation de la performance des différents secteurs.

Le Groupe a mis en place une nouvelle organisation à partir du 1^{er} avril 2010, dans le cadre de la mise en place du SEPA, espace unique de paiement en euro. Une nouvelle région SEPA a donc été créée parallèlement aux 4 autres grandes régions et ce nouveau secteur regroupe notamment les anciens secteurs Europe du Nord et Europe du Sud.

Compte tenu de la nouvelle organisation du Groupe et des modalités de suivi de l'information par la Direction en interne, les secteurs retenus sont les suivants :

- SEPA ;
- le Pacifique / Asie (Australie, Chine...) ;
- l'Amérique du Nord (Etats-Unis, Canada...) ;
- l'Amérique Latine (Brésil, Mexique...) ;
- l'Europe Centrale, l'Afrique, le Moyen Orient.

L'information sectorielle est donc présentée selon cette nouvelle organisation pour 2010 et a été retraitée pour 2009 et 2008.

Analyse des résultats sectoriels

Le chiffre d'affaires et les résultats opérationnels des sociétés qui contribuent à plusieurs secteurs ont été ventilés par zone géographique.

Au 31 décembre 2010, les résultats sectoriels s'analysent comme suit :

Au 31 décembre 2010								
Analyse des résultats sectoriels (en milliers d'euros)	Sepa	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale	Non alloués (*)	Eliminations	Consolidé
					Moyen Orient Afrique			
Chiffre d'affaires hors-groupe	431 688	138 798	102 985	162 179	71 378	(8)		907 020
Chiffre d'affaires groupe	24 767	3 093	888	6 920	43 491	254 169	(333 328)	-
Chiffre d'affaires total	456 455	141 891	103 873	169 099	114 869	254 161	(333 328)	907 020
Résultat opérationnel courant	38 326	19 470	13 472	10 425	1 848	13 350		96 891
Résultat opérationnel	33 330	27 811	(8 785)	10 805	1 264	9 344		73 769
Résultat financier								(9 794)
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence								(1 671)
Impôt								(22 716)
Résultat de la période Part du Groupe								39 589 39 575
Le chiffre d'affaires par zone de destination est le suivant :								
Chiffre d'affaires hors-groupe	427 228	134 342	101 454	168 098	75 899			907 020

*) Les éléments non alloués correspondent aux activités de la holding non affectées aux segments géographiques opérationnels. Pour 2010, le résultat opérationnel du segment « Amérique du Nord » comprend la dépréciation du goodwill « Amérique du Nord » pour un montant de -21,4 millions d'euros (cf. note 12 « Goodwill »). Celui du segment « Asie Pacifique » comprend la réévaluation à la juste valeur de la quote-part initialement détenue dans la société Transfer To (cf. note 12 « Goodwill »).

Au 31 décembre 2009, les résultats sectoriels s'analysaient comme suit :

Au 31 décembre 2009

Analyse des résultats sectoriels (en milliers d'euros)	Europe centrale						Eliminations	Consolidé
	Sepa	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Moyen Orient Afrique	Non alloués (*)		
Chiffre d'affaires hors-groupe	303 570	80 849	102 234	130 275	80 482	3 274		700 684
Chiffre d'affaires groupe	21 690	945	132	4 678	36 499	214 546	(278 491)	-
Chiffre d'affaires total	325 260	81 794	102 366	134 954	116 981	217 821	(278 491)	700 684
Résultat opérationnel courant	39 101	9 410	3 115	2 935	6 591	(315)		60 835
Résultat opérationnel	35 816	15 079	1 526	2 104	6 542	(13 618)		47 448
Résultat financier								(2 204)
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence								(283)
Impôt								(18 121)
Résultat de la période								26 840
Part du Groupe								26 840

Le chiffre d'affaires par zone de destination est le suivant :

Chiffre d'affaires hors-groupe	303 646	82 754	105 087	134 178	75 019			700 684
--------------------------------	----------------	---------------	----------------	----------------	---------------	--	--	----------------

(*) Les éléments non alloués correspondaient aux activités de la holding non affectées aux segments géographiques opérationnels. Pour 2009, les résultats contributifs de la société MBS Moneyline Banking System cédée au mois de décembre étaient inclus dans la catégorie « Non alloués » : chiffre d'affaires hors groupe 3.274 milliers d'euros, résultat opérationnel courant -1.325 milliers d'euros, résultat opérationnel -1.382 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2008, les résultats sectoriels s'analysaient comme suit :

Au 31 décembre 2008

Analyse des résultats sectoriels (en milliers d'euros)	Europe centrale						Eliminations	Consolidé
	Sepa	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Moyen Orient Afrique	Non alloués (*)		
Chiffre d'affaires hors-groupe	293 866	71 302	105 123	129 953	123 186	4 588		728 017
Chiffre d'affaires groupe	12 907	1 239	927	10 774	34 229	219 689	(279 766)	-
Chiffre d'affaires total	306 772	72 541	106 050	140 727	157 415	224 277	(279 766)	728 017
Résultat opérationnel courant	39 821	10 703	10 388	5 130	13 670	(7 731)		71 981
Résultat opérationnel	37 301	12 620	9 328	2 741	13 748	(18 227)		57 510
Résultat financier								(7 446)
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence								-
Impôt								(13 382)
Résultat de la période								36 682
Part du Groupe								36 682

Le chiffre d'affaires par zone de destination est le suivant :

Chiffre d'affaires hors-groupe	293 061	77 852	109 679	137 674	109 751			728 017
--------------------------------	----------------	---------------	----------------	----------------	----------------	--	--	----------------

(*) Les éléments non alloués correspondaient aux frais de siège non affectés aux segments géographiques.

(**) La perte de valeur concernant Moneyline Banking System d'un montant de 1.000 milliers d'euros était comprise dans le segment Europe du Sud.

Analyse des charges d'amortissements et des charges sans contrepartie en trésorerie

Les charges d'amortissement et les charges sans contrepartie en trésorerie s'analysent comme suit au 31 décembre 2010 :

Analyse des charges d'amortissements et des charges sans contrepartie de trésorerie (en milliers d'euros)	Europe centrale						Consolidé
	Sepa	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Moyen Orient Afrique	Non alloués	
Charges d'amortissement	46 636	2 608	22 883	3 099	1 135	-	76 363
Dotations aux provisions nettes des reprises de provisions et charges ifrs 2	9 453	922	3 829	89	(276)	-	14 017

Les charges d'amortissement et les charges sans contrepartie en trésorerie s'analysaient comme suit au 31 décembre 2009 :

Analyse des charges d'amortissements et des charges sans contrepartie de trésorerie (en milliers d'euros)	Europe centrale						Non alloués	Consolidé
	Sepa	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Moyen Orient	Afrique		
Charges d'amortissement	31 865	2 340	1 534	2 197	1 125	-	39 061	
Dotations aux provisions nettes des reprises de provisions et charges ifrs 2	5 297	610	455	1 835	508	-	8 706	

Les charges d'amortissement et les charges sans contrepartie en trésorerie s'analysaient comme suit au 31 décembre 2008 :

Analyse des charges d'amortissements et des charges sans contrepartie de trésorerie (en milliers d'euros)	Europe centrale						Non alloués	Consolidé
	Sepa	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Moyen Orient	Afrique		
Charges d'amortissement	27 748	1 250	1 540	1 302	1 274	-	33 114	
Dotations aux provisions nettes des reprises de provisions et charges ifrs 2	5 736	707	(822)	1 933	826	-	8 381	

Analyse des actifs et passifs sectoriels

Les actifs et passifs sectoriels s'analysent comme suit au 31 décembre 2010 :

Analyse des actifs et des passifs sectoriels (en milliers d'euros)	Europe centrale						Non alloués	Consolidé
	Sepa	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Moyen Orient	Afrique		
Goodwill	314 263	61 967	46 002	8 339	35 691	-	466 260	
Autres actifs sectoriels hors groupe	470 689	122 939	75 532	72 209	14 288	-	755 658	
Impôts différés actifs							22 883	
Créances d'impôts courants							10 582	
Créances financières							4 561	
Instruments dérivés							3 461	
Actifs destinés à la vente								
Total Actif	784 952	184 905	121 534	80 548	49 979	-	1 263 405	
Passifs sectoriels hors groupe	231 419	83 748	24 963	52 149	7 584	-	399 863	
Situation nette de l'ensemble consolidé							545 567	
Impôts différés passifs							39 123	
Dettes d'impôt courant							8 633	
Dettes financières							268 003	
Instruments dérivés							2 216	
Passifs destinés à la vente							0	
Total Passif	231 419	83 748	24 963	52 149	7 584	-	1 263 405	

L'augmentation des Goodwill correspond aux acquisitions et prises de contrôle réalisées dans l'année sur les zones SEPA (Ingenico Prepaid Services, Ingenico Services Iberia) et Asie Pacifique (Fixed & Mobile Pte, Korvac). La diminution est consécutive à la dépréciation effectuée sur la zone Amérique du Nord.

Les actifs et passifs sectoriels s'analysaient comme suit au 31 décembre 2009 :

Analyse des actifs et des passifs sectoriels (en milliers d'euros)						Europe centrale	Non alloués	Consolidé
	Sepa	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Moyen Orient Afrique			
Goodwill	281 719	23 747	66 527	7 364	34 872	-	414 228	
Autres actifs sectoriels hors groupe	427 159	60 550	51 692	64 540	13 787	-	617 728	
Impôts différés actifs							23 341	
Créances d'impôts courants							9 456	
Créances financières							3 567	
Instruments dérivés							3 433	
Actifs destinés à la vente								
Total Actif	708 877	84 296	118 219	71 904	48 658	-	1 071 752	
Passifs sectoriels hors groupe	170 838	42 635	15 481	44 194	8 654	-	281 801	
Situation nette de l'ensemble consolidé							493 088	
Impôts différés passifs							43 289	
Dette d'impôt courant							17 124	
Dettes financières							235 645	
Instruments dérivés							806	
Passifs destinés à la vente							0	
Total Passif	170 838	42 635	15 481	44 194	8 654	-	1 071 752	

L'augmentation sensible des goodwill et des autres actifs sectoriels hors groupe est consécutive à l'acquisition d'easycash.

Les actifs et passifs sectoriels s'analysaient comme suit au 31 décembre 2008 :

Analyse des actifs et des passifs sectoriels (en milliers d'euros)						Europe centrale	Non alloués	Consolidé
	Sepa	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Moyen Orient Afrique			
Goodwill	93 100	20 793	66 917	5 701	34 926	-	221 437	
Autres actifs sectoriels hors groupe	379 786	62 522	34 983	45 600	10 551	-	533 443	
Impôts différés actifs							20 631	
Créances d'impôts courants							8 602	
Créances financières							3 265	
Instruments dérivés							162	
Actifs destinés à la vente								
Total Actif	472 886	83 315	101 900	51 302	45 477	-	787 539	
Passifs sectoriels hors groupe	133 378	54 104	4 212	33 584	7 120	-	232 398	
Situation nette de l'ensemble consolidé							455 102	
Impôts différés passifs							24 216	
Dette d'impôt courant							5 184	
Dettes financières							68 167	
Instruments dérivés							2 472	
Passifs destinés à la vente							0	
Total Passif	133 378	54 104	4 212	33 584	7 120	-	787 539	

Analyse du coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2010 s'analyse comme suit :

Analyse du coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles (en milliers d'euros)						Europe centrale	Non alloués	Consolidé
	Sepa	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Moyen Orient Afrique			
Coût des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(18 858)	(1 134)	(825)	(2 557)	(712)	-	(24 085)	

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2009 s'analysait comme suit :

Analyse du coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles (en milliers d'euros)	Sepa	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale Moyen Orient Afrique	Non alloués	Consolidé
Coût des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(19 005)	(427)	(397)	(3 325)	(7)	-	(23 161)

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2008 s'analysait comme suit :

Analyse du coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles (en milliers d'euros)	Sepa	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale Moyen Orient Afrique	Non alloués	Consolidé
Coût des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(17 405)	(484)	(651)	(2 983)	(228)	-	(21 752)

3.6.8 Coûts par Nature et autres Charges

Ingenico présentant son résultat par fonction, il est indiqué dans cette note les principales charges opérationnelles par nature et leurs montants correspondants.

Les frais de personnel s'analysent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Traitements et salaires	91 825	101 133	133 834
Charges Sociales	28 094	33 511	39 498
Charges de retraite - régimes à prestations définies	151	(915)	36
Provisions pour indemnités de départ en retraite	304	456	311
Stock options et actions gratuites	8 539	6 663	5 612
Total	128 913	140 848	179 292

Les charges d'amortissements et de dépréciation s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Dotations / (Reprises)			
Amortissements et provisions Immobilisations incorporelles	17 613	25 707	39 992
Amortissements et provisions Immobilisations corporelles	8 399	11 484	14 670
Dépréciations des Goodwill	1 000	1 829	21 845
Provisions pour dépréciation des stocks	2 977	1 542	1 508
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(1 098)	2 371	1 395
Provisions pour dépréciation des actifs financiers	6 216	40	54
Total	35 107	42 974	79 465

Les coûts directs s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Coût des terminaux	(323 669)	(279 460)	(302 886)
Coût des services et des logiciels	(79 942)	(95 524)	(156 879)
Total des coûts directs	(403 610)	(374 984)	(459 765)
Coûts indirects	(52 748)	(54 796)	(81 120)
Total coût des ventes	(456 358)	(429 780)	(540 885)

La part des frais de recherche et développement activés est la suivante :

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Montant de recherche et développement activé	5 723	7 961	5 496
Total des dépenses de R&D (charges et investissements) (*)	67 551	83 600	89 743
Part des frais de R&D activés (en %)	8%	10%	6%

(*) Net des 2.165 milliers d'euros correspondant au crédit d'impôt recherche 2010 (1.781 milliers d'euros en 2009)

3.6.9 Autres Produits et Charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent :

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Frais de restructuration	(9 051)	(9 787)	(9 934)
Litiges et coûts liés aux problèmes de qualité	701	(276)	(168)
Gains ou pertes sur cessions d'éléments d'actif		(2 725)	1 161
Perte de valeur d'un actif disponible à la vente	(6 414)		
Cessions, mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles	(481)	(408)	(883)
Dépréciation des écarts d'acquisition			(22 086)
Gains ou pertes de revalorisation des participations			8 303
Autres	775	(192)	487
Total	(14 471)	(13 387)	(23 121)

Pour l'année 2010, les autres produits et charges opérationnels comprennent essentiellement :

- les charges de restructuration supportées dans le cadre de la réorganisation du Groupe pour un total de 9,9 millions d'euros dont notamment :
 - o les coûts additionnels liés à la migration d'applicatifs vers la plateforme Telium pour un montant de 2,5 millions d'euros ;
 - o les charges supportées à l'occasion de cessions, d'arrêts ou de réorganisation d'activités pour 1,7 million d'euros ;
 - o les frais engagés dans le cadre d'un projet d'offre sur le capital au cours du 2^{ème} semestre, pour 3,8 millions d'euros ;
- le résultat de cession de la filiale Mynt Betal Norvège en décembre 2010 pour un montant de 1,3 million d'euros ;
- la dépréciation du Goodwill « Amérique du Nord » pour un montant de 21,4 millions d'euros ;

- le gain de revalorisation à la juste valeur lié au regroupement d'entreprises réalisé par étape pour un montant de 8,3 millions d'euros, en application des dispositions de la norme IFRS 3R appliquée par le Groupe à partir de l'exercice 2010. Le gain a été calculé comme la différence entre la juste valeur de la quote-part initiale, déterminée en fonction du prix payé pour obtenir le contrôle exclusif, et sa valeur comptable.

Pour l'année 2009, les autres produits et charges opérationnels comprenaient essentiellement :

- les charges de restructuration supportées dans le cadre de la réorganisation du Groupe, notamment en ce qui concernait le redéploiement des activités de recherche et de développement, pour un total de 9,8 millions d'euros dont :
 - o les coûts liés aux dispositions prises en faveur des salariés d'Ingenico Barcelona pour 3,9 millions d'euros ;
 - o les coûts additionnels liés à la migration d'applicatifs vers la plateforme Telium pour un montant de 2,3 millions d'euros ;
 - o les charges supportées à l'occasion de cessions, d'arrêts ou de réorganisation d'activités pour 3,6 millions d'euros.
- le résultat de cession des filiales Sagem Danemark et Manison Finlande en juin 2009 : -1,2 million d'euros et Moneyline Banking System en décembre 2009 : -1,5 million d'euros.

Pour l'année 2008, les charges et produits non récurrents pour un montant de -14,5 millions d'euros comprenaient essentiellement :

- les charges de restructuration supportées à l'occasion de cessions, d'arrêts ou de réorganisation d'activités ainsi que les frais relatifs aux dispositions prises en faveur du personnel visé par des mesures d'ajustement d'effectifs (Ingenico Barcelone : 5,2 millions d'euros principalement dans le cadre du redéploiement des activités de recherche et développement au sein du Groupe – France : 2,3 millions d'euros d'honoraires de restructuration et 1,1 million d'euros de coûts de licenciements).
- les produits et charges relatifs aux litiges juridiques et commerciaux (0,7 million d'euros) correspondant aux sommes engagées pour la défense de la société et des sommes perçues ou versées lors de la résolution des litiges.

3.6.10 Coût Financier net

L'analyse du coût financier (net) est la suivante :

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Charges d'intérêts sur les emprunts	(2 656)	(3 331)	(10 626)
Charges d'intérêts sur les contrats de location financement			(1 024)
Coût de l'endettement financier	(2 656)	(3 331)	(11 650)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2 095	1 840	501
Revenus des intérêts des contrats de location financière			2 864
Coût de l'endettement financier net	(561)	(1 492)	(8 285)
Gains de change	42 217	32 359	56 353
Pertes de change	(44 094)	(34 601)	(54 937)
Gains et pertes de change	(1 877)	(2 243)	1 415
Gains/Pertes sur opérations de placements (Réévaluation, Cession)	66	(356)	(539)
Autres produits financiers	648	3 026	12
Autres charges financières	(5 723)	(1 139)	(2 397)
Autres produits et charges financiers	(5 008)	1 531	(2 924)
Coût financier net	(7 446)	(2 204)	(9 794)

L'analyse du coût financier net pour 2010 est la suivante :

Les charges d'intérêts sont liées à des emprunts à court et à moyen terme, ainsi qu'à des contrats de location financement. Les charges d'intérêts sur emprunts à moyen terme concernent deux emprunts contractés par Ingenico SA, un emprunt syndiqué de 210 millions d'euros mis en place fin 2009 pour l'acquisition d'easycash et un nouvel emprunt de 100 millions en juillet 2010, dont 34 millions ont été tirés en août 2010. Le montant des charges d'intérêts relatives à ces deux emprunts est de -8,6 millions d'euros, auquel s'ajoute la variation de juste valeur du cap de taux pour un montant de -1 million d'euros. Les charges d'intérêts à court terme s'élèvent à -0,9 million d'euros et concernent essentiellement un emprunt de la filiale brésilienne, remboursé au 31 décembre 2010. Les charges d'intérêts, ainsi que les revenus, liés aux contrats de location financement concernent essentiellement easycash GmbH.

Le coût de l'endettement financier net comprend, outre les charges d'intérêt des emprunts contractés et les revenus nets des locations financement, les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le résultat de change représente un gain net de change de 1,4 million d'euros. Il résulte des gains et pertes de change réalisés et latents, générés par les activités du Groupe, ainsi que de la stratégie de couverture de change, mise en place par la société mère pour couvrir ce risque qu'elle assume pour tout le Groupe (cf. Note 4.2 Risque de change).

Les autres produits et charges financiers sont constitués :

- des variations de juste valeur des instruments financiers non éligibles à la couverture
- des dividendes versés aux minoritaires de la filiale chinoise Fujian Landi (cf. Note 12 Goodwill)
- des charges d'actualisation liées aux engagements de rachat d'intérêts minoritaires, ainsi qu'à la variation de juste valeur des actifs de couverture relative aux engagements de

retraite à prestations définies de différentes filiales (cf. note 26 provisions pour retraites et engagements assimilés).

Pour l'année 2009, les charges d'intérêts constituant le coût de l'endettement financier concernaient pour l'essentiel des emprunts à court et à moyen terme, contractés par la maison mère et Ingenico Brésil. Pour ce qui concerne la maison mère, les intérêts provenaient d'une part, du tirage de la ligne de crédit de 60 millions d'euros à compter de décembre 2008, entièrement remboursée fin avril 2009, et d'autre part, du nouvel emprunt syndiqué de 210 millions d'euros, mis en place en septembre 2009 pour l'acquisition du Groupe easycash.

Les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie provenaient essentiellement des plus-values sur cessions de valeurs mobilières, réalisées par la maison mère.

Le risque de change est principalement assumé par la maison mère qui assure également la couverture de ce risque. Les pertes de change nettes s'élevaient à 2,2 millions d'euros.

Les autres produits et charges financiers s'élevaient à 1,5 million d'euros. Ils étaient constitués principalement d'une plus-value sur cession d'actifs disponibles à la vente et de charges d'actualisation liées aux engagements de rachat d'intérêts minoritaires ainsi qu'à la variation de juste valeur des actifs de couverture relative aux engagements de retraite à prestations définies de différentes filiales.

Pour l'année 2008, le coût de l'endettement financier était composé des charges d'intérêts, essentiellement des emprunts à court et moyen terme, souscrits par la maison mère et le Brésil. Pour la maison mère, les intérêts correspondent au tirage fin décembre de la totalité de la tranche A du prêt syndiqué mis en place en mai 2007. La forte diminution de ce poste en 2008 s'expliquait par l'évolution positive de la trésorerie et de la dette nette. La trésorerie nette avait pratiquement doublé et la dette nette était devenue positive, après le remboursement et la conversion des océanes.

Les produits de trésorerie correspondaient aux revenus des équivalents de trésorerie et des placements.

Les pertes de change nettes s'élevaient à 1,9 million d'euros.

Les autres produits et charges financiers s'élevaient à -5 millions d'euros, et s'expliquaient principalement par la dévaluation du réal brésilien contre le dollar américain et ses conséquences sur un produit de bonification de taux adossé à un prêt en réal.

L'analyse du résultat financier selon la norme IAS 39 se présente ainsi :

<u>Comptabilisés en compte de résultat</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Produits d'intérêts sur les dépôts bancaires	528	900	367
Produits d'intérêts des contrats de location financière			2 864
Produits de cession des actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 209	3 578	74
Gain net de change			2 577
Autres			19
Produits financiers	2 738	4 477	5 902
Charges d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti	(7 980)	(4 125)	(10 661)
Charges d'intérêts des contrats de location financière			(1 024)
Charges d'actualisation financière			(1 269)
Pertes de juste valeur des actifs financiers réévalués à la juste valeur par le compte de résultat	(262)	(193)	(546)
Perte nette de change	(1 118)	(3 160)	
Pertes de juste valeur des instruments de couverture de change	(823)	797	(1 160)
Pertes de juste valeur des instruments de couverture de taux	-	-	(1 035)
Charges financières	(10 183)	(6 681)	(15 696)
Résultat financier net	(7 446)	(2 204)	(9 794)
<u>Comptabilisés en autres éléments du résultat global</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Variation nette de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	489	-	-
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie (change)	(173)	2 381	(46)
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie (taux)	1	147	(659)
Comptabilisés en Réserves de Juste Valeur	318	2 528	(705)

3.6.11 Impôts

Charges d'impôt sur les résultats des sociétés intégrées

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Charge d'impôt de l'exercice	(18 677)	(23 047)	(28 096)
Impôts différés	5 295	4 926	5 381
Total	(13 382)	(18 121)	(22 715)

En 2010, la charge d'impôt de l'exercice correspond principalement à :

- la charge d'impôt courant due en France, en Allemagne, au Brésil, en Chine, aux Etats-Unis et au Canada ;
- et l'économie d'impôt différé résultant de la comptabilisation d'impôts différés actifs – notamment en France, en Chine et en Allemagne – sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

L'activation d'impôts différés par le Groupe est fonction de la situation propre de l'entité ou du groupe d'entités (intégrations fiscales) dans chaque pays et de l'échéance d'expiration des pertes fiscales et des crédits d'impôts.

Ainsi, pertes fiscales et crédits d'impôts ne font l'objet d'une activation que dans la mesure où il est très probable que les bénéficiaires imposables qui dégageront les ensembles considérés permettront leur imputation.

En 2009, la charge d'impôt de l'exercice correspondait principalement aux impôts dus en France, au Brésil et en Italie. L'économie d'impôt résultait de la comptabilisation d'impôts différés actifs – notamment au Brésil, en Australie et en France – sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

En 2008, la charge d'impôt de l'exercice correspondait essentiellement aux impôts dus chez Ingenico France (ex-Sagem Monetel), au Canada, en Italie et au Royaume-Uni. L'économie d'impôt résultait de l'utilisation et de l'activation de déficits antérieurement non reconnus, notamment en France et en Australie.

Par ailleurs, il convient de noter que dans le cadre de la réforme de la Taxe Professionnelle, le Groupe Ingenico a décidé de qualifier la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) d'impôt sur le résultat (Cf. Règles et méthodes comptables). En 2010, le montant de la CVAE ainsi reclassé en impôt sur le résultat s'élève à 2 millions d'euros. L'impôt différé passif net de 868 milliers d'euros comptabilisé dès le 31 décembre 2009 (la Loi de finances ayant été votée en 2009) au titre de la réforme est reversé au résultat, au fur et à mesure de l'amortissement des immobilisations sous-jacentes des sociétés françaises.

Preuve d'impôt Groupe

L'impôt sur les sociétés résulte de l'application du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôt au 31 décembre 2010. En France, les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition votés, soit 34,43% pour 2010 et les années suivantes.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée. Les éléments de rapprochement représentent, outre l'effet des différentiels et modifications des taux d'impôt, les effets d'impôt liés aux produits non imposables et aux charges non déductibles résultant des différences permanentes entre les assiettes d'imposition locales et les comptes présentés conformément aux normes IFRS.

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Résultat net de la période (hors sociétés mises en équivalence)	36 682	27 123	41 260
Impôt sur les sociétés	(13 382)	(18 121)	(22 715)
Résultat avant impôt	50 064	45 244	63 975
Taux d'imposition français	34,43%	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(17 237)	(15 578)	(22 027)
Différence entre le taux d'imposition français et le taux d'imposition des filiales étrangères	1 696	2 242	5 550
Pertes fiscales de l'exercice et différences temporaires non activées	(1 398)	(3 103)	(5 033)
Activation de différences temporelles et de déficits reportables antérieurs		2 702	3 085
Utilisation de déficits reportables non activés	7 928	2 891	1 049
Crédits d'impôt	2 417	1 562	(1 017)
Effet des différences permanentes et autres	(6 788)	(8 837)	(4 322)
Total	(13 382)	(18 121)	(22 715)
Taux d'impôt effectif	26,73%	40,05%	35,51%

Variation des impôts différés

(en milliers d'euros)	Impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables	Impôts différés actifs sur différences temporelles	Total impôts différés actifs	Total impôts différés passifs	Total impôts différés nets
Au 31 Décembre 2007	12 070	7 320	19 391	(835)	18 556
Impôts différés constatés en résultat	(2 574)	1 526	(1 048)	6 342	5 295
Impôts différés constatés en capitaux propres et issus d'un regroupement d'entreprises	148	3 873	4 021	(30 299) (a)	(26 278)
Différences de conversion	(460)	(496)	(956)	(203)	(1 159)
Autres mouvements		(778)	(778)	778	
Au 31 Décembre 2008	9 184	11 445	20 631	(24 216)	(3 586)
Impôts différés constatés en résultat	(2 173)	2 742	569	4 357	4 926
Impôts différés constatés en capitaux propres et issus d'un regroupement d'entreprises		883	883	(23 546) (b)	(22 663)
Différences de conversion	469	1 032	1 501	13	1 514
Autres mouvements	(535)	294	(243)	103	(140)
Au 31 Décembre 2009	6 945	16 394	23 341	(43 289)	(19 948)
Impôts différés constatés en résultat	(3 884)	4 792	908	4 473	5 381
Impôts différés constatés en capitaux propres et issus d'un regroupement d'entreprises		(726)	(726)	(2 733) (c)	(3 459)
Différences de conversion	360	1 421	1 781	5	1 786
Autres mouvements	383	(2 804)	(2 421)	2 421	(0)
Au 31 Décembre 2010	3 804	19 077	22 883	(39 123)	(16 240) (a)

(a) Ce chiffre inclut l'impôt différé passif issu de l'allocation du prix d'acquisition de l'activité Sagem "Terminaux de paiement" et de la société Fujian Landi aux éléments d'actifs et de passifs identifiables de ces entités.

(b) Ce chiffre inclut l'impôt différé passif issu de l'allocation du prix d'acquisition du Groupe easycash aux éléments d'actifs et de passifs identifiables de ces entités.

(c) Ce chiffre inclut l'impôt différé passif issu de l'allocation du prix d'acquisition des sociétés Fixed and Mobile Pte, Ingenico Services Iberia et Ingenico Prepaid Services France aux éléments d'actifs et de passifs identifiables de ces entités.

Analyse par nature

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Impôts différés actifs par catégories de différences temporelles			
Immobilisations corporelles et incorporelles	(2 236)	613	1 536
Engagements envers le personnel	5 208	2 382	1 147
Stock, créances, fournisseurs et provisions	9 331	12 810	16 597
Pertes fiscales et crédits d'impôts non récupérés	9 184	6 942	3 804
Autres (dont instruments financiers)	(856)	594	(201)
Total impôts différés actifs	20 631	23 341	22 883
Impôts différés passifs par catégories de différences temporelles			
Immobilisations corporelles et incorporelles	(27 113)	(47 013)	(38 776)
Engagements envers le personnel	767	350	3 157
Stock, créances, fournisseurs et provisions	2 042	2 713	(3 310)
Pertes fiscales et crédits d'impôts non récupérés		662	(0)
Autres (dont instruments financiers)	88	(1)	(193)
Total impôts différés passifs	(24 216)	(43 289)	(39 123)
Total net	(3 585)	(19 948)	(16 240)

Détails des IDA non reconnus

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Impôts différés sur déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts	10 164	6 583	13 468
Impôts différés sur différences temporelles	3 614	4 991	6 668
Total	13 778	11 574	20 137

3.6.12 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Au 1er janvier	106 324	221 437	414 227
Investissements	118 623	217 381	48 866
Cessions (Danemark & Manison - Moneyline Banking System)		(25 882)	
Pertes de valeur	(1 000)		(22 086)
Différences de conversion	(4 880)	1 416	4 018
Réévaluations			21 236
Autres	2 370	(126)	
Au 31 décembre	221 437	414 227	466 260

Le Groupe a mis en place une nouvelle organisation à partir du 1^{er} avril 2010 afin de mieux appréhender la dynamique propre à l'émergence du SEPA, « Single Euro Payment Area » pour espace unique de paiement en euro. Une nouvelle région éponyme a donc été créée parallèlement aux quatre autres grandes régions. Cette nouvelle région regroupe pour l'essentiel les anciennes régions Europe du Nord et Europe du Sud.

Compte tenu de la nouvelle organisation du Groupe et des modalités de suivi de l'information par la Direction en interne, les secteurs retenus, représentatifs des régions, sont les suivants :

- SEPA ;
- le Pacifique / Asie (Australie, Chine...) ;
- l'Amérique du Nord (Etats-Unis, Canada...) ;
- l'Amérique Latine (Brésil, Mexique...) ;
- l'Europe Centrale, l'Afrique, le Moyen Orient.

L'ensemble des activités des anciennes régions Europe du Nord et Europe du Sud, ainsi que les nouvelles activités déployées à travers la région SEPA sont désormais conduites selon une stratégie opérationnelle et d'investissements commune visant à développer ces activités à l'intérieur d'un espace économique cohérent, couvrant l'essentiel des marchés appelés à bénéficier de l'émergence du marché européen du paiement (« Single Euro Payment Area »). Cette organisation doit permettre de déployer sur ce marché une offre commerciale homogène s'appuyant sur le savoir-faire développé et acquis par le Groupe en matière de solutions de paiement et de traitement des transactions.

Elle a également pour objectif d'intégrer et de rationaliser les opérations européennes en matière d'infrastructure des technologies de l'information, de développement de logiciels, et de support administratifs à l'intérieur d'un espace économique homogène.

Il en résulte que la région SEPA constitue une nouvelle unité génératrice de trésorerie (UGT), les entrées de trésorerie générées sur les anciennes UGT Europe du Nord, Allemagne, France, Espagne, MBS et Pologne n'étant plus, dès lors, largement indépendantes les unes des autres. Enfin, il convient de souligner que les anciennes UGT ont été regroupées pour les exercices 2008 et 2009 sous la nouvelle dénomination SEPA aux fins de comparaison.

Détail des Goodwill

Unités Génératrices de trésorerie (en milliers d'euros)		2008		2009			2010			
		Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette
SEPA	Europe du Nord	33 455	(27)	33 428	8 950	8 903	9 241	(748)	8 493	
	Allemagne	5 523		5 523	220 004	220 004	227 265		227 265	
	France	35 235		35 235	35 235	35 235	41 830		41 830	
	Espagne	5 708		5 708	5 708	5 708	24 806		24 806	
	Italie	12 113	(1 096)	11 017	12 113	(1 096)	11 017	12 113	(1 096)	11 017
	Moneyline Banking System	2 834	(1 500)	1 334						
	Pologne	855		855	851		851		851	
		95 723	(2 623)	93 101	282 860	(1 142)	281 718	316 107	(1 844)	314 263
Asie / Pacifique	Asie	18 337	(376)	17 961	20 536	(376)	20 160	57 596	-	57 596
	Pacifique	6 483	(3 651)	2 832	8 210	(4 623)	3 586	4 371	-	4 371
		24 821	(4 027)	20 793	28 746	(4 999)	23 747	61 966	-	61 967
Amérique du Nord	Amérique du Nord	66 917		66 917	66 527	66 527	67 394	(21 392)	46 002	
Amérique Latine	Amérique Latine	5 701		5 701	7 364	7 364	8 339		8 339	
Europe centrale / Moyen Orient / Afrique	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique	34 926		34 926	34 871	34 871	35 691		35 691	
Total		228 088	(6 650)	221 437	420 368	(6 142)	414 227	489 496	(23 235)	466 260

En 2010

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2010 les normes IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée pour la comptabilisation des regroupements d'entreprise et les acquisitions ne conférant pas le contrôle. Le changement de méthode comptable a été appliqué aux acquisitions et prises de contrôle survenues à compter du 1^{er} janvier 2010. Les ajustements de Goodwill des acquisitions et prises de contrôle antérieures au 1^{er} janvier 2010 ont été comptabilisés suivant les modalités de la norme applicable antérieurement.

L'augmentation des goodwill est due essentiellement aux acquisitions réalisées en 2010 : Ingenico Prepaid Services France pour 6,6 millions d'euros et Ingenico Services Iberia pour 19,1 millions d'euros, ainsi qu'à la prise de contrôle dans la société Fixed & Mobile Pte Ltd pour 23,2 millions d'euros.

Les autres variations de valeur de goodwill sont la conséquence de réévaluations de passifs relatifs aux clauses du contrat d'acquisition concernant la filiale chinoise Fujian Landi pour 14 millions d'euros ou à des réajustements de juste valeur des actifs et passifs à la date du bilan d'ouverture pour 7,2 millions d'euros en ce qui concerne easycash.

Acquisitions et prises de contrôle (application de la norme IFRS3 révisée)

Les justes valeurs des actifs, passifs et passifs identifiables assumés des sociétés acquises ci-dessous ont été déterminées de façon provisoire, dans l'attente de la finalisation des évaluations.

Les coûts liés aux acquisitions de l'exercice 2010 s'élèvent à 1,2 millions d'euros et ont été comptabilisés en autres produits et charges opérationnels.

Ingenico Prepaid Services France

Le prix d'acquisition d'Ingenico Prepaid Services France s'élève à 7,3 millions d'euros.

Une allocation provisoire du prix d'acquisition d'Ingenico Prepaid Services France a été conduite au 2^{ème} semestre 2010 et sera finalisée dans le délai de 12 mois suivant la prise de contrôle de la société.

Une évaluation des actifs incorporels à la juste valeur a été réalisée.

Cette évaluation a conduit à la reconnaissance d'actifs incorporels, non inscrits dans les comptes d'Ingenico Prepaid Services France, pour un montant de 1,8 million d'euros.

- Portefeuille clients : 2,7 millions d'euros, amortissable sur 5 ans
- Impôts différés passifs : -0,9 million d'euros

La juste valeur des actifs nets identifiables à la date d'acquisition s'élève à 0,7 million d'euros.

Le goodwill ressort ainsi à un montant de 6,6 millions d'euros.

Ingenico Services Iberia

Le prix d'acquisition d'Ingenico Services Iberia s'élève à 27,9 millions d'euros.

Une allocation provisoire du prix d'acquisition d'Ingenico Services Iberia a été conduite au 2^{ème} semestre 2010 et sera finalisée dans le délai de 12 mois suivant la prise de contrôle de la société.

Une évaluation des actifs incorporels à la juste valeur a été réalisée.

Cette évaluation a conduit à la reconnaissance d'actifs incorporels non inscrits dans les comptes d'Ingenico Services Iberia, pour un montant de 7,4 millions d'euros.

- Portefeuille clients : 9,7 millions d'euros amortissable sur 5 ans
- Plateforme : 0,9 million d'euros amortissable sur 5 ans
- Impôts différés passifs : -3,2 millions d'euros

La juste valeur des actifs nets identifiables à la date d'acquisition s'élève à 8,8 millions d'euros.

Le goodwill ressort ainsi à un montant de 19,1 millions d'euros.

Fixed & Mobile Pte Ltd

La prise de contrôle de la société Fixed and Mobile Pte Ltd a été effectuée en juillet 2010. Le Groupe a alors acquis 52% des titres de la société pour un montant de 22,7 millions de dollars américains (18,5 millions d'euros), s'ajoutant au 38% détenus depuis juillet 2009. Le solde de 10% reste détenu par le dirigeant auquel Ingenico a accordé un put.

En application d'IFRS 3 révisée, ce regroupement d'entreprises réalisé par étape, conduit à une détermination du goodwill correspondant à la juste valeur de la quote-part initiale (38%), la contrepartie transférée et à la juste valeur du put desquels sont déduits la situation nette de l'ensemble acquis (actifs et passifs identifiables à leur juste valeur). La réévaluation à la juste valeur de la quote-part initiale s'élève à 8,3 millions d'euros et a été comptabilisée en compte de résultat, en autres produits opérationnels. Le gain a été calculé comme la différence entre la juste valeur de la quote-part initiale, déterminé en fonction du prix payé pour obtenir le contrôle exclusif, et sa valeur comptable.

Une allocation provisoire du prix d'acquisition de Fixed & Mobile Pte Ltd a été conduite au 2^{ème} semestre 2010 et sera finalisée dans le délai de 12 mois suivant la prise de contrôle de la société.

Cette évaluation d'actifs incorporels à la juste valeur a conduit à la reconnaissance d'actifs non inscrits dans les comptes de Fixed & Mobile Pte Ltd, pour un montant de 3,3 millions d'euros.

- Portefeuille clients : 1,9 million d'euros amortissable sur 4 et 5 ans
- Plateforme : 2,0 millions d'euros amortissables sur 7,5 ans
- Impôts différés passifs : -0,6 million d'euros

La juste valeur des actifs nets identifiables à la date d'acquisition s'élève à 9,5 millions de dollars singapouriens (5,6 millions d'euros).

Le goodwill ressort donc à un montant de 23,2 millions d'euros.

Réévaluations des valeurs de goodwill (application de la norme IFRS 3)

Le Groupe a par ailleurs procédé à des ajustements ou réévaluation des goodwill suivants :

- Fujian Landi (acquise en juillet 2008)

Pour tenir compte des perspectives de résultats futurs de sa filiale chinoise, le Groupe a établi un nouveau business plan pour l'entité. La juste valeur du put du vendeur sur 32% des actions de la société a ainsi été réévaluée d'un montant de 14,0 millions d'euros. L'augmentation de valeur du put a pour contrepartie la valeur du goodwill. Le goodwill de la société Fujian Landi ressort à 32,6 millions d'euros.

- easycash (acquise fin décembre 2009)

Le Groupe avait à la fin de l'exercice 2009 enregistré un goodwill de 214,5 millions d'euros correspondant à la juste valeur estimée au 31 décembre 2009 des actifs et passifs du sous-groupe au moment de l'acquisition.

En 2010, durant la phase d'intégration du sous-groupe et dans le délai de 12 mois qui suit l'acquisition, le Groupe a dû réviser ces évaluations d'actifs et passifs d'ouverture pour un montant de 7,2 millions d'euros. Ces révisions de valeur concernent principalement les créances liées aux contrats de location-financement pour 4,4 millions d'euros mais aussi des dettes d'impôts courant pour un montant de 2,2 millions d'euros dont l'origine est relative à des périodes antérieures à l'acquisition et qui n'avaient pas fait l'objet d'une comptabilisation. Le goodwill easycash ressort au 31 décembre 2010 à 221,7 millions d'euros.

Pertes de valeur

Les tests de dépréciation effectués au cours du 4^{ème} trimestre 2010 ont amené le Groupe à déprécier le goodwill de l'unité génératrice de trésorerie Amérique du Nord pour un montant de l'ordre de 21,4 millions d'euros (cf. « Tests de dépréciation des goodwill »).

En 2009

La variation de la valeur des goodwill était due essentiellement à l'acquisition du Groupe easycash le 30 novembre 2009 pour 214,5 millions d'euros et à la cession des sociétés Sagem Danemark et Manison le 11 juin 2009.

Les tests de dépréciation effectués au cours du 4^{ème} trimestre 2009 n'avaient pas amené le Groupe à constater de dépréciation du goodwill.

En 2008

L'augmentation des goodwill était due essentiellement aux acquisitions réalisées dans le courant du 1^{er} semestre 2008 : Sagem « terminaux de paiements » pour 106,9 millions d'euros et Fujian Landi pour 10,8 millions d'euros. Les autres variations correspondaient à des rachats de parts minoritaires et à un ajustement du goodwill d'ouverture de la filiale turque.

Les tests de dépréciation effectués au cours du 4^{ème} trimestre 2008 avaient amené le Groupe à constater une dépréciation du goodwill de Moneyline Banking System pour un montant de 1 million d'euros.

Tests de dépréciation des goodwill

Ingenico a réalisé un test de dépréciation des valeurs nettes des goodwill. Cette procédure, s'appuyant notamment sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) générant des flux propres de trésorerie. Ces UGT correspondent à une zone géographique dans laquelle le Groupe est implanté. Les tests de dépréciation sont effectués chaque année au quatrième trimestre de l'exercice en utilisant les projections de flux de trésorerie sur la base des prévisions d'exploitation existantes portant sur une période de trois ans au delà de l'année en cours, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation (s'appuyant sur le coût moyen pondéré du capital) ont été appréciés pour chaque UGT à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité. Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill sont les suivantes :

2010															
Segments	SEPA							Asie / Pacifique			Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique		
Unités génératrices de trésorerie	Europe du Nord	Allemagne	France	Espagne	Italie	Pologne	Moneyline Banking System	Total SEPA	Asie	Pacifique	Total Asie / Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique	Total
Valeur nette comptable des goodwill (en milliers d'euros)	8 493	227 265	41 830	24 806	11 017	851	-	314 262	57 596	4 371	61 967	46 002	8 339	35 691	466 260
Méthode de valorisation de l'Unité génératrice de trésorerie	Valeur d'utilité														
Nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés	3 ans														
Taux de croissance à long terme	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	-	2,00%	2,00%	-	1,00%	2,00%	1,94%	-
Coût moyen pondéré du capital utilisé au 31/12/2009	11,00%	11,00%	11,00%	11,00%	11,00%	11,00%	11,00%	-	12,15%	12,15%	-	11,44%	14,10%	14,10%	12,72%
2009															
Segments	SEPA							Asie / Pacifique			Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique		
Unités génératrices de trésorerie	Europe du Nord	Allemagne	France	Espagne	Italie	Pologne	Moneyline Banking System	Total SEPA	Asie	Pacifique	Total Asie / Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique	Total
Valeur nette comptable des goodwill (en milliers d'euros)	8 903	220 004	35 235	5 708	11 017	851	-	281 718	20 180	3 586	23 746	66 527	7 364	34 871	414 227
Méthode de valorisation de l'Unité génératrice de trésorerie	Valeur d'utilité														
Nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés	3 ans														
Taux de croissance à long terme	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,94%	1,00%	-	2,00%	1,00%	-	1,00%	2,00%	1,94%	-
Coût moyen pondéré du capital utilisé au 31/12/2009	11,36%	10,86%	11,16%	11,45%	11,86%	12,72%	11,16%	-	11,45%	13,18%	-	11,44%	14,10%	14,10%	12,72%
2008															
Segments	SEPA							Asie / Pacifique			Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique		
Unités génératrices de trésorerie	Europe du Nord	Allemagne	France	Espagne	Italie	Pologne	Moneyline Banking System	Total SEPA	Asie	Pacifique	Total Asie / Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique	Total
Valeur nette comptable des goodwill (en milliers d'euros)	33 428	5 523	35 235	5 708	11 017	851	1 334	93 096	17 961	2 832	20 793	66 917	5 701	34 930	221 437
Méthode de valorisation de l'Unité génératrice de trésorerie	Valeur d'utilité														
Nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés	3 ans														
Taux de croissance à long terme	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,94%	1,00%	-	2,00%	1,00%	-	1,00%	2,00%	1,94%	-
Coût moyen pondéré du capital utilisé au 31/12/2008	11,36%	10,86%	11,16%	11,45%	11,86%	12,72%	11,16%	-	11,45%	13,18%	-	11,44%	14,10%	14,10%	12,72%

Les hypothèses de taux de croissance et du coût moyen pondéré du capital utilisées dans la valorisation de l'ensemble des unités génératrices de trésorerie ont été revues en accord avec l'évolution des données globales de marché. Le coût moyen pondéré du capital utilisé est un taux à moyen terme.

L'évolution des taux d'actualisation résulte de celle des trois composantes utilisées pour le calculer : le taux sans risque, la prime de risque, et la volatilité du cours de l'action Ingenico aux variations de son marché de cotation (« bêta »). Il convient enfin de souligner que le taux de croissance à long terme retenu par le Groupe n'excède pas celui du secteur d'activité.

L'application d'un taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie avant impôt aurait conduit à une valorisation similaire des unités génératrices de trésorerie.

Le groupe est historiquement dans une position de challenger sur le marché des Etats-Unis, et notamment sur le marché des petits commerçants, dominé par ses deux concurrents américains. Les risques liés au redressement de l'activité étaient évoqués dans le rapport d'activité du premier semestre. Le chiffre d'affaires publié en Amérique du Nord au troisième trimestre 2010 faisait apparaître une nouvelle baisse par rapport au troisième trimestre 2009. En revanche, le chiffre

d'affaires sur la zone s'est stabilisé au quatrième trimestre 2010. Au demeurant, la réévaluation des efforts requis pour migrer les produits sur la plateforme Telium et pour conquérir les parts de marché a conduit le Groupe à procéder à une dépréciation du goodwill de l'Unité Génératrice de Trésorerie Amérique du Nord de l'ordre de 21,4 millions d'euros dans les comptes au 31 décembre 2010, sans impact sur la trésorerie du Groupe.

Le groupe reste très positif sur les perspectives à moyen terme en Amérique du Nord, avec une croissance moyenne annuelle de 10% au cours des prochaines années. Si l'ambition de croissance à moyen terme attendue de l'UGT Amérique du Nord n'était pas satisfaite, il en résulterait une dépréciation complémentaire du goodwill. Ainsi dans l'hypothèse où le taux de croissance serait inférieur de 30% aux objectifs à moyen terme, une dépréciation complémentaire de 2,7 millions d'euros devrait être constatée.

Des taux d'actualisation conservateurs sont utilisés par le Groupe pour procéder aux tests de dépréciation. Au demeurant, les tests de sensibilité au WACC montrent qu'une hausse du taux d'actualisation de respectivement 1 point et 2 points conduirait uniquement à une dépréciation supplémentaire du goodwill de l'UGT Amérique du Nord de respectivement 8 millions d'euros et 15 millions d'euros.

Enfin, concernant les autres UGT, une analyse de sensibilité du calcul à une variation conjointe des paramètres clés (taux d'actualisation et taux de croissance à long terme) selon des hypothèses raisonnablement possibles, n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

Autres Immobilisations Incorporelles

(en milliers d'euros)	2010				Total
	Licences, Marques, Technologie	Frais de développement (générés en interne)	Autres immobilisations incorporelles	Avances et acomptes	
VALEUR BRUTE					
Au 1er janvier	27 350	65 369	170 736	-	263 456
Investissements	1 403	5 337	4 223	-	10 963
Cessions	(283)	-	(30)	-	(313)
Variation de périmètre (*)	3 710	-	13 331	-	17 041
Différences de conversion	1 038	477	1 347	-	2 863
Autres et reclassements	(2 833)	(1 579)	2 972	-	(1 440)
Au 31 décembre	30 386	69 605	192 580	-	292 570
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR					
Au 1er janvier	(17 022)	(36 298)	(43 587)	-	(96 907)
Amortissements	(4 937)	(9 725)	(25 330)	-	(39 992)
Cessions et Pertes de valeur	152	-	18	-	170
Variation de périmètre (*)	-	-	-	-	-
Différences de conversion	(706)	(471)	(618)	-	(1 795)
Autres et reclassements	739	1 872	153	-	2 765
Au 31 décembre	(21 774)	(44 622)	(69 363)	-	(135 759)
VALEUR NETTE					
Au 1er janvier	10 329	29 071	127 149	-	166 549
Au 31 décembre	8 612	24 983	123 216	-	156 810

(*) Les variations de périmètre de l'exercice 2010 correspondent essentiellement aux variations induites par la prise de contrôle de Fixed & Mobile Pte Ltd. en juillet 2010, l'acquisition d'Ingenico Services Iberia le 19 juillet 2010 et d'Ingenico Prepaid Services France le 5 mai 2010.

Les amortissements des immobilisations incorporelles identifiées dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisition des sociétés acquises faites en 2010 représentent les montants suivants :

- un montant de 320 milliers d'euros pour Ingenico Prepaid Services France pour la période du 1^{er} juin 2010 au 31 décembre 2010.
- un montant de 315 milliers d'euros pour Fixed & Mobile Pte Ltd pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010.
- un montant de 529 milliers d'euros pour Ingenico Services Iberia pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 31 décembre 2010.

Les charges d'amortissement des actifs identifiés lors des acquisitions sont les suivantes pour 2010 :

Charges d'amortissement des actifs incorporels identifiés (en milliers d'euros)	SAGEM			EASY CASH			AUTRES (Moneyline, Turquie, Landi, Ingenico Prepaid Services, Fixed & Mobile, Ingenico Services Iberia)				Total Amortissements de la période	
	Montants nets fin décembre 2009	Amortissements 2010	Montants nets fin décembre 2010	Montants nets fin décembre 2009	Amortissements 2010	Montants nets fin décembre 2010	Montants nets fin décembre 2009	Entrée de périmètre	Amortissements 2010	Ecarts de conversion		Montants nets fin décembre 2010
Immobilisations incorporelles												
Concessions, brevets & droits similaires												
Technologie hardware et software en cours	13 720	(3 430)	10 290	-	-	-	1 900	-	-	-	-	(3 430)
Technologie hardware et software existante	7 233	(5 786)	1 447	4 550	(1 287)	3 263	-	2 843	(1 136)	46	3 652	(8 210)
Logiciels applicatifs	7 374	(2 269)	5 105	-	-	-	1 725	58	(1 182)	146	747	(2 269)
Marque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 182)
Autres immobilisations incorporelles												
Contrats clients à long terme	30 230	(3 664)	26 566	69 488	(7 751)	61 737	7 396	14 239	(2 289)	715	20 061	(13 704)
Total Immobilisations incorporelles	58 557	(15 149)	43 408	74 038	(9 038)	65 000	11 020	17 140	(4 607)	907	24 460	(28 795)
Stocks												
Total des actifs identifiés et affectés	58 557	(15 149)	43 408	74 038	(9 038)	65 000	11 020	17 140	(4 607)	907	24 460	(28 795)

(en milliers d'euros)	2009					Total
	Licences, Marques, Technologie	Frais de développement (générés en interne)	Autres immobilisations incorporelles	Avances et acomptes		

VALEUR BRUTE

	Au 1er janvier				
	24 357	58 102	84 101	-	166 561
Investissements	1 768	7 961	605		10 334
Cessions	(1 243)	-	(133)		(1 376)
Variation de périmètre (*)	1 852	-	86 505		88 356
Différences de conversion	(14)	(218)	(362)		(594)
Autres	631	(476)	20		175
Au 31 décembre	27 350	65 369	170 736	-	263 456

AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR

	Au 1er janvier				
	(15 056)	(29 170)	(19 078)	-	(63 304)
Amortissements	(3 943)	(7 818)	(13 946)		(25 708)
Cessions et Pertes de valeur	1 243	-	730		1 973
Variation de périmètre (*)	758	-	(11 260)		(10 501)
Différences de conversion	(30)	215	131		315
Autres	6	476	(164)		318
Au 31 décembre	(17 022)	(36 298)	(43 587)	-	(96 907)

VALEUR NETTE

	Au 1er janvier				
	9 302	28 932	65 023	-	103 255
Au 31 décembre	10 329	29 071	127 149	-	166 549

(*) Les variations de périmètre de l'exercice 2009 correspondaient essentiellement aux variations induites par l'acquisition du Groupe easycash le 30 novembre 2009 et la cession des sociétés Sagem Danemark et Manison le 11 juin 2009.

Les amortissements des immobilisations incorporelles identifiées dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition d'easycash représentaient un montant de 723 milliers d'euros pour la période du 30 novembre 2009 au 31 décembre 2009.

Les charges d'amortissement des actifs identifiés lors des acquisitions étaient les suivantes pour 2009 :

Charges d'amortissement des actifs incorporels identifiés	SAGEM			EASYCASH			AUTRES (Moneyline, Turquie, Landi)				Total Amortissements de la période	
	Montants nets fin décembre 2008	Amortissements 2009	Montants nets fin décembre 2009	Montants identifiés et affectés - Entrée de périmètre	Amortissements 2009	Montants nets fin décembre 2009	Montants nets fin décembre 2008	Amortissements 2009	Ecart de conversion	Sortie de périmètre		Montants nets fin décembre 2009
(en milliers d'euros)												
Immobilisations incorporelles												
Concessions, brevets & droits similaires												
Technologie hardware et software en cours	17 150	(3 430)	13 720	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 430)
Technologie hardware et software existante	13 019	(5 786)	7 233	4 653	(103)	4 550	2 929	(926)	(5)	(99)	1 900	(6 815)
Logiciels applicatifs	9 643	(2 269)	7 374	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 269)
Marque	-	-	-	-	-	-	3 016	(1 238)	(53)	-	1 725	(1 238)
Autres immobilisations incorporelles												
Contrats clients à long terme	33 895	(3 663)	30 230	70 108	(620)	69 488	8 853	(1 235)	(222)	-	7 396	(5 518)
Total Immobilisations incorporelles	73 707	(15 148)	58 557	74 761	(723)	74 038	14 797	(3 399)	(279)	(99)	11 020	(19 270)
Stocks												
Total des actifs identifiés et affectés	73 707	(15 148)	58 557	74 761	(723)	74 038	14 797	(3 399)	(279)	(99)	11 020	(19 270)

(en milliers d'euros)	2008					Total
	Licences, Marques, Technologie	Frais de développement (générés en interne)	Autres immobilisations incorporelles	Avances et acomptes		

VALEUR BRUTE

	Au 1er janvier	20 668	35 600	10 266	-	66 534
Investissements		1 465	5 723	954		8 142
Cessions		-	-	(484)		(484)
Variation de périmètre (*)		2 519	17 150	75 188		94 857
Différences de conversion		(287)	447	636		796
Autres		(9)	(817)	(2 459)		(3 285)
Au 31 décembre	24 357	58 102	84 101	-	166 561	

AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR

	Au 1er janvier	(12 243)	(24 859)	(5 854)	-	(42 956)
Amortissements		(2 972)	(4 561)	(10 081)		(17 615)
Cessions et Pertes de valeur		10	-	63		73
Variation de périmètre (*)		(20)	-	(3 177)		(3 197)
Différences de conversion		203	(421)	(303)		(520)
Autres		(34)	671	274		911
Au 31 décembre	(15 056)	(29 170)	(19 078)	-	(63 304)	

VALEUR NETTE

	Au 1er janvier	8 425	10 741	4 412	-	23 576
Au 31 décembre	9 302	28 932	65 023	-	103 255	

(*) Les variations de périmètre de l'exercice 2008 correspondaient essentiellement aux variations induites par l'affectation des goodwill de Sagem « Terminaux de paiements » et de Fujian Landi. Ceci correspondait à des immobilisations incorporelles identifiées et comptabilisées à l'entrée de périmètre pour les montants bruts suivants:

- Sagem « Terminaux de paiements » :

Recherche & développement :

Technologie : 17.150 milliers d'euros

Autres immobilisations incorporelles :

Portefeuille clients : 36.643 milliers d'euros

Technologie : 28.703 milliers d'euros

Les amortissements de ces immobilisations sur la période représentaient un montant de 8.790 milliers d'euros correspondant à 9 mois d'amortissements à compter de la date d'acquisition de Sagem « terminaux de paiements ».

- Fujian Landi :

Licences :

Marques : 2.517 milliers d'euros

Autres immobilisations incorporelles :

Contrats Clients long terme : 6.534 milliers d'euros

Les amortissements de ces immobilisations sur la période représentaient un montant de 875 milliers d'euros correspondant à 6 mois d'amortissements à compter de la date d'acquisition de Fujian Landi.

Les charges d'amortissement des actifs identifiés lors des acquisitions étaient les suivantes pour 2008 :

Charges d'amortissement des actifs incorporels identifiés (en milliers d'euros)	SAGEM			LANDI				AUTRES (Moneyline, Turquie)			Total Amortissements de la période
	Montants identifiés et Affectés	Amortissements 2008	Montants nets fin décembre 2008	Montants identifiés et Affectés	Amortissements 2008	Ecart de conversion	Montants nets fin décembre 2008	Montants nets fin décembre 2007	Amortissements 2008	Ecart de conversion	Montants nets fin décembre 2008
Immobilisations incorporelles											
Concessions, brevets & droits similaires											
Technologie hardware et software en cours	17 150	-	17 150	-	-	-	-	-	-	-	-
Technologie hardware et software existante	17 358	(4 340)	13 019	-	-	-	-	4 287	(989)	(369)	2 929
Logiciels applicatifs	11 345	(1 702)	9 643	-	-	-	-	-	-	-	(1 702)
Marque	-	-	-	2 517	(470)	339	2 386	1 005	(304)	(72)	629
Autres immobilisations incorporelles											
Contrats clients à long terme	36 643	(2 748)	33 895	6 534	(405)	894	7 023	2 617	(530)	(257)	1 830
Total Immobilisations incorporelles	82 497	(8 790)	73 707	9 051	(875)	1 233	9 409	7 909	(1 823)	(698)	5 388
Stocks											
	6 087	(6 087)	-	1 441	(1 614)	173	-	-	-	-	(7 701)
Total des actifs identifiés et affectés	88 584	(14 877)	73 707	10 492	(2 489)	1 406	9 409	7 909	(1 823)	(698)	5 388

Au 31 décembre 2010, il n'existe pas d'indice de perte de valeur des immobilisations incorporelles autres que les goodwill.

3.6.13 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	2010					Total
	Terrains et constructions	Installations techniques et outillages	Autres	En-cours		
VALEUR BRUTE						
Au 1er janvier	2 319	44 835	33 596	22		80 772
Investissements	178	6 445	6 271	293		13 187
Cessions	(58)	(950)	(10 238)	(15)		(11 261)
Variation de périmètre	24	1 278	1 184	7		2 494
Différences de conversion	96	598	2 433	2		3 129
Autres	-	(803)	(1 081)	(14)		(1 898)
Au 31 décembre	2 559	51 403	32 165	295		86 422
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR						
Au 1er janvier	(1 006)	(28 508)	(18 182)	-		(47 695)
Amortissements	(405)	(7 375)	(6 869)	-		(14 649)
Cessions et Pertes de valeur	56	721	6 533	-		7 309
Variation de périmètre	1	-	-	-		1
Différences de conversion	(55)	(598)	(1 470)	-		(2 123)
Autres	-	1 074	935	-		2 009
Au 31 décembre	(1 410)	(34 685)	(19 052)	-		(55 147)
VALEUR NETTE						
Au 1er janvier	1 313	16 327	15 414	22		33 076
Au 31 décembre	1 149	16 718	13 113	295		31 275

(en milliers d'euros)	2009				Total
	Terrains et constructions	Installations techniques et outillages	Autres	En-cours	
VALEUR BRUTE					
Au 1er janvier	1 402	35 878	23 361	840	61 480
Investissements	496	6 644	5 632	15	12 787
Cessions	-	(1 814)	(1 028)	(61)	(2 903)
Variation de périmètre	141	6 130	748	(15)	7 005
Différences de conversion	4	864	2 691	-	3 559
Autres	276	(2 868)	2 192	(757)	(1 156)
Au 31 décembre	2 319	44 835	33 596	22	80 772
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR					
Au 1er janvier	(611)	(22 515)	(12 993)	-	(36 118)
Amortissements	(191)	(6 650)	(4 641)	-	(11 481)
Cessions et Pertes de valeur	-	1 618	707	-	2 325
Variation de périmètre	(62)	(1 999)	1 118	-	(943)
Différences de conversion	(2)	(691)	(1 450)	-	(2 144)
Autres	(140)	1 729	(923)	-	667
Au 31 décembre	(1 006)	(28 508)	(18 182)	-	(47 695)
VALEUR NETTE					
Au 1er janvier	791	13 363	10 367	840	25 361
Au 31 décembre	1 313	16 327	15 414	22	33 076

(en milliers d'euros)	2008				Total
	Terrains et constructions	Installations techniques et outillages	Autres	En-cours	
VALEUR BRUTE					
Au 1er janvier	897	31 977	15 723	22	48 619
Investissements	438	6 874	5 366	761	13 439
Cessions	(379)	(5 394)	(1 433)	-	(7 206)
Variation de périmètre	297	6 133	3 165	96	9 690
Différences de conversion	(21)	(2 977)	(2 056)	1	(5 054)
Autres	170	(735)	2 596	(40)	1 990
Au 31 décembre	1 402	35 878	23 361	840	61 480
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR					
Au 1er janvier	(512)	(20 360)	(9 918)	-	(30 791)
Amortissements	(118)	(5 193)	(2 966)	-	(8 277)
Cessions et Pertes de valeur	176	4 905	754	-	5 834
Variation de périmètre	(82)	(3 930)	(1 718)	-	(5 730)
Différences de conversion	20	1 777	1 195	-	2 991
Autres	(94)	287	(338)	-	(146)
Au 31 décembre	(611)	(22 515)	(12 993)	-	(36 118)
VALEUR NETTE					
Au 1er janvier	385	11 617	5 804	22	17 829
Au 31 décembre	791	13 363	10 367	840	25 361

3.6.14 Sociétés mises en équivalence

Détail des participations dans les entreprises associées

(en milliers d'euros)	Fixed and Mobile Pte Ltd	Roam Data	Korvac	Total
% d'intérêt 31 décembre 2009	38,27%	43,92%		
% d'intérêt 31 décembre 2010		43,92%	49,00%	
Au 1er janvier 2009	-	-	-	-
Goodwill	1 154	3 090		4 244
Quote part de situation nette	1 012	1 662		2 674
Investissement	2 165	4 752	-	6 917
Quote part de résultat	(154)	(129)		(283)
Ecart de conversion	12	141		153
Au 31 décembre 2009	2 023	4 764	-	6 787
Goodwill	38	22	8 938	8 998
Quote part de situation nette	-	-	7 589	7 589
Investissement	38	22	16 527	16 587
Quote part de résultat	(110)	(1 081)	(480)	(1 671)
Ecart de conversion	157	401	963	1 521
Changement de méthode de consolidation*	(2 108)	-	-	(2 108)
Au 31 décembre 2010	-	4 106	17 010	21 116

*suite à la prise de contrôle en 2010, cette société est consolidée en intégration globale

2010

Dans le courant du second semestre, le Groupe a acquis, à travers sa structure Ingenico Holding Asia, une participation dans la société Korvac Holdings Pte Ltd à Singapour.

Méthode de consolidation

Compte tenu de la structure de gouvernance mise en place lors des prises de participation, le contrôle étant exercé de façon conjointe entre le Groupe Ingenico et les actionnaires historiques, la méthode de consolidation retenue est la mise en équivalence.

Goodwill

Le goodwill avant allocation du prix d'acquisition du Groupe Korvac représente 16,2 millions de dollars singapouriens (8,9 millions d'euros), compte tenu de la part de situation nette revenant à Ingenico pour 7,6 millions d'euros. La juste valeur des actifs, passifs et passifs identifiables assumés de la société acquise a été déterminée de façon provisoire, dans l'attente de la finalisation des évaluations.

Options d'achat de participation supplémentaires :

L'option d'achat de Roam Data n'étant pas exerçable dans l'immédiat, celle-ci n'a pas été prise en compte dans le calcul du pourcentage d'intérêt qui est donc égal au pourcentage des droits acquis.

La juste valeur des options d'achat de participation complémentaire n'a pas varié de façon significative depuis l'acquisition. Elle est négligeable au 31 décembre 2010.

Perte de valeur

Au 31 décembre 2010, aucune perte de valeur du montant de ces investissements n'a été constatée dans les comptes consolidés du Groupe.

2009

Dans le courant du second semestre 2009, le Groupe avait acquis, à travers sa structure Ingenico Ventures SAS, des participations dans deux sociétés :

- Fixed & Mobile Pte Ltd à Singapour
- Roam Data aux Etats-Unis

Méthode de consolidation

Compte tenu de la structure de gouvernance mise en place lors des prises de participation, le contrôle étant exercé de façon conjointe entre le Groupe Ingenico et les actionnaires historiques, la méthode de consolidation retenue était la mise en équivalence.

Options d'achat de participation supplémentaires :

Les options d'achat n'étant pas exerçables dans l'immédiat, celles-ci n'avaient pas été prises en compte dans le calcul du pourcentage d'intérêt qui était donc égal au pourcentage des droits acquis.

La juste valeur des options d'achat de participation complémentaire n'avait pas varié de façon significative depuis l'acquisition. Elle était négligeable au 31 décembre 2009.

Perte de valeur

Au 31 décembre 2009, aucune perte de valeur du montant de ces investissements n'avait été constatée dans les comptes consolidés du Groupe.

3.6.15 Actifs financiers

Au 31 décembre 2008, 2009 et 2010, les actifs financiers comprennent les dépôts et cautionnements versés, les titres de participation et autres créances rattachées non consolidées.

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Actifs financiers non courants	3 265	3 567	4 561
Total	3 265	3 567	4 561

3.6.16 Autres Actifs non Courants

Au 31 décembre 2008, 2009 et 2010, les autres actifs non courants comprennent :

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Créances	466	182	314
Créances financières liées aux locations-financement	-	13 493	17 747
Créances fiscales hors impôt sur les sociétés	-	-	23
Créances d'impôt sur les sociétés (carry back)	324	985	1 110
Charges constatées d'avance	240	71	1 265
Total	1 030	14 730	20 460

Les autres actifs non courants ont tous une échéance à plus d'un an. Leur forte augmentation en 2009 s'explique par l'entrée dans le périmètre du Groupe easycash et de son activité de location-financement.

3.6.17 Stocks

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Matières premières et consommables	16 651	17 398	26 780
Produits finis	76 312	73 439	97 676
Dépréciations Mat. prem. et consommables	(3 825)	(3 291)	(4 923)
Dépréciations Produits finis	(11 926)	(13 316)	(14 036)
Net	77 211	74 230	105 497

L'augmentation des stocks de produits finis s'explique principalement par une forte activité de production en fin d'exercice (+18,7 millions d'euros) et la constitution de stocks de précaution sur les matières premières (+ 8,0 millions d'euros), mais également pour répondre à la demande des filiales en Chine et en Amérique latine. L'effet de conversion représente 5,7 millions d'euros.

3.6.18 Clients et Créances d'exploitation courants

Les clients et créances d'exploitation s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Fournisseurs : avances & acomptes versés	5 659	2 170	1 220
Créances clients sur ventes de biens et services	163 428	206 796	251 134
Créances financières liées aux locations-financement	-	12 162	8 088
Créances sur personnel & organismes sociaux	100	537	384
Créances fiscales - hors impôt sur les sociétés	8 861	15 975	15 827
Comptes courants - actif	257	-	386
Autres créances	3 246	5 571	1 232
Dépréciations pour créances douteuses	(4 047)	(17 868)	(24 125)
Dépréciations sur créances liées aux locations-financement	-	-	(8)
Dépréciations sur autres créances	(114)	(16)	(15)
Total	177 390	225 327	254 123

L'augmentation des créances clients est principalement due au fort niveau des ventes dans le courant du 4ème trimestre 2010 (+18,9 millions d'euros) et à l'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés dont le Groupe a pris le contrôle en 2010 (17,8 millions d'euros), essentiellement Ingenico Prepaid Services et Ingenico Service Iberia. Les écarts de conversion s'élèvent à 7,6 millions d'euros.

Les créances financières liées aux locations-financement correspondent principalement au Groupe easycash pour un montant de 8,1 millions d'euros.

La balance âgée des créances commerciales se présente ainsi :

	Clôture	Non échus	2010		
			< 120 jours	120 - 180 jours	> 180 jours
Clients et comptes rattachés	251 134	170 723	42 895	7 330	30 186
Prov. Clients et comptes rattachés	(24 125)	(220)	(2 848)	(499)	(20 560)
Net	227 008	170 503	40 048	6 831	9 625

Les créances supérieures à 180 jours, non provisionnées (9,6 millions d'euros) résultent pour une part des activités traditionnelles de ventes de terminaux sur la région EEMEA, où les délais de paiement peuvent être plus longs que pour la moyenne du groupe, et d'autre part du modèle économique de certaines des entités acquises au cours de l'exercice (iPS ; iSI). Aucune de ces créances ne correspond à des situations de litiges et la société n'anticipe pas de difficulté de recouvrement.

	Clôture	Non échus	2009		
			< 120 jours	120 - 180 jours	> 180 jours
Clients et comptes rattachés	206 796	144 768	34 730	6 487	20 811
Prov. Clients et comptes rattachés	(17 868)	(281)	(1 636)	(487)	(15 464)
Net	188 928	144 487	33 094	6 000	5 347

L'augmentation des dépréciations pour créances douteuses en 2009 était relative à l'entrée du Groupe easycash dans le périmètre du Groupe Ingenico. Au 31 décembre 2009, la part des dépréciations pour créances douteuses du Groupe easycash représentait 68,30% du montant global.

	Clôture	Non échus	2008		
			< 120 jours	120 - 180 jours	> 180 jours
Clients et comptes rattachés	163 428	130 812	23 058	2 327	7 232
Prov. Clients et comptes rattachés	(4 047)	(165)	(223)	(537)	(3 122)
Net	159 381	130 647	22 835	1 790	4 109

3.6.19 Réconciliation des éléments du besoin en fonds de roulement entre le Bilan et le Tableau de Flux de Trésorerie

2010						
Postes du bilan			Variations 31/12/2009 de périmètre	Variation nette du BFR	Ecart de conversion et autres mouvements	31/12/2010
Stocks			74 230			105 497
	dont postes du Bfr		74 230	364	22 902	105 497
Variation des stocks au tableau des flux de trésorerie		(1)	74 230	364	22 902	105 497
Autres actifs non courants			14 730			20 460
	dont postes du Bfr	Autres actifs non courants	13 746	1 066	4 415	19 350
	dont postes hors Bfr	Autres créances hors exploitation	985			1 110
Clients et créances d'exploitation			225 327			254 123
	dont postes du Bfr	Créances clients	203 260	15 151	16 818	236 311
	dont postes du Bfr	Autres créances d'exploitation	19 559	4 463	(7 211)	17 812
	dont postes hors Bfr	Autres créances hors exploitation	2 508			(0)
Autres actifs courants			5 825			7 440
	dont postes du Bfr	Autres créances d'exploitation	5 085	2 558	(683)	7 146
	dont postes hors Bfr	Autres créances hors exploitation	739			294
Variation des créances au tableau des flux de trésorerie		(2)	241 650	23 239	13 338	280 619
Autres dettes non courantes			10 385			15 531
	dont postes du Bfr	Dettes fournisseurs	6 571	333	2 127	10 498
	dont postes hors Bfr	Autres dettes hors exploitation	3 814			5 033
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes			188 162			267 730
	dont postes du Bfr	Dettes fournisseurs	133 622	25 074	46 399	207 692
	dont postes du Bfr	Autres dettes courantes	53 562	3 416	595	60 025
	dont postes hors Bfr	Autres dettes hors exploitation	978			13
Dettes diverses			47 758			73 816
	dont postes du Bfr	Autres dettes	28 625	151	3 288	36 106
	dont postes hors Bfr	Autres dettes hors exploitation	19 133			37 710
Variation des dettes au tableau des flux de trésorerie		(3)	222 380	28 974	52 410	314 321
Variation du besoin en fonds de roulement		-(1)-(2)+(3)	(93 500)	5 372	16 170	(71 796)

2009						
Postes du bilan			Variations 31/12/2008 de périmètre	Variation nette du BFR	Ecart de conversion et autres mouvements	31/12/2009
Stocks			77 211			74 230
	dont postes du Bfr		77 211	(4 695)	(2 578)	74 230
Variation des stocks au tableau des flux de trésorerie		(1)	77 211	(4 695)	(2 578)	74 230
Autres actifs non courants			1 030			14 730
	dont postes du Bfr	Autres actifs non courants	705	13 547	(510)	13 746
	dont postes hors Bfr	Autres créances hors exploitation	324			985
Clients et créances d'exploitation			177 390			225 327
	dont postes du Bfr	Créances clients	165 041	24 282	9 519	203 260
	dont postes du Bfr	Autres créances d'exploitation	12 350	1 220	5 932	19 559
	dont postes hors Bfr	Autres créances hors exploitation	-			2 508
Autres actifs courants			3 577			5 825
	dont postes du Bfr	Autres créances d'exploitation	3 536	552	866	5 085
	dont postes hors Bfr	Autres créances hors exploitation	41			739
Variation des créances au tableau des flux de trésorerie		(2)	181 631	39 601	15 808	241 650
Autres dettes non courantes			4 827			10 385
	dont postes du Bfr	Dettes fournisseurs	4 535	4	774	6 571
	dont postes hors Bfr	Autres dettes hors exploitation	291			3 814
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes			153 960			188 162
	dont postes du Bfr	Dettes fournisseurs	103 184	11 671	12 245	133 622
	dont postes du Bfr	Autres dettes courantes	31 878	2 976	18 128	53 562
	dont postes hors Bfr	Autres dettes hors exploitation (*)	18 898			978
Dettes diverses			47 880			47 758
	dont postes du Bfr	Autres dettes	47 800	(971)	(19 711)	28 625
	dont postes hors Bfr	Autres dettes hors exploitation (*)	80			19 133
Variation des dettes au tableau des flux de trésorerie		(3)	187 397	13 681	11 437	222 380
Variation du besoin en fonds de roulement		-(1)-(2)+(3)	(71 446)	(21 225)	(1 794)	(93 500)

(*) En 2009, reclassement de l'option de vente des 45% des actions de Fujian Landi du poste « Dettes courantes d'exploitation » à « Dettes diverses » pour un montant de 19.133 milliers d'euros (le montant de cette option était de 16.371 milliers d'euros en 2008).

2008

Postes du bilan		Variations 31/12/2007 de périmètre	Variation nette du BFR	Ecart de conversion et autres mouvements	31/12/2008
Stocks		52 472			77 211
	dont postes du Bfr	52 472	33 325	(979)	77 211
	dont postes hors Bfr	-		(7 606)	
Variation des stocks au tableau des flux de trésorerie	(1)	52 472	33 325	(979)	77 211
Autres actifs non courants		2 338			1 030
	dont postes du Bfr	2 338	187	(1 804)	705
	dont postes hors Bfr	-		(15)	324
	Autres actifs non courants Autres créances hors exploitation	-			
Clients et créances d'exploitation		138 938			177 390
	dont postes du Bfr	132 719	55 496	(14 946)	165 041
	dont postes du Bfr	6 219	2 367	4 024	12 350
	dont postes hors Bfr	-		(261)	-
	Créances clients Autres créances d'exploitation Autres créances hors exploitation	-			
Autres actifs courants		6 917			3 577
	dont postes du Bfr	6 748	376	(3 447)	3 536
	dont postes hors Bfr	170		(137)	41
	Autres actifs courants Autres créances d'exploitation Autres créances hors exploitation				
Variation des créances au tableau des flux de trésorerie	(2)	148 023	58 426	(16 173)	181 635
Autres dettes non courantes		1 697			4 827
	dont postes du Bfr	1 497	68	4 683	4 535
	dont postes hors Bfr	200		(1 713)	291
	Dettes fournisseurs Autres dettes hors exploitation				
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes		110 260			153 960
	dont postes du Bfr	90 557	28 391	(8 447)	103 184
	dont postes du Bfr	19 550	8 196	4 638	31 878
	dont postes hors Bfr	153		(4 819)	18 898
	Dettes fournisseurs Autres dettes courantes Autres dettes hors exploitation				
Dettes diverses		35 209			47 880
	dont postes du Bfr	35 201	7 508	6 669	47 800
	dont postes hors Bfr	8		(1 579)	80
	Autres dettes Autres dettes hors exploitation				
Variation des dettes au tableau des flux de trésorerie	(3)	146 805	44 162	7 544	(15 427)
Variation du besoin en fonds de roulement	-(1)-(2)+(3)	(53 690)	(47 588)	24 696	(71 449)

3.6.20 Autres Actifs courants et créances d'impôt

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Charges constatées d'avance	3 536	5 085	7 146
Prêts, cautionnements et autres créances	41	739	294
Total	3 576	5 825	7 440
Etat, Impôt sur les bénéfices	8 602	9 456	10 582

3.6.21 Actifs et Passifs destinés à être cédés

Le Groupe n'a pas engagé au 31 décembre 2010 de processus conduisant à la cession d'activités ou de filiales significatives.

3.6.22 Capitaux propres consolidés

Nombre d'actions en circulation

	2008	2009	2010
Emises au 1er Janvier	32 930 070	47 791 674	48 637 135
Emises dans le cadre des options exercées et des distributions de dividendes	135 342	845 461	507 349
Emises dans le cadre de l'opération d'acquisition de Sagem terminaux de paiement	10 663 046		
Emises dans le cadre de l'opération de conversion des Océanes	4 063 216		
Emises dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés			172 417
Emises dans le cadre de l'augmentation de capital par Annulation dans le cadre de l'opération de réduction de capital			2 445 070 (250 000)
Emises au 31 Décembre	47 791 674	48 637 135	51 511 971
Actions propres au 31 Décembre	1 624 290	1 361 958	875 443

Au 31 décembre 2010, le capital social d'Ingenico est composé de 51.511.971 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

Le 17 mars 2010, le conseil d'administration a décidé le principe d'une émission d'actions d'un montant de 1% réservée aux salariés des sociétés implantées en France et en Allemagne et adhérentes aux plans d'épargne du Groupe. Le programme de souscription a été mis en œuvre par le Président Directeur Général en juin 2010. La période de souscription s'est terminée le 21 juin 2010. 172.417 actions nouvelles ont été créées, le 21 juillet 2010, dans le cadre de ce plan.

Le 11 mai 2010, le conseil d'administration a décidé d'une augmentation de capital par incorporation de réserves par attribution gratuite d'actions, à raison d'une action nouvelle pour 20 actions détenues. Cette opération d'attribution a été réalisée le 30 juillet 2010, le cours a été ajusté en conséquence et 2.445.070 actions ont ainsi été créées.

Actions propres

(en euros)	2009	Acquisitions	Cessions	Autres (*)	2010
Nombres de titres	1 361 958	2 112 993	(1 753 481)	(846 027)	875 443
Cours moyen d'acquisition en euros	18,47	19,22	19,21	20,63	16,73
Total	25 156 558	40 620 436	(33 680 380)	(17 451 394)	14 645 220

(*) Correspond essentiellement aux actions propres données aux attributaires de plans d'actions gratuites à la fin de la période d'acquisition.

	2008	Acquisitions	Cessions	Autres	2009
Nombres de titres	1 624 290	2 135 945	(2 263 181)	(135 096)	1 361 958
Cours moyen d'acquisition en euros	16,81	14,33	13,46	16,94	18,47
Total	27 297 123	30 602 664	(30 454 859)	(2 288 370)	25 156 558

	2007	Acquisitions	Cessions	Autres	2008
Nombres de titres	634 332	3 350 504	(1 881 447)	(479 099)	1 624 290
Cours moyen d'acquisition en euros	17,06	16,86	17,09	16,40	16,81
Total	10 823 149	56 478 556	(32 147 452)	(7 857 130)	27 297 123

Actions acquises pour être attribuées ou annulées

En 2010, il a été fait usage de deux autorisations du conseil

- celle donnée par l'assemblée du 15 mai 2009 (mise en œuvre par décision du conseil du 15 mai 2009);
- celle donnée par l'assemblée du 11 mai 2010 qui s'était substituée à l'autorisation du 15 mai 2009 (mise en œuvre par décision du conseil du 11 mai 2010).

Le portefeuille des actions achetées en nom propre, afin de servir les plans d'attributions d'actions gratuites ou de réduire le capital, était de 1.166.780 actions au 31 décembre 2009.

Ce portefeuille est de 823.699 actions au 31 décembre 2010, compte tenu du prélèvement de 636.000 actions pour servir les plans d'actions gratuites arrivant à échéance, de l'opération d'attribution du 30 juillet 2010 pour 39.973 actions (augmentation de capital par incorporation de prime), de l'achat de 582.000 actions et du prélèvement de 250.000 actions pour la réduction du capital et de 79.054 actions correspondant aux actions investies dans le cadre du plan de co-investissement.

En 2009, aucune action propre n'avait été achetée en vue de son attribution ou de son annulation, et 135.096 actions avaient été prélevées, elles étaient destinées aux bénéficiaires des plans d'attribution d'actions gratuites arrivant à échéance.

Au 31 décembre 2009, le portefeuille des actions propres (hors contrat de liquidité) était constitué de 1.166.780 actions au cours moyen de 18,69 euros, dont 250.000 actions propres, acquises en 2008 au prix moyen de 17,23 euros, étaient destinées à une réduction du capital. Cette opération de réduction a été réalisée en janvier 2010, conformément à la décision du Conseil d'administration en date du 20 janvier 2010.

En 2008, il avait été fait usage de deux autorisations par le conseil d'administration afin d'acheter des titres sur le marché (hors contrat de liquidité) :

- celle donnée par l'assemblée du 10 mai 2007 (mise en œuvre par décisions du conseil des 19 septembre 2007 et 23 janvier 2008);

- celle donnée par l'assemblée du 15 mai 2008 qui s'était substituée à l'autorisation du 10 mai 2007 (mise en œuvre par décision du conseil du 15 mai 2008).

250.000 actions propres avaient été acquises en 2008 au prix moyen de 17,23 euros dans l'objectif de réduire le capital.

986.143 actions propres avaient été acquises en 2008 au prix moyen de 18,95 euros dans le but de servir les plans d'attributions d'actions gratuites.

Sur le portefeuille d'actions propres, 479.099 actions propres avaient été prélevées en 2008 dont 462.217 actions destinées aux bénéficiaires des plans d'attributions d'actions gratuites arrivant à échéance et 16.882 actions pour servir la conversion des océanes.

Actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité mis en place en 2004

En 2010, 1.610.047 actions ont été acquises au cours moyen de 19,67 euros et 1.753.481 actions vendues au cours moyen de 19,21 euros.

Le portefeuille des actions afférant au contrat de liquidité est de 51.744 actions au 31 décembre 2010.

En 2009, 2.135.945 actions ont été acquises au cours moyen de 14,33 euros et 2.263.181 actions vendues au cours moyen de 13,46 euros.

Le portefeuille des actions afférant au contrat de liquidité est de 195.178 actions au 31 décembre 2009.

En 2008, 2.114.361 actions avaient été acquises au cours moyen de 15,84 euros et 1.881.447 actions avaient été vendues au cours moyen de 17,09 euros.

Le portefeuille des actions afférant au contrat de liquidité était de 322.414 actions au 31 décembre 2008.

Plan d'options de souscription d'actions et actions gratuites

Caractéristiques des plans en vigueur au 31 décembre 2010

Les principales caractéristiques des plans en vigueur au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

a) Plans d'option de souscription d'actions

L'assemblée des actionnaires avait autorisé le 4 mai 2000 et le 18 octobre 2004 le conseil d'administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs pendant un délai respectif de 5 ans et 24 mois des options donnant droit à la souscription d'actions.

En 2007, suite à un ajustement, réalisé pour tenir compte du versement du dividende prélevé sur la prime d'émission, 3.904 options supplémentaires avaient été accordées aux bénéficiaires n'ayant pas encore exercé leur droit au 27 juin 2007 (date du conseil d'administration ayant validé le calcul de l'ajustement).

En 2010, suite à un ajustement réalisé pour tenir compte d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, 11.457 options supplémentaires ont été accordées aux bénéficiaires n'ayant pas encore exercé leur droit au 11 mai 2010 (date du conseil d'administration ayant décidé de cette augmentation de capital).

Aucun nouveau plan de souscription d'actions n'a été mis en place dans le courant de l'année 2010. Pour tous les plans d'options, les périodes d'acquisition ont pris fin et les délais d'indisponibilité sont dépassés.

Compte tenu de l'opération d'ajustement et des souscriptions d'actions de la période, le nombre d'options existantes au 31 décembre 2010 est de 74.864.

Tranche A :

Agissant sur délégation du Conseil d'administration du 18 mars 2003, le président du Conseil d'administration avait attribué, le 15 avril 2003, une première tranche d'options, dite Tranche A, et avait déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche A, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche A avait été fixé à 5,67 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution, soit le 15 avril 2003. Suite au paiement en actions gratuites du dividende, ce montant a été modifié en 2007 à 5,64 euros. Il a été modifié en 2010 à 5,37 euros suite à l'opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves.

Tranche B :

Le Conseil d'administration du 25 juillet 2003 avait attribué une deuxième tranche d'options, dite Tranche B, et avait déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche B, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche B avait été fixé à 8,46 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution (25 juillet 2003). Le prix de souscription a été modifié en 2007 à 8,42 euros.

Tranche C :

Le Conseil d'administration du 20 avril 2004 avait attribué une troisième tranche d'options dite Tranche C, et avait déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche C, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux et le prix de souscription.

Le prix de souscription de la Tranche C avait été fixé à 10,93 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution (20 avril 2004). Ce prix a été modifié en 2007 à 10,88 euros. Il a été modifié en 2010 à 10,36 euros suite à l'opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves.

Tranche D :

Le Conseil d'administration du 10 juin 2004 avait attribué une quatrième tranche d'options dite Tranche D, et avait déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche D, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche D avait été fixé à 11,04 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution (10 juin 2004). Ce prix a été modifié en 2007 à 10,99 euros.

Tranche E :

Le Directeur Général agissant dans le cadre de la subdélégation qui lui avait été conférée par le Conseil d'administration de la société en date du 8 juillet 2004, avait attribué une cinquième tranche d'options, dite Tranche E et avait déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche E, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche E avait été fixé à 13,93 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant le Conseil d'administration du 8 juillet 2004.

Tranche F :

Le Conseil d'administration du 14 décembre 2004 avait attribué une nouvelle tranche d'options dite Tranche F, et avait déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche F, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche F avait été fixé à 11,68 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution. Ce prix a été modifié en 2007 à 11,62 euros. Il a été modifié en 2010 à 11,07 euros suite à l'opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves.

Tranche H :

Le Conseil d'administration du 20 septembre 2005 avait attribué, en date du 19 octobre 2005, une nouvelle tranche d'options dite Tranche H, et avait déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche H, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche H avait été fixé à 11,62 euros représentant la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution sans décote. Le prix de souscription a été modifié en 2007 à 11,56 euros. Il a été modifié en 2010 à 11,01 euros suite à l'opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves.

Pour tous les plans ci-dessus, les conditions de souscription sont la présence dans l'entreprise pendant 3 ans à compter de la date d'attribution.

b) Actions gratuites

L'Assemblée générale des actionnaires du 19 avril 2005 avait autorisé le conseil à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, à des salariés ou mandataires du Groupe, dans la limite de 2 % du capital social de la société au jour de l'assemblée soit 596.052 actions. Cette limite avait été portée à 599.046 actions par l'Assemblée générale du 05 mai 2006, représentant 2 % du capital.

Au 31 décembre 2005, il avait été attribué 65.000 actions dont 10.000 au Président, 50.000 au Directeur Général.

L'Assemblée générale des actionnaires du 5 mai 2006 avait autorisé le conseil à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre à des salariés ou mandataires du Groupe, dans la limite de 3% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration soit 898.569 actions.

Au 14 décembre 2005, 100.000 actions gratuites avaient été attribuées au Directeur Général, Mr Amedeo d'Angelo, réparties en attributions trimestrielles sur 2006 du quart de ce montant à la fin de chaque trimestre.

Le 15 mars 2006, le conseil d'administration avait décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites aux managers clés de la Société : 635.000 actions avaient été ainsi attribuées en plusieurs sous groupes à 41 bénéficiaires. Sur cet ensemble, 150.000 actions avaient été attribuées à des membres du comité exécutif. L'attribution des actions ne sera définitive qu'à l'expiration d'une période de deux ans et à condition qu'à cette date, le bénéficiaire soit toujours employé du Groupe Ingenico. Les actions doivent être conservées par les bénéficiaires pendant une nouvelle période de 2 ans après leur acquisition.

Aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'avait été mis en place dans le courant de l'année 2007. Suite à un ajustement réalisé pour tenir compte du versement du dividende prélevé sur la prime d'émission, 3.522 actions gratuites supplémentaires avaient été accordées aux bénéficiaires n'ayant pas encore exercé leur droit au 27 juin 2007 (date du conseil d'administration ayant validé le calcul de l'ajustement).

Lors du conseil d'administration du 17 juillet 2007, il avait été attribué 100.000 actions gratuites au Directeur Général, Mr Philippe Lazare, réparties en attributions trimestrielles de 25% par trimestre. Mr Jacques Stern s'est vu attribué 15.000 actions gratuites à partir de sa date de nomination en tant que Président du conseil d'administration.

60.290 actions propres avaient été prélevées en juin 2007 pour servir un plan d'attribution d'actions gratuites arrivant à échéance et concernant Mrs Znaty et d'Angelo.

100.000 actions avaient été créées par augmentation de capital et prélèvement sur la prime d'émission pour servir le plan d'attribution tombant à échéance le 14 décembre 2009 et concernant Mr Amedeo d'Angelo.

Le conseil d'administration du 23 janvier 2010 avait décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, faisant usage de l'autorisation de l'assemblée du 5 mai 2006 et de celle alors à venir de l'assemblée du 14 mars 2008.

Lors du conseil d'administration du 11 mars 2009, il a été attribué 75.000 actions gratuites au Directeur Général, Mr Philippe Lazare.

Le conseil d'administration du 24 juin 2009 a décidé d'attribuer 75.000 actions gratuites au Directeur Général, Mr Philippe Lazare, et 10.000 actions gratuites à Mr Jacques Stern en tant que Président du conseil d'administration. Par ailleurs, 115.000 actions gratuites ont été attribuées aux directeurs généraux opérationnels du Groupe.

Le conseil d'administration du 30 mars 2010 a décidé l'attribution de 37.555 actions gratuites. Compte tenu de cette attribution, de l'attribution supplémentaire de 38.150 actions gratuites, de l'annulation de 6.219 actions gratuites et de l'acquisition sur la période de 636.000 actions gratuites remises aux attributaires le nombre d'actions gratuites existantes au 31 décembre 2010 s'élève à 364.486. Au 31 décembre 2009, il restait 931.000 actions gratuites attribuées.

c) Plan de co-investissement

Le conseil d'administration du 30 mars 2010 a également décidé la mise en place d'un plan de co-investissement en 3 tranches successives (2010, 2011 et 2012) destinés aux 37 premiers dirigeants du Groupe.

Ce plan prend la forme d'un accord avec les bénéficiaires, au terme duquel il est prévu d'attribuer, sous conditions de souscription, de présence et de performances (externe et interne) un nombre variable d'actions gratuites. La période de souscription de la tranche 1 s'est achevée le 15 avril 2010. Le conseil d'administration du 11 mai 2010 a arrêté le nombre définitif d'actions souscrites (79.054 titres) et le nombre maximal d'actions pouvant leur être attribué (553.378 titres). Ce nombre maximal d'actions est de 548.300 actions gratuites au 31 décembre 2010, compte tenu de la revalorisation des droits consécutive à l'augmentation de capital par incorporation de réserves (27.650 actions gratuites supplémentaires) décidée par le conseil d'administration du 11 mai 2010 et des annulations de droit (32.728 actions gratuites) intervenues dans la période.

Evolution des plans d'options sur titre et actions de la période

2010							
	Options/Actions en circulation au 1er janvier	Options/Actions attribuées au cours de l'exercice	Options Exercées/Actions acquises sur la période	Options/Actions annulées, rendues caduques, autres mouvements	Nombre d'options/Actions existantes au 31 décembre ⁽¹⁾	Durée de vie moyenne pondérée (en année)	Prix d'exercice moyen pondéré (en €)
Tranche A	73 249	2 134	59 262	0	16 121	8	5,37 €
Tranche B	0	0	0	0	0	8	-
Tranche C	6 180	110	2 512	1 507	2 271	8	10,36 €
Tranche D	0	0	0	0	0	8	-
Tranche E	0	0	0	0	0	8	-
Tranche F	46 756	1 575	25 026	0	23 305	8	11,07 €
Tranche H	155 806	7 638	130 277	0	33 167	8	11,01 €
Actions Gratuites	931 000	75 705	636 000	6 219	364 486		
Co-investissement	0	581 028		32 728	548 300		
Total	1 212 991	668 190	853 077	40 454	987 650		

(1) dont 74.864 exerçables au 31 décembre 2010

2009							
	Options/Actions en circulation au 1er janvier	Options/Actions attribuées au cours de l'exercice	Options Exercées/Actions acquises sur la période	Options/Actions annulées, rendues caduques, autres mouvements	Nombre d'options/Actions existantes au 31 décembre (1)	Durée de vie moyenne pondérée (en année)	Prix d'exercice moyen pondéré (en €)
Tranche A	109 842	0	35 085	1 508	73 249	8	5,64 €
Tranche B	0	0	0	0	0	8	-
Tranche C	25 958	0	11 051	8 727	6 180	8	10,88 €
Tranche D	0	0	0	0	0	8	-
Tranche E	0	0	0	0	0	8	-
Tranche F	93 507	0	36 194	10 557	46 756	8	11,62 €
Tranche H	327 695	0	165 857	6 032	155 806	8	11,56 €
Actions Gratuites	880 096	275 000	135 096	89 000	931 000		
Total	1 437 098	275 000	383 283	115 824	1 212 991		

(1) dont 281.991 exerçables au 31 décembre 2009

2008							
	Options/Actions en circulation au 1er janvier	Options/Actions attribuées au cours de l'exercice	Options Exercées/Actions acquises sur la période	Options/Actions annulées, rendues caduques, autres mouvements	Nombre d'options/Actions existantes au 31 décembre (1)	Durée de vie moyenne pondérée (en année)	Prix d'exercice moyen pondéré (en €)
Tranche A	119 634	0	9 792	0	109 842	8	5,64 €
Tranche B	0	0	0	0	0	8	8,42 €
Tranche C	41 000	0	15 042	0	25 958	8	10,88 €
Tranche D	100 456	0	100 456	0	0	8	10,99 €
Tranche E	0	0	0	0	0	8	-
Tranche F	93 507	0	0	0	93 507	8	11,62 €
Tranche H	345 789	0	10 052	8 042	327 695	8	11,56 €
Actions Gratuites	637 457	775 000	462 217	70 144	880 096		
Total	1 337 843	775 000	597 559	78 186	1 437 098		

(1) dont 229.307 exerçables au 31 décembre 2008

Juste valeur des options attribuées

Ingenico a évalué la juste valeur des biens ou services reçus pendant la période en se fondant sur la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Pour les stocks options :

La valeur de départ de l'action est prise à la date d'attribution.

La volatilité considérée est la volatilité historique calculée sur une période de 1 an précédant la date d'attribution, à l'exception des plans A et B pour lesquels la volatilité considérée a été établie sur la base d'une analyse multicritères portant sur la volatilité implicite d'instruments financiers à la date de calcul.

La courbe de taux d'intérêt est calculée à partir des taux monétaires et des taux swaps de Bloomberg.

Pour les attributions gratuites d'actions :

La juste valeur est constituée par le cours de l'action à leur date d'attribution.

Pour le plan de co-investissement :

Ingenico a évalué la juste valeur en se basant sur la probabilité d'atteinte de résultats internes et de conditions de marché. La charge IFRS 2 est évaluée en fonction de l'évolution des critères de performance interne à la date de clôture de chaque exercice.

Hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des options

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F	Tranche H
Cours du sous-jacent à la date d'attribution (€)	6,43	8,91	12,53	14,39	15,45	11,1	12,24
Prix d'exercice (€)	5,37	8,42	10,36	10,99	13,93	11,07	11,01
Volatilité attendue (%)	61,83%	54,69%	41,32%	41,28%	40,28%	38,71%	38,55%
Durée de vie de l'option (an)	8	8	8	8	8	8	8
Taux de dividendes attendu	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%
Taux de rendement sans risque	4,12%	3,87%	4,05%	4,30%	4,13%	3,46%	3,35%

Incidence sur les états financiers

En fonction des paramètres de calcul utilisés dans la détermination de la juste valeur, la charge reconnue en résultat opérationnel courant au titre des attributions d'actions gratuites, du plan de co-investissement et de l'avantage octroyé aux salariés (décote de 20%) ayant souscrit au plan ISOP s'élève sur l'exercice 2010 à 5.282 milliers d'euros en résultat opérationnel courant et 329 milliers d'euros en autres produits et charges opérationnels.

Aucune charge n'a été reconnue en 2010 au titre des attributions d'options, la période d'acquisition ayant pris fin.

Sur 2009, la charge était la suivante :

- Attributions gratuites d'actions : 6.663 milliers d'euros en résultat opérationnel courant.

Sur 2008, la charge était la suivante :

- Stocks options : 411 milliers d'euros en résultat opérationnel courant et 24 milliers d'euros en autres produits et charges opérationnelles.
- Attributions gratuites d'actions : 8.104 milliers d'euros en résultat opérationnel courant.

3.6.23 Résultat par action

Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires achetées par le Groupe et détenues comme actions propres. Le nombre moyen d'actions ordinaires est une moyenne annuelle pondérée calculée en fonction de la date d'émission ou de rachat des actions au cours de l'exercice.

	2008	2009	2010
Résultat de la période part du Groupe (en milliers d'euros)	36 683	26 840	39 575
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	44 010 097	46 670 139	48 905 699
Résultat de base par action (en euros)	0,83	0,58	0,81

Résultat dilué par action

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est ajusté pour prendre en compte l'effet de la conversion de tous les instruments dilutifs.

Au 31 décembre 2010, les instruments dilutifs comprennent les options de souscription d'actions et les actions gratuites.

En 2010, il n'existe plus aucun instrument anti-dilutif depuis le remboursement anticipé des océanes effectué au cours de l'exercice 2008.

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Résultat de la période part du Groupe	36 683	26 840	39 575
Résultat de la période part du Groupe dilué	36 683	26 840	39 575
Nombre moyen pondéré d'actions existantes	44 010 097	46 670 139	48 905 699
Incidence des instruments dilutifs :			
- exercice des options de souscriptions d'actions et actions gratuites	781 281	854 736	765 780
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)	44 791 378	47 524 875	49 671 479
Résultat dilué par action (en euros)	0,82	0,56	0,80

3.6.24 Dettes financières nettes

Les dettes financières nettes du Groupe Ingenico sont représentées par les dettes financières courantes et non courantes, diminuées des placements réalisables à court terme, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie	142 770	91 205	158 937
Placements	2 847		
Dettes financières	(68 167)	(235 645)	(268 004)
Dettes financières nettes	77 450	(144 440)	(109 067)

Détail de la trésorerie et des placements à court terme

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44 484	66 570	136 225
OPCVM classés en trésorerie	98 286	24 635	22 712
Trésorerie et équivalents de trésorerie	142 770	91 205	158 937
OPCVM classés en placement	2 847		
Trésorerie et placements	145 617	91 205	158 937

La variation des placements à court terme (OPCVM) et autres investissements classés en trésorerie et placement s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Solde au 1er janvier	66 005	101 133	24 636
Augmentations / Achats	53 412	2 953	
Diminutions / Ventes	(14 088)	(79 415)	(2 123)
Différence de conversion	(39)	33	
Autres mouvements	(4 158)	(68)	200
Solde au 31 décembre	101 133	24 636	22 713

Les OPCVM sont classés en trésorerie dès lors qu'ils répondent à la définition d'IAS 7. A défaut, ils sont classés en placements.

Détail des dettes financières

Les dettes financières peuvent s'analyser selon le terme de leurs échéances. Les dettes financières à court terme regroupent à la fois la part à moins d'un an des endettements à long terme, ainsi que les dettes financières dont la durée est inférieure à un an.

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Dettes bancaires	-	206 352	219 704
Billets de Trésorerie	59 674		
Dettes liées aux contrats de location-financement	1 340	9 018	8 924
Autres dettes financières	4		147
Dettes financières à long terme	61 018	215 370	228 775
Dettes bancaires ou assimilées	2 002	596	20 832
Dettes liées aux contrats de location-financement	1 433	4 904	4 558
Concours bancaires et autres dettes financières	3 714	14 775	13 838
Dettes financières à court terme	7 149	20 275	39 228
Total des dettes financières	68 167	235 645	268 004

1) Dettes bancaires et billets de trésorerie

2010

Au 31 décembre 2010, les dettes bancaires à court et à long terme s'élèvent à 240,5 millions d'euros, dont 238,8 millions d'euros correspondent d'une part au prêt syndiqué mis en place en septembre 2009 pour financer l'acquisition du Groupe easycash et d'autre part à un emprunt complémentaire souscrit par la maison mère pour financer d'autres opérations d'acquisition. Les montants de ces deux emprunts sont respectivement de 206 millions et de 32,9 millions d'euros, après déduction des frais financiers de 5,8 millions d'euros.

Les principales modalités contractuelles de ces emprunts sont détaillés en note 4.1 « Risques de liquidité et de contrepartie ».

2009

Durant le premier semestre 2009, Ingenico a procédé au remboursement de la tranche A de l'ancien prêt mis en place en 2007. Son tirage avait eu lieu en décembre 2008 pour un montant de 60 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, les dettes bancaires s'élevaient à 206,4 millions d'euros, après déduction des frais d'émission pour 3,6 millions d'euros et correspondent au montant de l'emprunt mis en place en septembre 2009 par la maison mère dans le cadre de l'acquisition du Groupe easycash.

2008

Le 4 mai 2005, Ingenico avait émis 5.194.806 océanes à échéance le 1^{er} janvier 2012.

Sur la période du 31 décembre 2007 au 14 janvier 2008, Ingenico avait procédé au rachat de 1.000.000 d'océanes et à la remise de 144.530 actions auto-détenues pour satisfaire les demandes de conversion de 143.811 océanes.

Au 21 février 2008, à l'issue de la procédure de remboursement anticipé de la totalité des océanes, lancée le 21 janvier 2008, Ingenico avait procédé au remboursement de 7.974 océanes non converties et avait répondu à la demande de conversion de 4.043.021 océanes par l'émission de 4.063.236 actions nouvelles.

Au 31 décembre 2008, Ingenico a tiré en totalité la tranche A du nouveau financement mis en place en 2007 en remplacement de l'ancien prêt syndiqué pour un montant de 60 millions d'euros.

2) Concours bancaires

Les concours bancaires s'élèvent à 13,4 millions d'euros au 31 décembre 2010, et sont attribuables pour une large part à la société easycash GmbH, soit un montant de 13,3 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, les concours bancaires de 14,8 millions d'euros comprennent les découverts bancaires d'Ingenico do Brasil pour 2,7 millions d'euros et un montant de 11,4 millions d'euros chez easycash GmbH.

Au 31 décembre 2008, les concours bancaires (3,6 millions d'euros) sont répartis principalement sur le Brésil, la Grande-Bretagne et la France.

3) Dettes liées aux contrats de location financement

Au 31 décembre 2010, les dettes relatives aux contrats de location financement concernent les sociétés easycash, intégrées au Groupe depuis novembre 2009, pour un montant de 12,3 millions d'euros, la société Ingenico Italia pour 0,9 million d'euros, et dans une moindre mesure les sociétés ibériques pour 0,2 million d'euros.

Principales caractéristiques des emprunts et dettes financières

Taux d'intérêts et échéances

(en milliers d'euros)		Montant	Taux moyen annuel	2010			
				Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Dettes bancaires	Ingenico SA	238 833	Euribor 3 mois + 200 pts	19 129	40 249	179 455	
	Ingenico Services Iberia	56	5,25%	56			
	Landi	888	4,02%	888			
	Fixed & Mobile Pte	519	2,50%	519			
	Total	240 296		20 592	40 249	179 455	
Dettes liées aux contrats de location financement	Iberia	209	Prêt subventionné par l'Etat à 0%	53		156	
	Ingenico Services Iberia	17	Euribor + 1,15%		8	8	
	Italia SpA	932	Euribor + 0,627%	433	228	271	
	easycash GmbH	12 214	5,46%	3 972	3 792	4 450	
	easycash Loyalties	110	6,83%	100	8	2	
Total	13 482		4 558	4 036	4 887		
Concours bancaires	Ingenico SA	36	Eonia +0,35%	36			
	Ingenico Ventures	3	Eonia +0,35%	3			
	Ingenico Data Systems SA	1	Eonia +0,35%	1			
	easycash GmbH	13 340	Eonia + 2,5%	13 340			
	Total	13 380		13 380			
Autres dettes financières	Ingenico Prepaid Services France	148			21	127	
	Ingenico Services Iberia	265		265			
	Fixed & Mobile Pte Ltd	167		167			
	Transfer To inc.	25		25			
	Total	605		457	21	127	
Intérêts courus sur emprunts	Ingenico SA	227	Euribor 3 mois + 200 pts	227			
	Ingenico Services Iberia	13	5,25%	13			
	Total	240		240			
Total des dettes financières	268 004		39 227	44 307	184 469		

(en milliers d'euros)		Montant	Taux moyen annuel	2 009			
				Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Dettes bancaires	Ingenico SA	206 352	Euribor 3 mois + 200 pts	23 579	38 579	144 194	
	Landi	44	Taux fixe 5,103%	44			
	Total	206 396		23 623	38 579	144 194	
Dettes liées aux contrats de location financement	Ingenico SA	1				1	
	Ingenico Iberia	541	7% pour la part < 1 an	288	97	147	9
	Italia SpA	1 175	Euribor 3 mois + 250 pts	504	480	191	
	easycash GmbH	12 204	6,50%	4 112	3 170	4 922	
	Total	13 921		4 904	3 747	5 261	9
Concours bancaires	Ingenico SA	393	Eonia + entre 0,30% et 0,60%	393			
	Ingenico Do Brasil Ltda	2 714	Taux Banque Centrale Brésilienne (CDI) +20,64%	2 714			
	Ingenico UK	271		271			
	Ingenico Data Systems SA	1		1			
	easycash GmbH	11 397		11 397			
Total	14 776		14 776				
Intérêts courus sur emprunts	Ingenico SA	552	Euribor 3 mois + 200 pts	552			
	Total	552		552			
Total des dettes financières	235 645		43 855	42 326	149 455	9	

(en milliers d'euros)	Montant	Taux moyen annuel	Moins de 1 an	2 008		Plus de 5 ans
				1-2 ans	2-5 ans	
Dettes bancaires	Ingenico SA	59 674	Euribor 1 mois + 60 pts			59 674
	Ingenico Barcelona SA	148	Prêt subventionné 0%	148		
	Landi	1 703	Taux fixe entre 2,88% et 6,03%	1 703		
	Total	61 525		1 851		59 674
Dettes liées au contrat de location financement	Ingenico Iberia	1 587	Taux fixe de 7%	1 019		512
	Ingenico Hungary	17		7		10
	Ingenico Pacific	2		2		
	Planet Odeme Sistem	1			1	
	Italia SpA	1 149	Euribor 3 mois + 250 pts	401	698	50
	Matsu	4		4		
	Total	2 760		1 433	699	572
Concours bancaires	Ingenico SA	98	Euribor 1 mois + 30 pts	98		
	Ingenico Do Brasil Ltda	2 550	Ptax + 0,20% à +1,55% par mois	2 550		
	Ingenico UK	902		902		
	Total	3 550		3 550		
Autres dettes financières	Ingenico SA	154	Euribor 1 mois + 60 pts	150	4	
	Ingenico Do Brasil Ltda	13			13	
	Total	167		150	17	
Intérêts courus sur emprunts	Ingenico SA	165	Euribor 1 mois + 60 pts	165		
	Total	165		165		
Total des dettes financières		68 167		7 149	716	60 246

Ventilation par devises

La ventilation des dettes financières par devises est la suivante :

	2008	2009	2010
Euro	62 975	232 616	266 404
Livre Sterling	906	271	1 599
Autres devises	4 286	2 758	
Total des dettes financières	68 167	235 645	268 004

Les montants sont donnés en contrevaletur euro.

Variation des dettes financières

La variation des dettes financières s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Dettes financières
Solde au 01 Janvier 2008	111 273
Nouveaux emprunts	63 153
Remboursements	(35 378)
Variation des tirages sur lignes de crédit	(12 885)
Différence de conversion	(912)
Autres mouvements	(57 092)
Variation de périmètre	8
Solde au 31 Décembre 2008	68 167
Nouveaux emprunts	210 741
Remboursements	(190 995)
Variation des tirages sur lignes de crédit	(4 375)
Différence de conversion	1 942
Autres mouvements	(4 439)
Variation de périmètre	154 605
Solde au 31 Décembre 2009	235 645
Nouveaux emprunts	34 257
Remboursements	(5 934)
Variation des tirages sur lignes de crédit	(1 610)
Différence de conversion	278
Autres mouvements	644
Variation de périmètre	4 723
Solde au 31 Décembre 2010	268 004

Dans le cadre de la renégociation de l'emprunt, une tranche complémentaire de 100 millions d'euros a été mise en place par la société mère pour le financement de nouvelles acquisitions, tirée à hauteur de 32,6 millions d'euros, après déduction des frais bancaires. Cet emprunt complémentaire représente l'essentiel des nouveaux emprunts.

Les remboursements d'emprunts sont principalement constitués par le remboursement de prêt à court terme pour un montant de 4,1 millions d'euros par la société Ingenico Services Iberia.

3.6.25 Instruments financiers dérivés

Juste valeur des instruments dérivés à la clôture

(en milliers d'euros)	Instruments dérivés de taux			Instruments dérivés de change		
	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2010
Actif courant	9	147	439	153	3 286	3 022
Passif courant	-	(78)	-	(2 472)	(728)	(2 216)
Total	9	69	439	(2 319)	2 558	807

Ventilation des instruments par politique d'investissement

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Instruments qualifiés de couverture de flux futurs (Cash Flow Hedge)			
Contrats de change à terme	(1 550)	1 010	(57)
Options de change		627	488
Swaps de taux	9		
Options de taux (Cap)		69	439
Instruments non désignés en couverture de flux futurs			
Contrats de change à terme	(769)		
Options de change		458	
Swaps de change		463	376
Total	(2 310)	2 627	1 246

Les variations de valeur des instruments de couverture inefficaces ou celles des parties inefficaces d'instruments de couverture, sont enregistrées directement en résultat financier. Elles sont principalement liées aux différentiels de taux d'intérêts entre la devise des éléments couverts et l'euro.

Les caps de taux sont reconnus lors de la signature du contrat à leur juste valeur, résultant de la somme entre la valeur intrinsèque des instruments et leur valeur temps. Le montant initial de la valeur intrinsèque des caps de taux est ensuite amorti au fur et à mesure de l'exigibilité des primes, ou linéairement lorsque les primes sont intégralement exigibles à l'origine. A chaque clôture, la différence entre la juste valeur de la valeur intrinsèque, et le montant résiduel de sa valeur initiale est comptabilisé en capitaux propres, alors que la réévaluation de la valeur temps à sa juste valeur est quant à elle comptabilisée en résultat.

3.6.26 Provisions pour retraites et engagements assimilés

Le Groupe a des obligations envers des régimes de retraite à prestations définies dans les pays suivants:

- France - Indemnité de fin de carrière
- Grande Bretagne - Régime de retraite
- Allemagne - Régime de retraite
- Italie - Régime TFR
- Turquie - Indemnité de retraite

Les montants d'engagement des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés. Le Groupe a engagé une société extérieure pour prendre en charge la rédaction des annexes des provisions pour retraites et engagements assimilés.

Aucune obligation à long terme au titre des régimes médicaux n'existe dans le Groupe.

Le Groupe applique l'option ouverte par l'IAS 19 révisée, et en conséquence les gains et les pertes actuariels des régimes à prestations définies sont reconnus dans les capitaux propres.

Il existe deux catégories de régimes de retraite :

1) *Régimes à cotisations définies*

Ces régimes existent dans la majorité des pays d'Europe (France, Benelux, Allemagne, Italie et Espagne), aux Etats Unis ainsi que dans les pays d'Asie Pacifique. Ces régimes font l'objet de versements auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite qui sont comptabilisés en charges de l'exercice.

2) *Régimes à prestations définies.*

Il existe deux natures de régime à prestations définies comptabilisées dans les provisions pour retraites et engagements assimilés :

- les régimes à prestations définies couverts par des actifs : ces régimes existent au Royaume-Uni.
- les régimes à prestations définies non couverts par des actifs : dans le cadre de ces régimes, des provisions pour indemnités de départ à la retraite sont constatées au passif du bilan dans le compte « provisions pour retraites et engagements assimilés ». Les pays concernés sont la France, l'Italie, la Turquie et l'Allemagne avec easycash.

Les événements intervenus en cours d'exercice 2010 sont les suivants :

- Intégration de l'entité Ingenico Prepaid Services SA le 5 mai 2010 (France)
- Absorption de l'entité Ingenico France SA dans Ingenico SA le 30 septembre 2010 (France)
- Absorption de l'entité easycash Vertriebsgesellschaft GmbH dans easycash GmbH le 1^{er} janvier 2010 (Allemagne)
- Il n'y a plus de participant en activité pour le régime de retraite d'Ingenico UK Ltd (en Grande Bretagne)

La variation des provisions pour retraite et engagements assimilés se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice 2010			Exercice 2009		
	couverts par des actifs	non couverts par des actifs	Total	couverts par des actifs	non couverts par des actifs	Total
Au 1er janvier	3 860	6 555	10 415	1 735	3 041	4 776
Entrée de périmètre	-	33	33	-	2 633	2 633
Différence de conversion et autres	131	2	132	132	-	132
Dotations	188	753	940	-	766	766
Reprise	-	(229)	(229)	(914)	(347)	(1 261)
Variation de périmètre	-	-	-	-	(57)	(57)
Contribution au fonds	(932)	-	(932)	-	-	-
Ecart actuariels	(2 041)	331	(1 711)	2 907	519	3 426
Au 31 décembre	1 205	7 445	8 650	3 860	6 555	10 415

	Exercice 2008			Exercice 2007		
	couverts par des actifs	non couverts par des actifs	Total	couverts par des actifs	non couverts par des actifs	Total
Au 1er janvier	4 040	2 074	6 114	5 927	1 628	7 555
Entrée de périmètre	-	-	-	-	-	-
Différence de conversion et autres	(660)	(220)	(880)	(401)	-	(401)
Dotations	151	495	646	68	820	888
Reprise	-	(340)	(340)	-	(374)	(374)
Variation de périmètre	-	1 031	1 031	-	-	-
Contribution au fonds	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels	(1 795)	-	(1 795)	(1 553)	-	(1 553)
Au 31 décembre	1 735	3 041	4 776	4 040	2 074	6 114

Rapprochement des obligations au titre des prestations définies

(en milliers d'euros)

2010

Valeur actualisée de l'obligation	Total	Régime financé	Régime non financé
Au 1er janvier	21 441	14 887	6 555
Coût des services rendus	349	-	349
Coût financier	1 144	870	274
Cotisations participants aux régimes	-	-	-
Ecart actuariels nets (gain / perte) reconnus dans l'année en ca	(1 046)	(1 377)	332
Variations de change	477	474	2
Prestations versées imputées sur la réserve comptable	(229)	-	(229)
Prestations versées imputés sur les actifs du régime	(553)	(553)	-
Le coût des services passés générés dans l'exercice	-	-	-
Les regroupements d'entreprises	33	-	33
Les réductions	-	-	-
Les liquidations	-	-	-
Autres variations	130	-	130
Au 31 décembre	21 747	14 301	7 446

Les montants mentionnés en "autres variations" correspondent à la mise en conformité des évaluations en Turquie et en Italie.

L'historique des obligations au titre du régime financé est le suivant :

(en milliers d'euros)

Valeur actualisée de l'obligation	2010	2009	2008	2007
Au 1er janvier	14 887	9 643	16 150	17 812
Coût des services rendus	-	185	601	865
Coût financier	870	686	874	914
Cotisations participants aux régimes	-	155	235	298
Ecart actuariels nets (gain / perte) reconnus dans l'année en ca	(1 377)	3 688	(4 879)	(1 944)
Variations de change	474	714	(3 169)	(1 491)
Prestations versées imputées sur la réserve comptable	-	-	-	-
Prestations versées imputés sur les actifs du régime	(553)	(184)	(169)	(304)
Le coût des services passés générés dans l'exercice	-	-	-	-
Les regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Les réductions	-	-	-	-
Les liquidations	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-
Au 31 décembre	14 301	14 887	9 643	16 150

Analyse de l'obligation ventilée entre régimes financés et non financés

Seul le régime de retraite en Grande Bretagne est couvert par un actif de régime.

(en milliers d'euros)

Valeur actualisée de l'obligation	2010	2009
Régimes non financés	7 446	6 555
Régimes financés	14 301	14 887
	21 747	21 442

Rapprochement de la juste valeur des actifs du régime

(en milliers d'euros)

Juste valeur des actifs de couverture	2010	2009	2008	2007
Au 1er janvier	11 026	7 907	12 109	11 885
Rendement attendu des actifs	683	492	655	859
Ecart actuariels nets (gain / perte) reconnus dans l'année en ca	664	781	(3 083)	(391)
Variations de change	344	582	(2 509)	(1 091)
Cotisations de l'employeur	932	1 294	669	853
Cotisations des participants aux régimes	-	155	235	298
Paiements sur les actifs	(553)	(184)	(169)	(304)
Autres variations	-	-	-	-
Au 31 décembre	13 096	11 026	7 907	12 109

Détail des actifs et passifs comptabilisés

(en milliers d'euros)

	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
Actifs et passifs comptabilisés au bilan				
Dette Actuarielle	21 747	21 441	12 683	18 223
Juste valeur des actifs de couverture	13 096	11 026	7 907	12 109
Engagements nets	(8 651)	(10 415)	(4 776)	(6 114)
Coûts des services passés non reconnus	-	-	-	-
Seuil de la valeur de l'actif défini par un plafond	-	-	-	-
Passif net au bilan	(8 651)	(10 415)	(4 776)	(6 114)

Charge comptabilisée en résultat

(en milliers d'euros)

(Prévisionnelle)

Charge comptabilisée en résultat	Exercice 2010	Exercice 2011
Coût des services rendus	349	512
Coût financier	1 144	1 164
Rendement attendu des actifs du régime	(683)	(677)
Profit attendu venant du droit au remboursement	-	-
Le coût des services passés	-	-
L'effet de réduction ou liquidation	-	-
Autres variations	130	-
Variations de change	-	-
Au 31 décembre	940	999

Les montants mentionnés en "autres variations" correspondent à la mise en conformité des évaluations en Turquie et en Italie.

Etat du Résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (OCI)

L'historique des impacts dans l'état du résultat global est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)

	2010	2009	2008	2007	2006
Au 1er janvier	975	(2 460)	(850)	347	1 266
Ecart actuariels nets (gain / perte) comptabilisés en autres éléments du résultat global	(1 710)	3 436	(1 610)	(1 197)	(919)
Variations de change	132	-	-	-	-
Au 31 décembre	(602)	975	(2 460)	(850)	347

La ventilation des écarts actuariels reconnus dans l'exercice 2010 se détaille de la manière suivante :

	en milliers	
	d'euros	En pourcentage
Obligations		
Expérience	143	0,7%
Hypothèses	(1 188)	-5,5%
Valeur d'actif		
Expérience	(664)	-5,1%
	(1 710)	

Détail de la juste valeur des actifs

Structure des investissements	en milliers	
	d'euros	En pourcentage
Actions	5 238	40,0%
Obligations	6 025	46,0%
Immobilier	-	N/A
Autres	1 833	14,0%
Total	13 096	100,00%

Les actifs du régime ne comprennent pas de terrain ou d'immeubles occupés par des sociétés du Groupe, ou d'autres actifs utilisés par le Groupe. Il n'y a pas d'actifs distincts.

La juste valeur des actifs concerne uniquement le régime en Grande Bretagne.

En 2009, le rendement prévu des actifs a été supposé équivalent à celui des obligations d'État. Ce rendement attendu a été retraité pour refléter le paiement des frais du régime. Conformément à cette approche appliquée en 2009, le taux de rendement attendu serait égal à 4,10%.

Au cours de l'année 2010, il y a eu un changement dans cette pratique et ces frais sont maintenant payables en sus par l'employeur.

De plus, l'actuaire a également affiné l'approche pour déterminer le taux de rendement des actifs à partir de la clôture 2010. Comme mentionné dans la "Déclaration des Principes d'Investissement", l'objectif à long terme est une composition à hauteur de 60% en actifs risqués et 40% en actifs de couverture pure. Le rendement attendu des actifs de couverture pure est estimé à 4,1% par an (équivalent à des obligations d'État), celui des actifs risqués est de 2,5% par an au-delà de la performance de ces actifs de couverture (soit 6,5%). Cela conduit à considérer une hypothèse révisée de 5,6% par an selon l'objectif d'investissement (répartition prévue à long terme de 60% actifs risqués / 40% actifs de couverture). Ce taux a été réduit à 5,1% en considérant la répartition réelle des investissements au 31/12/2010 (40% actifs risqués / 60% actifs de couverture).

Hypothèses actuarielles

	France	Allemagne	Italie	Turquie	Grande Bretagne	En moyenne pondéré par la valeur de l'obligation
Taux d'actualisation	4,50%	4,61%	4,50%	9,00%	5,80%	5,39%
Taux de rendement attendu des actifs	N/A	N/A	N/A	N/A	5,10%	5,10%
Taux attendus d'augmentation des salaires	2,50%	1,50%	4,00%	2,00%	N/A	2,34%
Taux d'évolution des coût médicaux	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Effet d'une augmentation/diminution d'un point de pourcentage des coûts médicaux

Aucun régime n'est concerné.

Meilleure estimation des contributions à verser au régime pour l'année 2011

Les cotisations attendues pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2011 se répartissent de la manière suivante :

	en milliers d'euros
Cotisations de l'employeur	929
Cotisations des participants aux régimes	-

Sensibilité du bilan au taux d'actualisation au 31 décembre 2010

Sous l'hypothèse d'un taux d'actualisation révisé à +1% ou -1% pour l'ensemble des régimes, le bilan se présenterait ainsi :

en milliers d'euros	Taux d'actualisation +1%			Taux d'actualisation -1%		
	TOTAL	Régime financé	Régime non financé	TOTAL	Régime financé	Régime non financé
Actifs et passifs comptabilisés au bilan						
Dette Actuarielle	16 279	9 741	6 538	27 372	18 860	8 511
Juste valeur des actifs de couverture	13 096	13 096	-	13 096	13 096	-
Engagements nets	(3 183)	3 355	(6 538)	(14 276)	(5 764)	(8 511)
Coûts des services passés non reconnus	-	-	-	-	-	-
Seuil de la valeur de l'actif défini par un plafond	-	-	-	-	-	-
Passif net au bilan	(3 183)	3 355	(6 538)	(14 276)	(5 764)	(8 511)

Selon l'actuaire en Grande Bretagne, IFRIC 14 n'a pas d'impact sur les comptes au 31 décembre 2010.

Sous ces variations de l'hypothèse d'actualisation, les impacts OCI au 31 décembre 2010 sont les suivants :

en milliers d'euros	Taux d'actualisation +1%	Taux d'actualisation -1%
	2010	2010
Au 1er janvier	975	975
Ecart actuariels nets (gain / perte) reconnus dans l'année en capitaux propres net du plafonnement des actifs	(7 178)	3 915
Variations de change	132	132
Au 31 décembre	(6 070)	5 023

3.6.27 Autres provisions

(en milliers d'euros)	Solde au 1er janvier 2010	Différence de conversion	Variations de périmètre	Dotations	Reprise pour utilisation	Reprise sans objet	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Provisions pour garantie	11 226	961	-	4 618	(3 609)	-	-	13 195
Provisions pour litiges et réclamations	5 720	145	187	3 521	(1 100)	(2 729)	140	5 885
Provisions pour restructuration	1 596	4	-	1 196	(1 562)	(90)	(18)	1 125
Autres provisions	6 537	141	-	12 496	(3 708)	(399)	(1 134)	13 933
Total autres provisions	25 079	1 251	187	21 830	(9 979)	(3 218)	(1 012)	34 138

(en milliers d'euros)	Solde au 1er janvier 2009	Différence de conversion	Variations de périmètre	Dotations	Reprise pour utilisation	Reprise sans objet	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Provisions pour garantie	9 305	815	(345)	6 640	(5 264)	-	75	11 226
Provisions pour litiges et réclamations	7 669	210	113	2 805	(1 506)	(3 717)	144	5 720
Provisions pour restructuration	1 120	31	(771)	1 771	(151)	(629)	225	1 596
Autres provisions	2 861	(11)	997	3 924	(1 271)	(105)	143	6 537
Total autres provisions	20 955	1 046	(6)	15 140	(8 192)	(4 451)	587	25 079

(en milliers d'euros)	Solde au 1er janvier 2008	Différence de conversion	Variations de périmètre	Dotations	Reprise pour utilisation	Reprise sans objet	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Provisions pour garantie	7 092	(1 219)	1 536	7 777	(5 562)	-	(319)	9 305
Provisions pour litiges et réclamations	5 303	(395)	4 131	1 737	(1 917)	(1 190)	-	7 669
Provisions pour restructuration	1 307	(76)	-	419	(505)	(25)	-	1 120
Autres provisions	3 274	(18)	951	4 320	(5 333)	(332)	(1)	2 861
Total autres provisions	16 976	(1 708)	6 618	14 253	(13 317)	(1 547)	(320)	20 955

(i) Garanties

La provision pour garanties correspond à une estimation des coûts attendus correspondant à la garantie annuelle concédée lors de la vente du produit.

(ii) Litiges et réclamations

Ingenico est engagé dans un certain nombre de réclamations et de procédures d'arbitrage qui sont apparues dans le cadre normal des activités. Les reprises sans objet correspondent essentiellement à des litiges commerciaux et à des litiges avec des administrations fiscales qui ont pris fin à la suite d'une décision favorable au Groupe.

Concernant une filiale au Brésil, des procédures de redressement fiscal sont en cours. L'une est liée à la taxe sur les services (ISS). La plus importante est liée à l'ICMS, avec un montant en cause (principal, au titre des années 2004 à 2009, intérêts et pénalités) de l'ordre de 79,3 millions d'euros au 31 décembre 2010. Dans un contexte de guerre fiscale entre Etats (« Tax War »), qui affecte potentiellement Ingenico au même titre qu'un grand nombre d'entreprises brésiliennes et internationales, l'administration fiscale de l'Etat de Sao Paulo conteste la déduction, par Ingenico Do Brasil, d'une fraction de l'ICMS mentionnée sur les factures émises par son fournisseur au motif que ce dernier bénéficierait d'un avantage fiscal accordé par l'Etat du Minas Gerais dans lequel il est implanté et qui ne serait pas conforme à la législation fédérale. La Société, appuyée par ses conseils spécialisés, estime avoir de sérieux arguments pour contester ceux de l'administration. Au regard de l'analyse des risques et selon les critères de la norme IAS 37, aucune provision n'a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2010, à l'exception des coûts de procédure. Au 31 décembre 2010, la filiale brésilienne avait reçu des notifications de redressements relatives à l'ISS (2003-2007) et à l'ICMS (2004-2009). Tous ces redressements ont été contestés par la société. Certains ont été annulés par des décisions administratives. S'agissant des redressements maintenus, aucune demande de mise en recouvrement n'a été reçue au 31 décembre 2010.

(iii) Autres provisions

Les autres provisions correspondent à des provisions pour charges liées à l'activité (engagement de rachat de stocks des fournisseurs, risques qualité clients, indemnités commerciales clients,...).

3.6.28 Autres dettes non courantes

Au 31 décembre 2008, 2009 et 2010, les autres dettes non courantes comprennent :

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Dettes fournisseurs	-	232	322
Dettes d'impôt sur les sociétés	292	3 814	5 033
Dettes sociales	-	-	1 263
Produits constatés d'avance	4 535	6 334	8 769
Autres dettes	-	5	143
Total	4 827	10 385	15 531

Toutes les dettes non courantes ont une échéance supérieure à 1 an.

3.6.29 Fournisseurs et autres dettes d'exploitation

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Dettes fournisseurs	96 950	126 183	194 167
Autres dettes d'exploitation	57 011	61 979	73 563
<i>Dont avances versées par les clients</i>	6 453	7 026	13 667
<i>Dont dettes fiscales</i>	10 443	24 132	17 963
<i>Dont dettes sociales</i>	21 435	29 430	42 062
<i>Autres</i>	18 680	1 392	(129)
Total	153 960	188 162	267 730

3.6.30 Dettes d'impôt courant

Au 31 décembre 2010, la dette d'impôt courant est essentiellement constituée de l'impôt à payer du fait de résultats fiscaux bénéficiaires de filiales du Groupe.

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Allemagne	416	870	519
Argentine	-	-	55
Australie	-	-	1 250
Canada	2 419	836	1 381
Chili	-	-	86
Chine	639	718	1 580
Danemark	16	-	-
Espagne	-	70	428
Finlande	231	-	-
France	162	13 108	41
Hongrie	-	-	3
Inde	-	37	-
Irlande	3	-	16
Italie	506	458	-
Pologne	7	-	-
République Tchèque	-	226	207
Royaume-Uni	439	441	274
Russie	-	5	19
Thaïlande	-	-	17
Turquie	345	168	365
USA	-	187	2 365
Venezuela	-	-	28
Total	5 184	17 124	8 633

3.6.31 Dettes diverses

Les dettes diverses s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Intérêts courus sur dettes	81	-	-
Autres dettes	24 326	21 388	40 084
Produits constatés d'avance	23 473	26 371	33 729
Total	47 880	47 758	73 813

Les autres dettes comprennent les puts résultant des acquisitions des sociétés Fujian Landi et Fixed & Mobile Pte pour un montant respectif de 35,2 millions d'euros et 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2010. Ces options de vente (32% des actions de Fujian Landi et 10% des actions de Fixed & Mobile Pte) sont valorisées sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés, qui représentent la meilleure estimation du prix d'exercice des puts. Les flux de trésorerie pris en compte sont basés sur les business plans de chaque société.

3.6.32 Engagements hors Bilan

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2009	Au 31/12/2010
Engagements reçus			
Cautions bancaires	-	-	3 259
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'opération de rachat du distributeur Planet : échéance 12/07/2009 (dépôt du montant sur un compte sequestre pour un an, libérable pour moitié au bout de six mois, totalement libéré au 13 juillet 2008)	26 000	-	-
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'opération de fusion avec Sagem Monetel : échéance le 14 mars 2010 (pas de compte séquestre)	50 000	50 000	-
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'opération d'acquisition de 55% de Fujian Landi : échéance le 23 mai 2011 (montant de l'engagement 17 050 KUSD)	12 251	11 835	12 760
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'opération d'acquisition du fonds de commerce "Terminaux de Paiement" à Sagem Comunicaciones Iberica : échéance le 1er janvier 2010	500	500	-
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition du groupe easycash : échéance le 28 février 2011	-	8 150	8 150
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de 38,27% de Transfer To (Fixed & Mobile Pte Lte) : échéance le 30 juillet 2010 (montant de l'engagement 3 000 KUSD)	-	2 082	-
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de 43,92% de Roam Data Inc. : sans limitation de durée (montant de l'engagement 500 KUSD)	-	347	374
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de Payzone : échéance le 5 novembre 2011	-	-	1 050
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de 49% de Korvac Holdings Pte Ltd (montant de l'engagement 30 000 kSGD). Les échéances sont les suivantes : - fiscale jusqu'à prescription. - autres garanties jusqu'au 1er mai 2012, dont 900 KSGD sequestré pour un litige particulier.	-	-	17 507
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de 100% de First Data Iberica SA : échéance le 8 septembre 2012. dont 1 500kEUR sequestré pour toutes les garanties et 500kEUR sequestré pour un litige particulier.	-	-	15 000
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition d'Ingeserve Co. Ltd : Échéance le 21 mai 2015.	-	-	illimitée
Autres engagements reçus			
Promesse unilatérale de vente à Ingenico SA des actions "Fixed & Mobile" restantes détenues par les autres associés. L'option est exerçable en 2012 ou 2013. Le prix de vente sera déterminé en fonction des performances financières de l'entreprise. La transaction pourra être réglée en numéraire ou en actions Ingenico. La part en numéraire ne pourra être inférieure à 5 MUUSD ou 30 % du prix de vente.			
Promesse unilatérale de vente à Ingenico SA des actions "Roam Data" restantes détenues par les autres associés. L'option est exerçable en 2014. Le prix de vente sera fonction des performances financières de l'entreprise. Le prix minimum de vente ne pourra être inférieur à 0,1 USD par action. La transaction pourra être réglée en numéraire ou en actions Ingenico.			
Promesse unilatérale d'achat par Moneyline Banking System (MBS) des actions restantes exerçable en 2013. Le prix d'achat sera fonction de l'EBIT de MBS en 2012.			
Engagements donnés			
Cautions bancaires et locatives	4 126	11 011	25 569
Contrat de prestation de service avec un des actionnaires de l'ancien groupe Moneyline	309	-	-
Nantissement des titres de la filiale américaine "Ingenico Corp." en garantie de l'emprunt de refinancement 2005	56 250	-	-
Garantie de passif donnée dans le cadre de la cession de Sagem Denmark en 2009 : - garantie standard jusqu'au 30 juin 2010	-	10 127	-
- garantie corporate et litige jusqu'au 30 juin 2011	-	10 127	10 127
- garantie fiscale jusqu'à prescription	-	20 254	20 254
Ces 3 garanties ne se cumulent pas.			
Garantie de passif donnée dans le cadre de la cession de 68% de MoneyLine Banking Systems SA en 2009, garantie liée à 4 litiges, illimitée jusqu'à prescription (risque maximum estimé) Le risque est partiellement provisionné dans les comptes d'Ingenico SA.	-	3 050	3 050
Autres engagements donnés			
Nantissement des titres DI Deutsche Ingenico Holding GmbH en garantie de l'emprunt BNP de 210 M€. Une sureté de second rang permet de garantir l'emprunt BNP additionnel de 34M€.			
Concession commerciale auprès d'un client américain dans le cadre d'un accord de partenariat		pour mémoire	pour mémoire

Au 31 décembre 2010, le Groupe a, dans le cadre de son activité, les engagements suivants :

- S'agissant des options d'achat ou de vente consenties par la société portant sur les actions de ses filiales, le Groupe détient un put investisseur qui pourrait aboutir au rachat des intérêts minoritaires de ses filiales :
 - o Fixed & Mobile à Singapour : put comptabilisé dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010.
 - o Landi en Chine : Ce put a été comptabilisé dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008 et sa valeur actualisée aux 31 décembre 2009 et 2010.
- Le Groupe s'est engagé pendant 3 ans à compter du 15 juillet 2008 à indemniser les salariés de la société Ingenico Barcelona dans les mêmes conditions que celles prévues dans le plan social réalisé ; en cas de cession de l'activité, Ingenico reste solidaire de ces paiements.
- Le Groupe a effectué des commandes fermes auprès de ses fabricants pour un montant d'environ 233,6 millions d'euros au 31 décembre 2010.
- Paiements futurs relatifs à des contrats non résiliables en location simple.

Le tableau ci-dessous indique, à l'issue de chaque année, les loyers futurs minimaux pour les contrats non résiliables de location simple. Les données de 2008 et de 2009 ont été retraitées pour tenir compte du nouveau découpage géographique, parallèlement à la note 7 « information sectorielle ».

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Engagements donnés sur location simple	34 444	38 134	39 611
Total	34 444	38 134	39 611

L'analyse des engagements donnés par le Groupe sur des locations non résiliables et par échéance au 31 décembre 2010 est la suivante :

(en milliers d'euros)	2010					Total
	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe Centrale, Moyen-Orient, Afrique	
N+1	9 964	998	588	544	-	12 094
N+2	8 237	752	601	500	-	10 090
N+3	6 931	577	577	236	-	8 321
N+4	5 803	529	359	160	-	6 851
N+5 et suivante	1 436	534	124	160	-	2 254
Total	32 372	3 390	2 249	1 600	-	39 611

L'analyse des engagements donnés par le Groupe sur des locations non résiliables et par échéance au 31 décembre 2009 était la suivante :

2009						
(en milliers d'euros)	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe Centrale, Moyen- Orient, Afrique	Total
N+1	8 229	1 034	519	652	75	10 508
N+2	7 452	343	532	400	6	8 734
N+3	6 715	91	543	258	-	7 607
N+4	5 668	-	523	62	-	6 252
N+5 et suivante	4 712	-	321	-	-	5 033
Total	32 776	1 468	2 438	1 372	81	38 134

L'analyse des engagements donnés par le Groupe sur des locations non résiliables et par échéance au 31 décembre 2008 était la suivante :

2008						
(en milliers d'euros)	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe Centrale, Moyen- Orient, Afrique	Total
N+1	6 762	746	1 065	686	100	9 358
N+2	6 311	531	766	496	80	8 184
N+3	6 050	127	456	258	7	6 898
N+4	4 777	67	470	207	-	5 521
N+5 et suivante	4 126	-	305	52	-	4 483
Total	28 026	1 470	3 060	1 699	187	34 444

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités, les loyers futurs minimaux que la société Ingenico percevra pour les contrats non résiliables de location simple représentent un montant de 2,5 millions d'euros.

3.6.33 Transactions avec les Parties Liées

Sur l'exercice 2010 :

Les achats de terminaux de la société Korvac, société consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, avec les autres sociétés du Groupe représentent un montant de 1,5 million d'euros.

A contrario, aucune transaction n'a été réalisée entre la société Roam Data et les autres sociétés du Groupe sur ce même exercice.

Les relations entre le Groupe Safran, représenté au conseil d'administration, et le Groupe Ingenico en 2010 sont limitées à des contrats peu significatifs à l'échelle du Groupe :

- un contrat de fabrication entre Morpho (ex Sagem sécurité) et Ingenico pour des terminaux de paiement (Type EFT principalement), terminant fin juin 2011, représentant 1% du chiffre d'affaires 2010,
- un "contrat de licence Telium" permettant à Morpho de développer des terminaux non destinés au paiement à partir de la plateforme Telium d'Ingenico, représentant 0,01% du chiffre d'affaires 2010.
- un contrat d'achat par Ingenico d'un module biométrique représentant 0,07% du chiffre d'affaires 2010 et terminé le 30 novembre 2010 »

Pour mémoire, M. Jacques Stern, administrateur, détient indirectement avec son épouse 20,9% du capital de la société Cryptolog International, société fournisseur d'Ingenico. Thibault Poutrel détient également indirectement 1,59% de cette même société. Le montant des facturations 2010 de cette société à la maison mère n'est pas significatif (inférieur à 50 milliers d'euros).

Les rémunérations et avantages relatifs au Président du conseil d'administration et au comité exécutif au 31 décembre 2010 se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Rémunérations fixes	2 193	3 731	4 862
Rémunérations variables	1 644	2 472	2 453
Indemnités diverses	32	697	636
Stock options et attributions d'actions gratuites (coût du service comptabilisé)	4 451	4 615	3 616
Total	8 319	11 516	11 566

L'ensemble des rémunérations, fixes et variables, des dirigeants est resté stable entre 2009 et 2010. Les rémunérations des personnes ne faisant plus partie du comité exécutif au 31 décembre 2010, mais qui ont été membres du comité durant l'année 2010, ont été prises en compte au prorata de leur présence.

L'augmentation des rémunérations et avantages relatifs au Président et au comité exécutif en 2009 s'expliquait par l'élargissement du comité exécutif. Les membres du comité exécutif étaient au nombre de 21 au 31 décembre 2009, alors qu'ils étaient 10 au 31 décembre 2008.

3.6.34 Evènements Post Clôture

Aucun évènement significatif n'est apparu après la clôture des comptes au 31 décembre 2010.

Aucune décision n'a été prise susceptible d'avoir une incidence significative sur la performance financière du Groupe pour l'exercice 2010 et sur sa situation financière au 31 décembre 2010.

3.6.35 Informations financières Pro Forma

Compte tenu de l'importance relative des sociétés acquises en 2010, le Groupe n'a pas préparé un compte de résultat consolidé pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Suite aux révisions des évaluations d'actifs et passifs d'ouverture d'easycash (cf. Note 12 Goodwill et autres immobilisations incorporelles) le Groupe a modifié le compte de résultat consolidé pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

(en milliers d'euros)	2009 pro forma révisé	2010
Chiffre d'affaires	780 144	907 020
Coût des ventes	(474 357)	(540 885)
Marge brute	305 787	366 135
Charges commerciales et marketing	(70 563)	(85 236)
Frais de recherche et développement	(78 554)	(84 247)
Frais Administratifs	(94 271)	(99 761)
Résultat opérationnel courant	62 400	96 891
Autres produits et charges opérationnels	(13 387)	(23 121)
Résultat opérationnel	49 013	73 770
Coût de l'endettement financier	(9 705)	(9 794)
Résultat Financier	(9 705)	(9 794)
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	(283)	(1 671)
Résultat avant impôt	39 025	62 305
Impôt sur les bénéfices	(15 728)	(22 716)
Résultat net	23 297	39 589

Principales modifications pro forma 2009

Le calcul du pro-forma 2009 était basé sur les informations disponibles au moment de sa préparation et a été révisé suite à la revue des hypothèses de calcul initialement prises en compte par la société :

- Taux d'annulation de contrats de « finance lease » identique à celui de 2010 ayant un impact sur le coût des ventes (+3,5 millions d'euros) ;
- Taux de maintenance révisé ayant conduit à une diminution du chiffre d'affaires pour 0,5 million d'euros ;
- L'annulation des « finance leases » figurant au bilan d'ouverture au 31 décembre 2008 concerne du chiffre d'affaires antérieur au 1er janvier 2009, et n'a pas eu d'impact sur les comptes pro-forma 2009.

Certains coûts par département (Call et Data center) ont également été réalloués en coûts des ventes, afin d'être plus cohérent avec la structure de reporting du Groupe Ingenico.

Hypothèses, méthodes retenues et principaux ajustements liés à l'établissement du compte de résultat consolidé pro forma de l'année 2009.

Le compte de résultat consolidé pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 a été établi à partir des comptes consolidés du Groupe Ingenico auquel ont été appliqués les retraitements suivants :

- Prise en compte du résultat d'easycash pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et la date d'acquisition (30 novembre 2009), préparé conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et au vu des informations disponibles au moment de la préparation de cette information. Les règles et méthodes comptables retenues sont

identiques à celles retenues pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe établis selon les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;

- Prise en compte de la charge d'amortissement complémentaire sur les actifs incorporels identifiés évalués à la juste valeur lors de l'affectation du prix d'acquisition - L'incidence de l'acquisition sur la charge d'amortissement du Groupe en 2009, si cette acquisition avait été réalisée le 1^{er} janvier 2009 représente une charge complémentaire de 8.315 milliers d'euros;
- Pris en compte de la charge d'intérêt théorique correspondant au financement de l'acquisition, comme si le financement avait été mis en place le 1^{er} janvier 2009 – L'incidence de l'acquisition sur la charge financière du Groupe en 2009, si cette acquisition avait été réalisée le 1^{er} janvier 2009 représente une charge d'intérêt de 8.394 milliers d'euros. La charge comptabilisée en 2009, directement liée au financement remplacé, a été annulée pour 9.519 milliers d'euros (dont -4.682 milliers d'euros en résultat opérationnel) ;
- Elimination des opérations intra-groupe entre easycash et le Groupe Ingenico pour la période retraitée ;
- Prise en compte de l'effet de ces retraitements sur la charge d'impôt sur la base des taux en vigueur dans chaque pays.

Les ajustements pro forma ne comprennent pas l'effet des synergies et des coûts de séparation éventuels de l'activité acquise.

Le compte de résultat consolidé pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 tient uniquement compte de l'intégration d'easycash. Il n'est pas retraité de la sortie de Sagem Danemark et de sa filiale Manison Finlande du périmètre du Groupe qui a eu lieu le 11 juin 2009.

Les acquisitions ont été comptabilisées conformément aux normes IFRS selon la méthode de l'acquisition (IFRS 3).

4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Ingenico S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 27 de l'annexe aux comptes consolidés qui présente la situation au 31 décembre 2010 des litiges fiscaux en cours concernant la filiale brésilienne d'Ingenico S.A..
- la note 12 de l'annexe aux états financiers consolidés qui présente l'incidence de l'entrée en vigueur de la nouvelle norme IFRS 3 révisée au 1^{er} janvier 2010, notamment sur l'acquisition de la participation complémentaire d'Ingenico S.A. dans la société Fixed & Mobile Pte Ltd.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée selon les modalités décrites dans le paragraphe « Dépréciation des éléments d'actif » de la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et avons vérifié que la note 12 de l'annexe aux états financiers consolidés « Goodwill et autres Immobilisations incorporelles » donne une information appropriée.
- les provisions constituées pour couvrir les risques relatifs aux litiges et réclamations sont comptabilisées conformément aux règles et méthodes comptables décrites dans le paragraphe « Provisions » de la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités de détermination des provisions pour litiges et réclamations, et nous avons vérifié que la note 27 de l'annexe aux états financiers consolidés « Autres provisions » donne une information appropriée.
- l'incidence de la prise de contrôle de la société Fixed & Mobile Pte Ltd sur l'exercice 2010, en application de la norme IFRS 3 révisée, est décrite dans la note 12 de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de comptabilisation de cette opération et nous avons vérifié que cette note donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 28 février 2011

Paris, le 28 février 2011

KPMG Audit IS

C.G.E.C. S.A.

Jean-Pierre Valensi
Associé

Sophie Brulebois
Associée

5 INFORMATIONS ISSUES DU RAPPORT DE GESTION

SOMMAIRE

5.1	INFORMATIONS DES ARTICLES L. 225-100 ET L. 225-100-2.....	126
5.2	INFORMATIONS DE L'ARTICLE L. 225-100-3 (ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR LE COURS D'UNE OFFRE PUBLIQUE)	159
5.3	INFORMATIONS DE L'ARTICLE L. 225.211 ALINEA 2	182

5.1 INFORMATIONS DES ARTICLES L. 225-100 ET L. 225-100-2

5.1.1 L'activité

Résultats 2010 du Groupe

Les éléments financiers consolidés sont établis conformément aux normes IFRS. Afin de fournir des informations comparables pertinentes d'un exercice sur l'autre, les éléments financiers sont présentés sur une base ajustée, c'est-à-dire retraitée de la charge d'amortissement liée à l'acquisition de nouvelles entités. En vertu de la norme IFRS3 et de la norme IFRS3R, le prix d'acquisition de nouvelles entités est affecté aux actifs identifiables intégrés dans le périmètre puis amorti sur des durées définies.

Pour faciliter la lecture de la performance du Groupe en 2010, le chiffre d'affaires 2009 et les principaux éléments financiers sont retraités, à partir du 1^{er} janvier 2009 dans le périmètre d'ouverture au 1^{er} janvier 2010 et présentés sur une base ajustée («pro forma 2009») : intégration des changements de périmètre intervenus au cours de l'exercice 2009 (entrée d'easycash et sortie de Sagem Danemark, Manison Finlande et Moneyline Banking Systems) et exclusion des changements de périmètre intervenus au cours de l'exercice 2010 (entrée de Payzone, First Data Iberia et TransferTo). Le Groupe précise que le calcul du « pro forma 2009 » a été révisé pour tenir compte de l'ajustement, durant la phase d'intégration d'easycash et dans le délai de douze mois qui a suivi son acquisition, des valeurs des actifs et passifs d'ouverture (principalement les créances liées aux contrats de location de financement)

L'EBITDA est une notion extra-comptable représentant le résultat opérationnel courant avant amortissements, dépréciations et provisions, et coût des paiements fondés en actions.

Le cash flow opérationnel représente l'EBITDA diminué de la variation de besoin en fonds de roulement et des investissements nets des produits de cessions..

En application de la norme comptable IAS 18, le chiffre d'affaires de certaines activités de flux (TransferTo et « credit acquiring » d'easycash) correspond au montant brut des produits et prestations de services, avant reversement aux opérateurs pour TransferTo et interchange fees pour l'activité « credit acquiring » d'easycash, respectivement.

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2008 publié	2009 publié	2009 pro forma	2010
Chiffre d'affaires	728,0	700,7	761,4	907,0
Marge brute	271,7	270,9	296,1	366,1
en % du chiffre d'affaires	37,3%	38,7%	38,9%	40,4%
Charges opérationnelles ajustées	188,2	190,8	206,8	240,4
Résultat opérationnel courant ajusté	91,2	80,1	89,3	125,7
Taux de marge opérationnelle courante ajustée ⁷	12,5%	11,4%	11,7%	13,9%
Résultat opérationnel (IFRS)	57,5	47,4	-	73,8
Résultat net (IFRS)	36,7	26,8	-	39,6
Résultat net part du Groupe	36,7	26,8	-	39,6
EBITDA	115,8	105,4	118,0	165,9
en % du chiffre d'affaires	15,9%	15,0%	15,5%	18,3%
Cash flow opérationnel	119,2	80,5	-	158,9
Dette nette	(77,5)	144,4	-	109,1
Capitaux propres	455,1	493,1	-	545,6

Chiffre d'affaires en données publiées en croissance de 29%,4, résultant de la bonne progression des ventes et un effet de change positif

en millions d'euros	2010	2009		Variation à données	
		publié	Pro forma	comparables	publiées
Par zone géographique					
Europe-SEPA	431,7	306,9	367,6	14,5%	42,2%
Amérique du Sud	162,2	130,2	130,2	8,2%	24,6%
Asie Pacifique	138,7	80,9	80,9	41,5%	71,7%
Amérique du Nord	103,0	102,2	102,2	-8,2%	0,7%
EEMEA	71,4	80,5	80,5	-15,2%	-11,3%
Total	907,0	700,7	761,4	10,1%	29,4%

En 2010, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 907,0 millions d'euros, en hausse de 29,4% à données publiées. Il intègre un effet de change positif de 50,7 millions d'euros et une contribution de 17,9 millions d'euros des acquisitions réalisées en 2010. Le chiffre d'affaires est de 789,6 millions d'euros pour les terminaux de paiement (hardware, services et maintenance) et de 117,4 millions d'euros pour l'activité « transactions ».

A données comparables, le chiffre d'affaires est en hausse de 10,1% en 2010. Cette performance s'appuie sur une dynamique forte de l'activité des terminaux de paiement (+9,4%) notamment soutenue par la montée en puissance des nouveaux terminaux de la gamme Telium. La progression du chiffre d'affaires « transactions » (+16,4%) est tirée par la contribution croissante des activités de flux d'easycash (« credit acquiring ») comptabilisées en brut en application de la norme comptable IAS 18. La croissance, nette des *interchange fees*, est conforme à l'objectif du groupe (+10,7%).

En 2010, le Groupe a bénéficié d'une performance commerciale forte en Asie Pacifique, Europe-SEPA et en Amérique du Sud où le Groupe a consolidé ses positions en tirant pleinement parti de la croissance du marché soutenue par l'équipement des marchés émergents (Chine), les échéances réglementaires (Allemagne, Brésil) et les développements technologiques (France, Espagne). L'activité est en repli en EEMEA et en Amérique du Nord sur l'ensemble de l'exercice mais se redresse dans ces régions au quatrième trimestre.

Progression de la marge brute grâce à la contribution croissante des terminaux issus de Telium

En données publiées, la marge brute s'établit à 366,1 millions d'euros, en augmentation de 35% par rapport à 2009. Le taux de marge brute progresse de 170 points de base en 2010 à 40,4% par rapport à l'exercice 2009.

En données pro forma, la marge brute progresse de 150 points de base à 40,4% sur l'exercice. Cette performance s'explique principalement par l'amélioration de 230 points de base de la marge brute de l'activité « terminaux » (hardware, services et maintenance) à 40,7% du chiffre d'affaires en 2010 grâce à la contribution croissante des terminaux de la gamme Telium et à l'évolution du mix produits sur l'exercice. La marge brute du hardware progresse de 400 points de base à 44% alors que la marge brute des services de maintenance est en baisse du fait de la charge non récurrente de 6,1 millions d'euros relative à un problème de qualité sur certains produits de l'ancienne gamme constatée au premier semestre.

Compte tenu de l'application de la norme IAS18 sur les activités de flux en forte croissance (« credit acquiring », TransferTo), le taux de marge brute de l'activité « transactions », s'établit à 38,1% contre

42,5% en 2009, la croissance de ces activités ayant un impact globalement négatif sur le taux de marge brute. En 2010, ces activités ont représenté 8% du chiffre d'affaires des transactions contre 2% en 2009. Le taux de marge brute nette des *interchange fees* et reversements est en progression à 44% en 2010 contre 43,4% en 2009.

Des charges opérationnelles maîtrisées

A données publiées, les charges opérationnelles s'établissent à 269,2 millions d'euros en 2010, contre 210,1 millions d'euros en 2009. Elles intègrent 28,8 millions d'euros de charge d'amortissement des actifs alloués. Cette augmentation est principalement liée à l'impact des sociétés acquises, aux dépenses commerciales et marketing et de recherche et développement. Les charges opérationnelles représentent 29,7% du chiffre d'affaires, en baisse de 30 points de base par rapport à 2009.

	2009 publié	2009 pro forma ajusté	2010 publié	Retraitement de la charge d'amortis- sement	2010 ajusté
Charges commerciales et marketing	55,1	52,7	85,2	(16,0)	69,2
Frais de Recherche et Développement	75,6	62,8	84,2	(12,8)	71,4
Frais administratifs	79,3	91,4	99,8	-	99,8
Total charges opérationnelles	210,1	206,9	269,2	(28,8)	240,4
En % du chiffre d'affaires	30,0%	27,2%	29,7%		26,5%

Retraitées de la charge d'amortissement de 28,8 millions d'euros liée aux acquisitions, les charges opérationnelles courantes ajustées s'établissent à 240,4 millions d'euros pour l'exercice 2010, contre 206,9 millions d'euros en pro forma 2009, incluant 4,7 millions d'euros pour les sociétés acquises au cours de l'exercice 2010. Cette différence est principalement due à l'augmentation des charges commerciales liée à la performance commerciale et des frais de recherche et développement pour lancer les nouveaux terminaux de la gamme Telium (« PIN Pad », « signature capture », portables). Les charges opérationnelles représentent 26,5% du chiffre d'affaires, en baisse de 70 points de base par rapport à 2009 pro forma.

Une marge opérationnelle courante ajustée en progression de 220 points de base à 13,9%

A données publiées, le résultat opérationnel courant progresse de 59% à 96,9 millions d'euros contre 60,8 millions d'euros en 2009. Ainsi, la marge opérationnelle courante s'établit à 10,7% du chiffre d'affaires, en progression de 200 points de base. En 2010, le résultat opérationnel courant inclut des charges relatives à l'allocation de prix d'acquisition en progression à 28,8 millions d'euros (contre 19,3 millions d'euros en 2009) compte tenu des acquisitions réalisées (easycash, First Data Iberia, TransferTo).

Le résultat opérationnel courant ajusté progresse de 41% à 125,7 millions d'euros contre 89,3 millions d'euros en pro forma 2009 grâce à une meilleure absorption des charges opérationnelles. Ainsi, la marge opérationnelle courante ajustée s'établit à 13,9% du chiffre d'affaires en 2010, en progression de 250 points de base.

Un résultat opérationnel en forte progression (+56%)

Après prise en compte des charges relatives à l'allocation de prix d'acquisition et des autres produits et charges opérationnels, le résultat opérationnel est en progression de 56% à 73,8 millions d'euros contre 47,4 millions d'euros en 2009. La marge opérationnelle s'établit à 8,1% du chiffre d'affaires, en progression de 130 points de base.

(en millions d'euros)	2009 publié	2010 publié
Résultat opérationnel courant	60,8	96,9
Autres produits et charges opérationnels	(13,4)	(23,1)
Résultat opérationnel	47,4	73,8
En % du chiffre d'affaires	6,8%	8,1%

Le résultat opérationnel intègre les autres charges opérationnelles nettes pour 23,1 millions d'euros contre 13,4 millions d'euros en 2009. Cette évolution est liée à des charges de restructuration, à la réévaluation des actifs et passifs antérieurement acquis de TransferTo à la suite de la prise de contrôle de cette société et enfin, à la dépréciation partielle du goodwill d'Amérique du Nord au 31 décembre 2010 pour 21,4 millions d'euros. En effet, au vu du déroulement de l'exercice dans la région et du réexamen des efforts requis pour atteindre les objectifs visés, le Groupe a procédé à une dépréciation partielle du goodwill de la région, sans impact sur la trésorerie.

Réconciliation du résultat opérationnel courant à l'EBITDA

(en millions d'euros)	2009	2010
Résultat opérationnel courant	60,8	96,9
Amortissement des actifs alloués	19,3	28,8
Autres amortissements et provisions pour risques et charges	18,6	35,0
Charges liées à l'attribution d'actions gratuites	6,7	5,2
EBITDA	105,4	165,9

Résultat financier

(en millions d'euros)	2009	2010
Coût de l'endettement financier	(3,3)	(11,7)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1,8	3,4
Coût de l'endettement financier net	(1,5)	(8,3)
Gains et pertes de change	(2,2)	1,4
Autres produits et charges	1,5	(2,9)
Résultat financier	(2,2)	(9,8)

Les charges financières s'inscrivent en hausse du fait des charges d'intérêts des emprunts à court et moyen terme, en partie compensée par les gains de change nets. Le groupe a contracté deux principaux emprunts à moyen terme d'un montant total de 310 millions d'euros dont 244 millions

d'euros sont tirés au 31 décembre 2010, tels que décrits dans la Note 4 « Gestion des risques financiers » de l'annexe aux états financiers au 31 décembre 2010.

Un résultat net en progression de 48% à 39,6 millions d'euros

En 2010, le résultat net s'élève à 39,6 millions d'euros, contre 26,8 millions d'euros en 2009. Le résultat net intègre un résultat financier de -9,8 millions d'euros (contre -2,2 millions d'euros en 2009) et une charge d'impôt de 22,7 millions d'euros (contre 18,1 millions d'euros). Le taux d'imposition s'établit à 35,5%¹ en 2010.

(en millions d'euros)	2009	2010
Résultat opérationnel	47,4	73,8
Résultat financier	(2,2)	(9,8)
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	(0,3)	(1,7)
Résultat avant impôt	45,0	62,3
Impôt	(18,1)	(22,7)
Résultat Net	26,8	39,6

Proposition de dividende à 0,35 euro par action, en progression de 17%

Après prise en compte de l'augmentation de capital par incorporation de réserves réalisée en 2010, le bénéfice net par action s'élève à 0,81 euro, contre 0,58 euro en 2009. Il sera proposé de distribuer un dividende de 0,35 euro par action à l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 avril 2011, payable le 31 mai 2011 en numéraire ou en actions, au libre choix de l'actionnaire.

Une situation financière renforcée par le quasi doublement du cash flow opérationnel

En 2010, le cash flow opérationnel progresse à 158,9 millions d'euros, contre 80,5 millions d'euros en 2009. Cette hausse s'explique d'une part, par un EBITDA en forte augmentation à 165,9 millions d'euros résultant notamment de la performance opérationnelle du Groupe, et d'autre part, de la contraction du besoin en fonds de roulement qui permet de dégager 16,2 millions d'euros contre un besoin complémentaire de 1,8 millions d'euros en 2009. Cette contraction est liée à une gestion rigoureuse des stocks et des créances clients, ainsi qu'à une amélioration des dettes fournisseurs qui tient notamment à l'évolution de la politique de sous-traitance du Groupe. Les investissements, nets des produits de cessions, qui correspondent pour une part significative à la R&D capitalisée sont stables à 23,2 millions d'euros, représentant 2,6% du chiffre d'affaires.

En conséquence, le taux de conversion en cash (cash flow opérationnel/EBITDA) s'élève à 96% en 2010 contre 76% en 2009.

(en millions d'euros)	2009	2010
EBITDA	105,4	165,9
Variation du besoin en fonds de roulement	(1,8)	16,2
Investissements	(23,0)	(23,2)
Cash flow opérationnel	80,5	158,9

¹ Taux d'imposition : charge d'impôt / (résultat avant impôt – quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence)

Au 31 décembre 2010, l'endettement net s'établit à 109,1 millions d'euros contre 144,4 millions d'euros au 31 décembre 2009. Le ratio d'endettement net rapporté à l'EBITDA s'établit à 0,7x, confirmant la solidité financière du Groupe.

Afin d'accroître sa flexibilité financière et d'accompagner sa stratégie de croissance, le Groupe envisage, en fonction des conditions de marché, de diversifier ses sources de financement et d'allonger la maturité de sa dette.

Prévisions pour 2011

En 2011, la stratégie du Groupe restera centrée sur l'accélération de son évolution de profil vers les transactions et les services en prenant appui sur l'intégration des sociétés acquises et le renforcement de son leadership sur les terminaux de paiement.

Après une année 2010 particulièrement soutenue dans le domaine des terminaux sur ses principaux marchés, le Groupe anticipe une croissance organique de l'activité des terminaux en 2011 proche des tendances long terme de ce marché (estimées entre 3% et 5% en valeur). Dans le domaine des transactions, le Groupe se donne pour objectif une progression organique comprise entre 12% et 15%, supérieure aux anticipations sur ce marché (estimée entre 8% et 10% en valeur). Au total, le groupe anticipe à ce stade de réaliser, en 2011, un chiffre d'affaires compris entre 965 et 985 millions d'euros, à taux de change comparable et à périmètre constant, représentant une croissance comprise entre 6,4% et 8,6% par rapport au chiffre d'affaires consolidé 2010 publié.

En 2011, le Groupe vise une marge opérationnelle courante ajustée et une marge d'EBITDA supérieures à la performance 2010 (13,9% et 18,3%, respectivement). Cet objectif tient compte de la meilleure absorption des charges opérationnelles courantes qui devrait permettre de compenser l'impact transitoirement négatif de la contribution croissante au chiffre d'affaires des activités de flux (« credit acquiring », TransferTo), de par l'application de la norme IAS18 sur ces activités.

Précisions sur les prévisions

Ces prévisions résultent du processus d'élaboration détaillé des prévisions de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle ajustée de chaque entité opérationnelle. Ces prévisions tiennent compte des paramètres opérationnels propres de l'entité, de sa situation géographique et de ses métiers, ainsi que du portefeuille d'activité et des prévisions commerciales. Elles sont établies sur la base des méthodes comptables telles qu'appliquées par le groupe pour l'établissement de ses comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

S'agissant en particulier des activités de flux (credit acquiring, TransferTo), le chiffre d'affaires est reconnu en brut des commissions perçues, conformément à la norme IAS 18.

Les prévisions sont établies à périmètre constant, c'est-à-dire incluant au 1er janvier l'ensemble des entités acquises dans le courant de l'exercice 2010.

Elles sont établies à taux de change comparable, c'est-à-dire en prenant les taux de change moyens de l'exercice 2010 pour la conversion des comptes des filiales dont la monnaie de fonctionnement est différente de l'euro. La conversion en euro des transactions en dollars réalisées par les sociétés dont la devise de fonctionnement est l'euro est établie sur la base de la parité euro/dollar anticipée pour l'année 2011 par un consensus bancaire au mois de novembre 2010.

Limites

Elles dépendent de circonstances ou de faits susceptibles de se produire à l'avenir et non exclusivement sur des données historiques. Elles ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les prévisions seront atteintes. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel, et réglementaire.

En outre, la réalisation de certains risques décrits au chapitre « Risques » du document de référence pourrait avoir un impact sur l'activité, la situation financière, les résultats du groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Enfin, ces prévisions de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle reposent, en tout ou partie, sur des appréciations ou des décisions des organes d'administration et de direction du groupe, qui pourraient évoluer ou être modifiées dans le futur. Ingenico ne prend donc aucun engagement ni ne donne aucune garantie sur la réalisation des prévisions figurant au présent chapitre.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les prévisions

Monsieur le Président Directeur Général

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) n°809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de bénéfice de la société Ingenico S.A. incluses dans la partie « Activité – Prévisions pour 2011 », pages 17 et 18 du document de référence daté du 2 mars 2011.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) n°809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du règlement (CE) n°809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société Ingenico S.A. Elles ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- Les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- La base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société Ingenico S.A.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document de référence et de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus qui sera visé par l'AMF serait notifié et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 02 mars 2011

Paris, le 02 mars 2011

KPMG Audit IS

C.G.E.C. S.A.

Jean-Pierre Valensi
Associé

Sophie Brulebois
Associée

Perspectives (3 ans)

A l'occasion d'un communiqué de presse diffusé le 9 juin 2010, le groupe a annoncé son plan stratégique pour la période 2010-2013 dont les principaux termes sont rappelés ci-dessous.

Avec l'intégration réussie d'easycash, Ingenico s'est concentré sur la consolidation de son leadership des terminaux de point de vente tout en développant la gestion de transactions et les services à valeur ajoutée. L'objectif du groupe est de multiplier par 3 entre 2009 et 2013 le chiffre d'affaires provenant de la gestion de transactions. En conséquence, le chiffre d'affaires récurrent issu des services de maintenance et des transactions devrait représenter de l'ordre de 40% du chiffre d'affaires total en 2013, comparé à 28% en 2009 pro forma. En 2013, l'EBITDA devrait être supérieur à 18% du chiffre d'affaires total.

L'évolution de l'écosystème des paiements génère des fortes opportunités

Le marché du paiement est en croissance structurelle avec le développement continu des paiements électroniques. Des modifications structurelles de son écosystème résultent des nouvelles attentes des consommateurs et des commerçants, du développement des marchés émergents, de la réglementation et des nouvelles technologies. Les tendances nouvelles du commerce entraînent une modification de l'offre qui combine paiements au point de vente, en ligne et par téléphonie mobile. L'expertise d'Ingenico dans cet écosystème complexe est un élément clé de différenciation.

Principaux points du plan stratégique 2010-2013

- L'objectif de chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard d'euros en 2013 est basé sur une croissance de tous les segments - avec un accès accru aux commerçants, des terminaux points de vente à la gestion des transactions et aux services à valeur ajoutée.
- Le chiffre d'affaires des transactions devrait être multiplié par 3 en 2013, comparé à 84 millions d'euros en 2009 pro forma. Il reposera notamment sur la croissance organique et l'internationalisation du modèle d'easycash en dehors de l'Allemagne (2/3), et des acquisitions ciblées (1/3) dont le programme est bien avancé.
- L'EBITDA devrait être supérieur à 18% du chiffre d'affaires en 2013, grâce à des optimisations de coûts de l'activité point de vente et au levier opérationnel de l'activité de gestion des transactions. Les effets de synergies avec easycash devraient générer 12 millions d'euros d'EBITDA additionnel en 2013.

Le Groupe réitère sa confiance dans l'atteinte de ces objectifs. Les performances de 2010 et les prévisions de 2011 pourraient conduire le Groupe à revoir à la hausse ses objectifs moyen terme.

A la date du présent document de référence, aucun investissement financier significatif n'a fait l'objet d'engagement vis-à-vis de tiers.

5.1.2 Informations environnementales

Entreprise responsable, Ingenico s'efforce de préserver l'environnement en déployant un Système de Management certifié ISO 14001 et en mettant en œuvre sa politique environnementale à travers un programme d'amélioration pour diminuer les impacts liés à ses activités et pour prévenir la pollution.

Un Système de Management Environnemental certifié

Dans le contexte actuel, la protection de l'environnement est une préoccupation croissante. Maîtriser l'impact environnemental des activités d'une entreprise nécessite une démarche structurée pour pouvoir s'inscrire dans la durée. C'est pourquoi Ingenico a fait le choix d'étendre son Système de Management de la Qualité à un Système de Management Intégré, comprenant la dimension environnementale.

En novembre 2010, suite à l'audit de certification réalisé par un organisme indépendant et accrédité, le Groupe Ingenico a obtenu la certification ISO 14001. Standard international en matière de gestion de l'environnement, la norme ISO 14001 donne un cadre de référence afin de fixer l'ensemble des moyens et des procédures qui permettent à l'entreprise de mieux maîtriser l'impact de ses activités, produits et services sur l'environnement. Elle impose un certain nombre de pratiques environnementales comme la mise en conformité avec la réglementation applicable, la détermination et l'évaluation des impacts environnementaux significatifs, l'établissement d'objectifs et d'un programme permettant de les atteindre ou la mise en œuvre de l'amélioration continue à travers certains dispositifs de mesure et de surveillance.

Ingenico a donc renforcé une démarche entreprise depuis plusieurs années en mettant en place un système offrant une structure solide pour permettre l'implémentation de ses axes de progrès et l'amélioration de ses performances environnementales. La certification ISO 14001 obtenue cette année est la reconnaissance des efforts accomplis et la confirmation de l'engagement formel d'Ingenico dans une approche pérenne.

Des réalisations conformes à une politique

A travers la démarche ISO 14001, Ingenico s'est doté d'une politique environnementale en cohérence avec sa position de leader mondial et de sa démarche d'entreprise responsable. Cette politique s'appuie sur quatre principes directeurs.

Exemplarité dans le respect des prescriptions environnementales applicables

Le Groupe Ingenico assure le suivi, l'analyse et l'implémentation des exigences légales en vigueur relatives à l'environnement. En Europe, la réglementation en la matière est la plus conséquente et se renforce de manière continue. Pour Ingenico, il s'agit essentiellement d'assurer la conformité de ses produits aux textes réglementaires et d'agir de manière proactive sur plusieurs aspects.

- La directive **RoHS** (Restriction of the use of certain **Hazardous Substances**) vise à réduire l'utilisation de certaines substances dangereuses pour la santé et l'environnement entrant dans la composition des produits électriques et électroniques mis sur le marché de l'Union Européenne. Il s'agit notamment du plomb, du mercure ou de retardateurs de flamme (PBB,

PBDE). En 2010, la totalité des produits livrés par Ingenico, y compris hors Union Européenne, était conforme à cette directive.

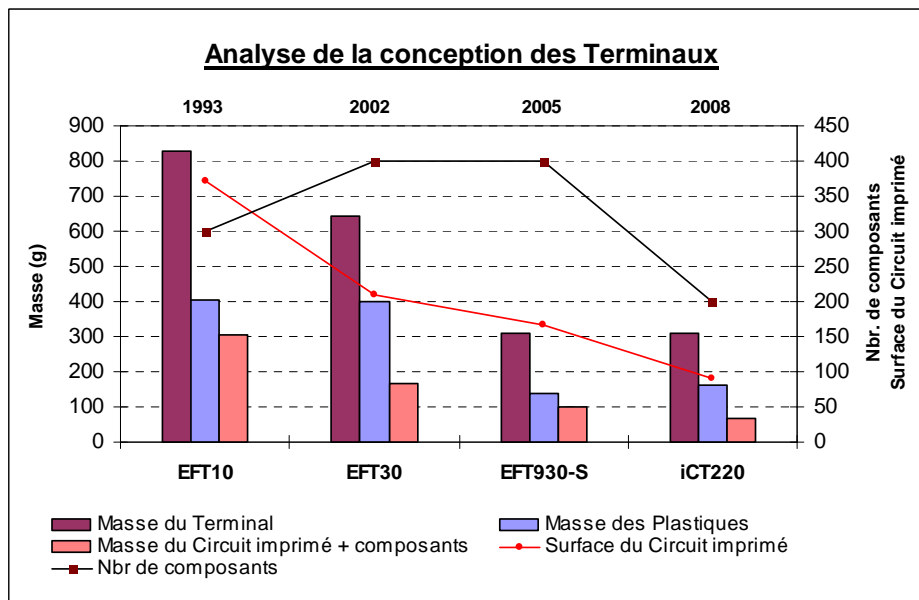
- Le règlement **REACH** (**R**egistration, **E**valuation, **A**uthorisation and restriction of **C**hemicals), applicable dans l'Union Européenne, impose d'identifier et de remplacer progressivement les substances chimiques les plus préoccupantes par des alternatives appropriées et plus sûres. Exempté de procédure d'enregistrement des substances chimiques, Ingenico suit néanmoins attentivement les listes des substances les plus préoccupantes (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) et met en place les outils nécessaires à leur inventaire et leur surveillance auprès des fournisseurs de composants.
- La directive **Piles et Accumulateurs** régit la collecte et le recyclage de ce type de déchets, y compris ceux qui peuvent être incorporés dans les produits électriques et électroniques.
- La directive **WEEE** (**W**aste **E**lectrical and **E**lectronic **E**quipment), applicable dans l'Union Européenne, oblige les producteurs d'équipements électriques et électroniques à organiser et financer la collecte, le traitement et l'élimination de leurs produits lorsqu'ils arrivent en fin de vie. Outre la mise en place de filières spécifiques, Ingenico propose un accompagnement à ses distributeurs afin de tendre progressivement vers un recyclage systématique.
- La directive **Emballages** prévoit d'harmoniser les initiatives européennes, de réduire à la source le poids et le volume d'emballage nécessaire et de minimiser leur nocivité en diminuant leur teneur en métaux lourds.
- La directive européenne ErP (**E**nergie related **P**roducts) établit un cadre en matière d'éco-conception des produits liés à l'énergie. Ingenico suit de très près l'ensemble des différentes mesures d'exécution et bien que n'étant pas concerné à ce jour par l'une d'entre elles, le Groupe s'efforce de respecter leurs principes dans ses nouvelles gammes de produits.

Prise en compte de la dimension environnementale dès la conception des produits

La conception est une étape clé au cours de laquelle les leviers d'action sont les plus importants pour maîtriser les impacts environnementaux des produits.

Ingenico s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et favorise l'« éco-conception » des terminaux par l'élimination des substances dangereuses, l'optimisation de la consommation d'énergie, la réduction du nombre de composants (jusqu'à deux fois moins dans les nouvelles générations de terminaux), l'allongement de leur durée d'utilisation et la facilitation de leur recyclage en fin de vie.

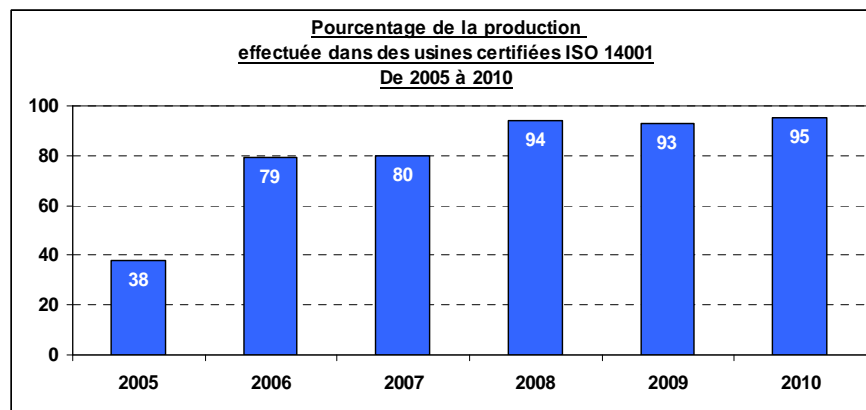
A travers les évolutions technologiques de ses plates-formes hardware, Ingenico poursuit ses efforts en matière d'intégration fonctionnelle et améliore ainsi les performances environnementales associées.



Mise en œuvre d'une politique d'achat responsable intégrant des critères environnementaux

Ingenico ne fabriquant pas ses propres produits (modèle « Fabless »), l'externalisation de la production dans plusieurs EMS (Electronic Manufacturing Services) réclame des exigences accrues envers les différents fournisseurs et sous-traitants, en particulier sur le plan environnemental.

En 2010, 95% des terminaux Ingenico ont ainsi été assemblés dans des EMS eux-mêmes certifiés ISO 14001, et l'objectif est d'atteindre 100% sous 2 ans.



Ingenico sera donc plus exigeant dans son cahier des charges fournisseurs afin d'assurer le respect de sa politique environnementale à tous les niveaux. Les aspects environnementaux font déjà partie intégrante du dossier de spécifications dans le cas de développements externalisés.

Amélioration de la prise de conscience environnementale des collaborateurs

Le Groupe Ingenico encourage les salariés à adopter des éco-attitudes dans leurs activités quotidiennes. Ainsi, plusieurs initiatives ont été mises en place pour diminuer la consommation du papier (comme la systématisation des impressions recto/verso), limiter les déplacements par un recours accru à la vidéo-conférence ou encore promouvoir le tri sélectif des déchets.

Des perspectives liées au déploiement d'un programme

Dans la droite ligne des efforts déjà entrepris, Ingenico veille à la consolidation du système mis en place et au déploiement des axes de sa politique à travers un programme environnemental qui est largement communiqué.

Dans ce programme, l'amélioration des impacts liés aux produits est privilégiée. Outre le travail réalisé en amont sur la conception des terminaux, Ingenico fait en sorte que des programmes de recyclage des produits en fin de vie soient mis en place et proposés à ses clients dans tous les pays européens, mais aussi en dehors de l'Europe.

Ingenico est également à la recherche de solutions pour réduire les émissions de CO₂ résultant de l'approvisionnement et de la logistique des produits finis entre les assembleurs et les régions.

Une attention particulière est portée à l'information et la sensibilisation des fournisseurs industriels à la démarche environnementale. Leur prise en compte des exigences d'Ingenico en la matière, ainsi que leur performance environnementale réelle fera l'objet d'une évaluation régulière.

5.1.3 Informations sociales

Informations sociales Ingenico SA

Effectifs et embauches

- Effectif total au 31.12.2010

L'effectif total d'Ingenico SA était de 624 personnes au 31 décembre 2010 (contre 428 personnes en 2009, soit +46% due à l'intégration des effectifs d'Ingenico France SAS). Ingenico SA a effectué un total de 72 embauches (contre 90 en 2009, soit -20%), dont 49 à durée indéterminée, 4 à durée déterminée et 4 en contrats d'alternance. A ceci, s'ajoutent 15 stagiaires reçus dans le cadre de leur stage d'études.

Année 2010	Hommes	Femmes	Ensemble
Cadres <i>Niveau 3</i>	187	46	233
Cadres <i>Niveau 2</i>	228	47	275
Cadres <i>Niveau 1</i>	7	6	13
Assimilés cadres	29	27	56
Employés / Maitrisés	18	29	47
Toutes catégories	469	155	624

Pour information, l'effectif total du Groupe (périmètre de consolidation) était au 31 décembre 2010 de 3 069 salariés (contre 2 830 fin 2009).

- Difficultés de Recrutement

Ingenico SA ne rencontre pas de difficultés particulières en matière de recrutement, que ce soit pour les cadres ou les autres catégories de personnel, à l'exception des spécialistes SAP pour la DSI Groupe.

- Licenciement

En 2010, aucun cas de licenciement à caractère économique n'a été déclaré. Sur un effectif total de 624, il y a eu 15 licenciements pour un motif personnel.

- Recours aux heures supplémentaires

Ingenico SA a peu recours aux heures supplémentaires. Le nombre total d'heures supplémentaires payées en 2010 a été de 2 448,25 heures (contre 861,68 heures en 2009) pour un montant brut de 26 834,72 € (contre 18 608,33 € en 2009), effectuées par 67 personnes et représentant l'équivalent de 11% de l'effectif.

- Recours à l'intérim

L'intérim chez Ingenico SA représente en moyenne 1,03 % de l'effectif (contre 0,60% en 2009), pour un nombre moyen mensuel de 6,42 travailleurs temporaires (2,6 en 2009) et une durée moyenne des contrats de 5,48 mois (contre 2,3 mois en 2009).

- Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement.

Il n'y a eu aucun plan de réduction des effectifs en 2010, chez Ingenico SA.

Organisation du travail

Ingenico SA applique la Convention Collective des bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils de sociétés de conseil ainsi que des accords d'entreprises dont plusieurs signés au cours de l'année 2010.

- Horaires

L'horaire hebdomadaire moyen affiché pour tous les salariés à temps plein est de 35 heures, sauf pour les cadres au forfait jours par an.

- Durée du travail des salariés à temps partiel

Les collaborateurs qui ont fait le choix de travailler à temps partiel se trouvent dans quasiment toutes les catégories. Sur un effectif de 32 collaborateurs à temps partiel (contre 13 en 2009), la grande majorité travaille à 4/5ème, principalement dans le cadre d'absences le mercredi, 4 personnes sont en congé parental.

Aucun salarié ne travaille à temps partiel imposé.

- Absentéisme par motif

Motifs d'absentéisme	Nb Jours calendaires d'absences	Nb Jours (calendaires) normalement travaillés	% d'abs
Maladie	2 285	173 252	1,32 %
Accidents du travail et de trajet	10	173 252	0,01%
Maternité – Paternité et adoption	1 075	173 252	0,62 %
Evénements Familiaux	296	173 252	0,17%
Autres absences	338	173 252	0,20 %
Total	4 004	173 252	2,31%

Pourcentage d'absentéisme :

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence subie} \times 100}{\text{Nombre de jours (calendaires) normalement travaillés}}$$

Rémunération : évolution et égalité professionnelle

- Rémunération mensuelle moyenne

Rémunération mensuelle moyenne des continûment présents.

Il s'agit des salariés (hors dirigeants) en CDI, présents deux années consécutives.

Les salariés ayant changé de catégorie sont comparés dans la catégorie à laquelle ils appartiennent la deuxième année.

En euros	2009			2010		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Cadres Niveau 3	4288	5 872	5 555	5 087	6 328	6 083
Cadres Niveau 2	4232	4 407	4 373	4 119	4 320	4 286
Cadres Niveau 1	2871	3 278	3 203	2 822	2 877	2 851
Assimilé cadres	2506	2 523	2 518	2 169	2 522	2 352
Employés / Maitrises	2288	2 359	2 312	2 162	1 831	2 036

- Charges patronales

Le montant annuel des charges patronales en 2010 s'élève à 18 709 milliers euros (en 2009, ce montant était de 14 522 milliers euros).

Application du titre IV du livre IV du Code du travail : intéressement et participation

- Intéressement

L'intéressement est un dispositif prévu par la loi mais à caractère facultatif. Il a été mis en place dans le cadre d'un accord entre la société Ingenico SA et le Comité d'Entreprise dès juin 2006 et renouvelé en 2009. Le calcul de l'intéressement est défini de façon très précise dans l'accord d'intéressement. Il s'agit d'un pourcentage du résultat opérationnel courant ajusté du Groupe.

L'intéressement est disponible immédiatement, mais il peut être bloqué 5 ans dans le Plan d'Épargne Entreprise (PEE) et bénéficier en contrepartie d'une exonération fiscale.

- Evolution de l'intéressement en France pour l'ensemble des sociétés concernées :

	Année	Montant
▪ Montant versé par Salarié	2010	1 677 €*
	2009	1 400 €*
	2008	4 000 €

* A noter qu'une prime exceptionnelle d'intéressement de 1700 € Brut par salarié a été versée en 2010. Cette prime était de 600 € brut par salarié en 2009.

- Participation

La participation est un dispositif obligatoire en France, institué en 1968, pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés réalisant un bénéfice.

Participation (Accord du 15 juillet 1992 + avenants) :

La participation est liée aux résultats de l'entreprise. Elle existe en conséquence dans la mesure où ces derniers permettent de dégager une réserve de participation positive.

L'accord a pour objectif de fixer la nature et les modalités de gestion des droits que les membres du personnel de la société Ingenico SA auront au titre de la réserve spéciale de participation qui sera constituée à leur profit en application des articles 7 à 21 de l'ordonnance ainsi que des articles 6 à 31 du décret N° 87-544 du 17 juillet 1987.

- Evolution de la participation

	Année	Montant
▪ Montant global de la réserve de participation	2010	0 €
	2009	0 €
	2008	0 €

Aucune participation n'a été distribuée au cours des trois derniers exercices (2008 à 2010) du fait des autres paramètres de la formule de calcul.

- Plan épargne entreprise et fonds Ingenico SA

Accord du 10 avril 2008

Le Plan d'Épargne Entreprise (PEE) est régi par les dispositions du Titre IV du Livre IV du Code de Travail. Il a pour objectif de permettre au personnel de l'Entreprise de se constituer, avec l'aide de celle-ci, un portefeuille de valeurs mobilières et de bénéficier des avantages fiscaux dont est assortie cette forme d'épargne collective.

- Plan épargne entreprise et actionnariat salarié : Opération ISOP 2010

Au cours de l'année 2010, et à l'occasion de son 30ème anniversaire, **Ingenico** a souhaité associer ses salariés aux succès du Groupe en leur permettant de détenir une part du capital social tout en bénéficiant d'une décote de 20 % à la souscription, la prise en charge des frais de souscription et de tenue de compte par l'entreprise et d'un abondement maximum de 2 000 € en contrepartie d'une affectation des sommes au PEE.

- Egalité professionnelle

Engagements en faveur de l'Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes

L'application effective des droits issus des principes énoncés par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, dépend de la vigilance de tous. Les procédures d'alerte et de conseil décrites à l'article 3 du Titre I du Code d'Ethique et de Conduite des Affaires d'Ingenico, permettent à tous d'assurer le respect des droits décrits au présent article.

Ces droits sont au nombre de 6 :

- Egalité des chances sur la base du mérite et de la compétence ;
- Prohibition de la discrimination et du harcèlement sexuel ou moral ;
- Prohibition du travail des enfants ;
- Prohibition du travail forcé ;
- Santé et sécurité ;
- Liberté syndicale et de négociation collective..

La situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes dans l'entreprise est présentée une fois par an au niveau du Comité d'Etablissement.

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

- Relations professionnelles

La qualité du «climat social» au sein d'Ingenico SA est le fruit d'un dialogue permanent entre la Direction, les salariés et leurs représentants.

La fusion au 30 septembre 2010 de la société Ingenico France absorbée par Ingenico SA a permis de lancer un vaste chantier d'harmonisation des statuts collectifs. Cette négociation, devant aboutir au plus tard fin 2011, a été engagée avec les Délégués Syndicaux et les deux CE.

Composition du Comité d'Entreprise par collège.

A la fin de l'année 2010, les Comités d'Entreprise des deux sociétés coexistent dans l'attente d'un accord instituant un Comité Central d'Entreprise. Ils se composent comme suit :

2010	Titulaires		Suppléants	
	Non Cadre	Cadre	Non Cadre	Cadre
▪ Paris	1	4	1	0
▪ Valence	1	4	1	4
Total	2	8	2	4

- Bilan des accords collectifs

Dates et signatures et objet des accords conclus dans l'entreprise pendant l'année considérée (2010).

- 12 février 2010 accord relatif aux Astreintes
- 2 juin 2010 avenant au Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) pour l'adjonction d'un Fonds actionnariat salarié
- 25 juin 2010 accord de substitution à la prime d'ancienneté

Accords collectifs et Avenants signés avant 2010 (pour mémoire):

- 30 décembre 2009, Accord d'entreprise relatif à l'emploi et au travail des Seniors.
- 30 décembre 2009, avenant au Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) pour l'adjonction d'un Fonds solidaire.
- 30 juin 2009, Avenant à l'accord d'intéressement Ingenico SA signé avec le Comité d'Entreprise.
- 4 mars 2009, Accord d'entreprise sur les salaires.
- 30 juin 2008, Avenant à l'accord d'intéressement Ingenico SA signé avec le Comité d'Entreprise.
- 10 avril 2008, Accord sur le Plan Epargne d'Entreprise.
- 28 novembre 2007, Accord de méthode sur le rapprochement Ingenico SA avec Sagem Monétel.
- 15 février 2007, Accord sur l'harmonisation et l'adaptation des conditions d'emploi au sein de la société Ingenico SA.
- 30 juin 2006, Accord d'intéressement Ingenico SA avec le Comité d'Entreprise.
- 15 juin 2000, Accord relatif à la réduction du temps de travail.

Formation

Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue en 2010

	<u>% AFFERE A LA FORMATION CONTINUE</u>	<u>MONTANT EN € DE</u>
<u>FORMATION CONTINUE</u>		<u>LA MASSE SALARIALE DE L'ANNEE N-1</u>
▪ 2010	3,13%*	31 462 045 €
▪ 2009	2,58%	27 078 872 €

* Dont 0,10 % réservé à la formation des populations dites « Seniors », conformément à l'accord d'entreprise

Nombre de personnes formées : 477 soit 76,44 % de l'effectif au 31.12.2010 (contre 288 en 2009).

Nombre de formations internes dispensées : 193 (contre 176 en 2009).

Nombre d'heures de formation : 11 254 heures entièrement consacrées aux stages (contre 6 817 heures en 2009).

Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'un Droit Individuel à la Formation (DIF) : 21 personnes (contre 5 personnes en 2009).

Le site Intranet Ressources Humaines d'Ingenico SA met à disposition des collaborateurs des informations complètes sur leurs possibilités en matière de formation professionnelle et leur droit en matière de DIF.

Emploi et insertion des travailleurs Handicapés²

Le nombre de personnes handicapées au 31.12.2010 était de 5 personnes (contre 1 personne au 31.12.2009).

Des actions de sensibilisation des équipes de management ont été entreprises au cours de l'année 2010, afin d'encourager l'accueil et l'insertion de travailleurs handicapés.

Une plaquette d'information destinée à l'ensemble des collaborateurs a également été distribuée au cours de l'année 2010.

Œuvres sociales

Répartition des dépenses de l'entreprise :

Il s'agit des dépenses de transport, de restauration et de logement définies comme suit :

- Transport : prime de transport région parisienne (Carte de Transport).
- Logement: participation légale des employeurs à l'effort de construction (PEEC).
- Restauration : contribution aux dépenses de fonctionnement des cantines et restaurants.

En euros	Montant des dépenses		
	2008	2009	2010
▪ Transport	127 042	161 239	184 570
▪ Logement	89 767	108 894	181 301
▪ Restauration	273 801	315 202	311 109
Total	490 610	585 335	676 980

Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche.

Le versement au Comité d'Entreprise d'Ingenico SA s'élève à un montant de 446 025 Euros en 2010 (ce montant était de 379 104 Euros en 2009, soit +17,7%).

Importance de la sous-traitance

Manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT

2010		
	Montant en Euros	%
☐ Travailleurs temporaires	158 270	3%
☐ Prestataires extérieurs	5 734 400	97%
Total	5 892 670	100%

Ingenico SA a mis en place une Charte Ethique³ applicable à l'ensemble des sociétés du groupe. Ce Code est l'affirmation ferme de règles identifiées comme fondamentales pour la sécurité du Groupe, pour le bien-être de ses Collaborateurs, pour le renforcement de ses liens avec les tiers et, par conséquent, pour sa performance économique et son développement durable.

Son application effective dans la conduite quotidienne des affaires est donc une des priorités du Groupe.

² Rappel : La qualité de travailleur handicapé est reconnue par la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA), Ex-COTOREP.

³ Ingenico SA respecte et promeut la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Ingenico SA se réfère à la déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail, qui couvre la liberté d'association, la suppression de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et la suppression des discriminations à l'emploi. L'éradication du travail des enfants et du travail forcé fait l'objet d'une attention particulière.

Le Groupe ne tolère en aucun cas en son sein ou chez ses sous-traitants et fournisseurs, l'emploi des enfants. Cette prohibition concerne les travaux de nature à porter atteinte au droit des enfants d'accéder à l'école et à l'éducation, à leur développement ou à leur santé physique et psychique et de nature à les priver de leur droit à l'enfance et au respect.

Il est donc fondamental de respecter les règles suivantes :

- Respect absolu de la limite d'âge légal minimal applicable dans tous les pays où le Groupe est présent. Dans tous les cas, cet âge minimal, ne pourra être inférieur à celui prévu par les conventions 138 et 182 de l'Organisation Internationale du Travail, soit 16 ans, porté à 18 ans pour les travaux dangereux ou particulièrement difficiles.
- L'emploi d'enfants âgés de 16 à 18 ans, n'est possible que dans la stricte mesure où cet emploi ne leur interdit pas l'accès à la scolarité.
- Le management de chaque entité du Groupe doit s'assurer que les sous-traitants et fournisseurs de leur entité respectent ces règles. La Direction Juridique du Groupe leur fournit les outils appropriés à cet égard.

Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional

Les établissements d'Ingenico SA sont situés en région parisienne (Neuilly-sur-Seine et Suresnes), à Mérignac et, depuis la fusion au 30 septembre 2010 de sa filiale Ingenico France, en région Rhône-Alpes à Guilhaumand-Granges près de Valence.

Au cours des trois dernières années sur l'ensemble de ces sites, Ingenico SA a procédé à 224 embauches en contrat à durée indéterminée et déterminée (contre 192 en 2009) et a ainsi concouru à favoriser le développement régional.

Ingenico SA a versé au titre de l'année 2010, 1 765 437 euros au titre de la Contribution Economique Territoriale (ce montant était de 1 400 653 euros au titre de la taxe professionnelle⁴ en 2009).

Relation avec les établissements d'enseignement et les associations

Les établissements d'enseignement

Depuis plus de 2 ans, Ingenico SA développe un partenariat étroit avec l'ENSICAEN, la seule école d'ingénieur en France à proposer un Master spécialisé en monétique.

L'INSA Lyon fournit également chaque année au moins 3 stagiaires à Ingenico SA.

Ingenico SA dispose par ailleurs de liens privilégiés avec l'ESISAR, école d'ingénieur à Valence. Un des membres du Comité exécutif Ingenico SA est au Conseil d'administration de cette école. Des projets de fin d'études sont systématiquement confiés à la société. Ingenico SA accueille régulièrement des stagiaires et un certain nombre d'ingénieurs sont également issus de cette école.

Ingenico SA a versé en 2010, 234 896 euros au titre de la taxe d'apprentissage (ce montant était de 199 781 euros en 2009).

⁴ Pour rappel, La loi de finances pour 2010 a réformé la taxe professionnelle

Manière dont la société promeut la protection de l'Environnement

Ingenico SA et ses Collaborateurs considèrent la protection de l'environnement comme une composante essentielle de toutes les activités commerciales du Groupe.

Bien que le Groupe n'ait pas de site de production, le respect de l'environnement et la limitation des émissions de gaz à effet de serre doivent être une préoccupation de tous.

Les Collaborateurs du Groupe sont donc encouragés à :

- Lorsqu'un choix existe, privilégier les fournisseurs et sous-traitants les plus respectueux de l'environnement
- Eviter les consommations d'énergie inutiles par des gestes quotidiens simples et de bon sens : éteindre les lumières en sortant d'une pièce, éteindre les ordinateurs à la fin d'une journée de travail, éviter les consommations d'eau courante inutiles, etc
- Eviter les consommations de papier inutiles en imprimant les documents informatiques uniquement lorsque le traitement professionnel de l'information qu'ils contiennent l'exige.

Le Groupe est déterminé à protéger l'environnement. Pour se conformer à cet engagement, le Groupe a pour politique d'égaliser ou de dépasser les exigences légales applicables. Les Collaborateurs doivent signaler tous les incidents impliquant des déversements ou des émissions de substances toxiques dans l'environnement.

Les violations des lois environnementales, même involontaires, peuvent donner lieu à de fortes pénalités et à des poursuites ou engager la responsabilité du Groupe, des collaborateurs impliqués ou les deux.

Ce comportement a permis à Ingenico SA d'être certifié ISO 14001 en 2010.

5.1.4 Risques

Ingenico estime que, à la date du présent document de référence, ces risques sont ceux susceptibles d'avoir une incidence sur ses activités ou ses résultats. Ingenico a procédé à une revue de ses risques et n'identifie pas de risque significatif en dehors de ceux présentés ci-après, dont la survenance serait susceptible d'affecter l'activité, les opérations commerciales et économiques ainsi que le cours de bourse de la société. L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que d'autres risques peuvent exister, non identifiés à la date du présent document de référence ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif.

Le Comité d'audit apprécie et évalue régulièrement les risques potentiels pouvant avoir des conséquences sur les activités menées au sein du Groupe, ainsi que l'adéquation des procédures mises en place. Il fait part de ses principales conclusions et décisions au Conseil d'administration.

Risques liés à l'activité et à la stratégie

Risque de ne pas atteindre les objectifs attendus

La performance financière du Groupe dépendra de plusieurs facteurs, et en particulier de son aptitude à :

- développer le chiffre d'affaires lié à l'activité traditionnelle des terminaux de paiement, étant entendu que la demande a baissé en 2009 et que cela pourrait se reproduire à l'avenir si la consommation et les investissements étaient freinés,
- développer le chiffre d'affaires lié à l'activité des services, à travers l'internationalisation des services de gestion des transactions d'easycash et de la commercialisation de l'offre de services à valeur ajoutée s'appuyant sur les récentes acquisitions du Groupe (easycash, Payzone, First Data Ibérica et TransferTo),
- maintenir ses marges, étant précisé que le marché des terminaux de paiement est historiquement soumis à une pression sur les prix à la baisse,
- rationaliser et exploiter efficacement l'infrastructure technique et les plateformes des différentes acquisitions réalisées dans les transactions,
- contrôler ses coûts d'exploitation et de développement des services et solutions.

La direction financière élabore des analyses de performance mensuelles et des prévisions périodiques, et informe régulièrement le Conseil d'administration des performances et de possibles écarts. L'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient être affectés si le Groupe n'atteignait pas tout ou partie des objectifs fixés, notamment les objectifs du plan stratégique 2010-2013 de la société, tel que décrit au paragraphe « Perspectives » de l'Activité.

Risque de voir apparaître de nouveaux besoins de financement

Le Groupe pourrait avoir besoin de nouveaux financements, notamment dans les cas suivants :

- poursuite de sa politique de croissance externe afin de générer des synergies avec ses activités traditionnelles (les terminaux de paiement), d'acquérir des bases de terminaux pour accélérer le développement de sa stratégie services ou d'acquérir des technologies de paiement complémentaires aux terminaux de paiement (internet, mobile),
- changements technologiques imposant des investissements significatifs dans de nouvelles technologies et de nouvelles offres de terminaux et de services,
- contraction du chiffre d'affaires et des marges provoquée par des événements indépendants du Groupe,
- enfin, de façon plus générale, des changements majeurs dans le marché du paiement électronique.

Le Groupe ne peut garantir la disponibilité d'un financement adéquat au moment opportun, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur la capacité de son développement. Toutefois, le Groupe dispose de sources de financement non utilisées telles que décrites dans la Note 4 aux états financiers « Gestion des risques financiers » et a mis en place un processus de décision lui permettant d'anticiper les besoins à venir.

Risque lié à l'inexactitude des prévisions

La croissance du chiffre d'affaires du Groupe dépend de sa capacité à attirer et fidéliser des clients, ainsi que du développement du marché des terminaux de paiement et des services. Le rythme de croissance du chiffre d'affaires lié aux terminaux de paiement est lié d'une part, au rythme de renouvellement du parc de terminaux et à l'adoption de nouvelles technologies des marchands dans les pays matures et d'autre part, au rythme d'équipement des marchands dans les pays émergents. Le cycle de vie d'un terminal de paiement est en moyenne de 5 ans. Toutefois, les marchands et les banques peuvent retarder le renouvellement de leurs parcs, comme cela s'est produit en 2009 dans un contexte économique tendu. Enfin, la croissance du chiffre d'affaires, notamment sur les terminaux de paiement est aussi liée à la régulation sur ce marché dont le changement pourrait induire une diminution significative des volumes, ainsi qu'à la réussite de la migration sur la plateforme Telium, notamment aux Etats-Unis.

Par ailleurs, la croissance du chiffre d'affaires du Groupe dépend aussi de sa capacité à vendre des services à des sociétés qui étaient jusqu'alors clients sur l'activité traditionnelle des terminaux de paiement mais qui peuvent être des concurrents sur l'activité des services. Globalement, le Groupe estime que la nouvelle offre de services est bien accueillie par ses clients et prospects car elle répond à leur volonté de rationaliser et simplifier la gestion des parcs de terminaux. Le Groupe a d'ailleurs remporté des succès commerciaux au cours de l'exercice et estime que l'acquisition d'easycash crédibilise son approche des services. Toutefois, le cycle de vente des services est plus long que le cycle de vente des terminaux et nécessite généralement la mise en place de pilotes avant le déploiement de la solution.

En cas de non réalisation des hypothèses de chiffre d'affaires, le niveau de marge opérationnelle courante ajustée pourrait être impacté. Par ailleurs, une forte croissance des activités de flux (« acquiring », TransferTo) aurait un impact faiblement négatif sur le taux de marge compte tenu de la comptabilisation du chiffre d'affaires du fait de l'application de la norme IAS 18.

Globalement, le niveau des chiffres d'affaires futurs générés par les terminaux de paiement et les services est donc difficile à prévoir. L'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière pourraient être affectés 1) si le Groupe n'atteignait pas tout ou partie des objectifs fixés 2) si les prix de marché des terminaux de paiement baissaient de manière significative et continue 3) si la croissance de la demande pour les terminaux de paiement ralentissait 4) si l'adoption des services autour des terminaux ne se concrétisait pas.

Risque lié à la dépendance vis-à-vis des fournisseurs

Le Groupe a externalisé l'ensemble de la production de ses terminaux de paiement à des partenaires industriels de premier plan spécialisés dans l'assemblage des produits électroniques (« External Manufacturing Services », EMS). Le Groupe travaille aujourd'hui avec deux des cinq plus grands sous-traitants mondiaux de sous-ensembles électroniques, Flextronics et Jabil qui assurent la majorité de la production. En cas de défaillance, le Groupe aurait recours à de nouveaux fournisseurs identifiés et sait basculer sur une période assez rapide la production d'un fournisseur à l'autre. Au demeurant, le Groupe ne peut exclure qu'au cas de problème politique majeur, le changement de site de production pourrait générer des difficultés temporaires de production des terminaux.

Risque lié aux approvisionnements en composants

Le Groupe se fournit directement en composants. Le risque de pénurie des composants électroniques étant un risque clairement identifié dans l'industrie de l'électronique, le Groupe est particulièrement soucieux du suivi de ces prévisions industrielles et le département Opérations

s'assure de la cohérence de ces dernières par leur rapprochement avec les prévisions commerciales afin de prévenir tout risque de pénurie de composants. En 2010, le Groupe estime avoir réussi à gérer la pénurie de composants grâce à son anticipation des besoins et ses bonnes relations avec les fabricants, sans impact significatif sur les résultats du Groupe en 2010.

Risque lié à la fabrication des terminaux et à la fourniture de prestations de service

Un défaut de fabrication ou de fonctionnement ou l'assemblage de composants défectueux dans l'un quelconque des produits et systèmes du Groupe pourrait entraîner des actions en responsabilité d'importance variable.

Le Groupe a mis en place une procédure qualité interne qui permet de réduire les risques *in situ* chez les EMS et considère qu'il n'y a pas de risque justifiant des provisions complémentaires dans ses comptes 2010. Toutefois, l'existence de réclamations pourrait nuire à la réputation du Groupe et avoir un impact défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risque lié à la disponibilité du service

Dans le cadre du développement de son activité services, le Groupe a recours de façon croissante à divers fournisseurs de services, notamment pour la plateforme internet d'easycash, la plateforme AXIS, les plateformes d'Ingenico Prepaid Services France et d'Ingenico Services Iberia. Les fournisseurs sont sélectionnés aux termes d'appels d'offre effectués sur la base d'un cahier des charges précisant les critères opérationnels et financiers. Les relations avec les fournisseurs de services sont encadrées par des contrats. Toutefois, toute carence de leur part pour fournir les services nécessaires et réguliers à l'exploitation du Groupe, notamment la capacité de paiement en ligne ou au point de vente, serait de nature à affecter l'activité service et les relations avec les clients d'Ingenico.

Risque de fraude

Le terminal de paiement est un élément important pour sécuriser les échanges d'informations confidentielles et les transactions électroniques de paiement. Ingenico fabrique des terminaux intégrant une technologie cryptographique et répondant aux critères de sécurité PIC-PED (Payment Industry Council – Pin Entry Device). Le groupe a mis en œuvre une procédure permettant de suivre la qualité des terminaux tout au long du cycle de production chez les EMS. En dépit de toutes ces mesures de sécurité, le Groupe ne peut pas garantir qu'il n'y ait pas de risque d'intrusion dans ses terminaux de paiement en dépit de la certification applicable lors de la fabrication des terminaux. Toute intrusion ou toute réclamation sur la sécurité des terminaux pourrait donc nuire à la réputation du Groupe et avoir un impact défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risque lié à la conduite d'activités dans différents pays

Le Groupe exerce ses activités dans plus de 120 pays à travers le monde, avec une vocation à poursuivre le développement de ses activités en Chine, Inde, Afrique, Iran, Russie, dans les Balkans et dans les pays du Sud Est Asiatique.

Les principaux risques associés à la conduite de ces activités à l'international sont les suivants :

- la situation économique et politique locale,

- les fluctuations des taux de change,
- les restrictions imposées au rapatriement des capitaux,
- les changements imprévus apportés à l'environnement réglementaire,
- les différents régimes fiscaux qui peuvent avoir des effets négatifs sur le résultat des activités du Groupe ou sur ses flux de trésorerie, notamment les réglementations sur la fixation des prix de transfert, les retenues à la source sur les rapatriements de fonds et les autres versements effectués par les sociétés en participation et les filiales,
- les restrictions concernant l'importation,
- les droits de douane, contrôle de l'exportation des produits et services et autres barrières commerciales.

Le Groupe procède à une revue détaillée de chaque pays afin d'y étudier le marché et définir les conditions d'implantation et est vigilant sur les conditions de paiement, notamment, dans les pays d'Afrique, du Moyen Orient, du Sud Est Asiatique et d'Europe de l'Est.

Risque lié aux clients

Une part importante du chiffre d'affaires est réalisée avec un nombre limité de clients. Les premier, cinq et dix premiers clients ont représenté respectivement 6,8%, 15,3% et 22,2% du chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2010. La perte ou la diminution d'activité d'un ou plusieurs de ces clients pourrait faire baisser le chiffre d'affaires dans les mêmes proportions.

	2010		2009		2008	
	M€	% CA	M€	% CA	M€	% CA
CA 1^{er} client	61,6	6,8	54,5	7,8	41,1	5,6
CA 5 1^{ers} clients	138,5	15,3	120,9	17,2	104,1	14,3
CA 10 1^{ers} clients	201,3	22,2	175,5	25,0	161,6	22,2
CA global	907,0	100	700,7	100	728,0	100

Risque lié à l'intégration des sociétés acquises

La réalisation des objectifs du plan stratégique 2010-2013 du Groupe s'appuie notamment sur le développement de l'activité des transactions. Le Groupe a pour objectif 2013 de tripler le chiffre d'affaires issus des transactions par rapport à 2009 en fournissant notamment à ses clients et prospects une offre de solutions intégrée, transfrontalière et globale.

Ce développement s'appuie principalement sur l'intégration des sociétés récemment acquises, et notamment :

- sur la croissance organique d'easycash et l'internationalisation de ses services en Europe,
- sur le développement de l'offre des services à valeur ajoutée au plan global, à travers Payzone en France, First Data Ibérica principalement en Espagne, TransferTo, et
- sur le développement de son activité de transactions dans les pays d'Asie du Sud Est, à travers la prise de participation minoritaire dans Korvac réalisée en septembre 2010.

Le Groupe ne peut garantir le succès de l'intégration d'easycash et des sociétés acquises au cours de l'exercice 2010, l'intégration des services et du personnel et enfin l'impact des synergies positives attendues. En effet, le Groupe intègre des sociétés ayant des métiers complémentaires (les transactions de paiement et de services à valeur ajoutée) avec différentes cultures.

Globalement, le Groupe doit également maintenir une capacité d'évolution rapide de son organisation pour s'adapter à l'évolution des technologies et des moyens de paiement et à la demande des clients. Le Groupe pourrait ne pas investir dans les produits et services adaptés à la demande à des prix concurrentiels et ne pas réussir à adapter ses produits et services, ses coûts et son organisation dans des délais suffisants. Une telle évolution pourrait alors avoir un impact négatif sur l'activité, la performance financière et la capacité du Groupe à réaliser ses objectifs.

Risque lié à la transformation du Groupe au plan des Ressources Humaines

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique 2013, le Groupe a procédé à un certain nombre d'acquisitions dans le marché des transactions. Le Groupe évolue d'un métier de fournisseur de terminaux de paiement vers un métier de fournisseur de solutions et doit accompagner activement sa transformation.

Conscient de l'enjeu humain de son évolution stratégique, le Groupe met en œuvre un programme visant à faire évoluer les compétences clés des collaborateurs à travers la formation des équipes de vente et de R&D et le recrutement de profils et talents issus du monde des services. Par ailleurs, le Groupe a fait évoluer les schémas de bonus afin de soutenir la croissance dans les services de paiement et mis en place une équipe chargée de l'intégration des nouvelles sociétés dans le Groupe. Enfin, le Groupe s'appuie sur la communication interne pour assurer l'appropriation de son nouveau modèle.

En dépit de ces initiatives, l'incapacité du Groupe à accompagner sa transformation pourrait être préjudiciable au succès de sa stratégie.

Risques environnementaux

Risque lié à l'utilisation de substances dangereuses

L'activité du Groupe est soumise à la directive RoHS (« Restriction of the use of certain Hazardous Substances ») limitant l'utilisation de six substances dangereuses pour la santé et l'environnement pouvant entrer dans la composition des équipements électriques et électroniques à savoir, quatre métaux lourds (Hg, Pb, Cd et CrVI) et deux retardateurs de flammes (PBB et PBDE). Bien qu'Ingenico ne fabrique pas ses propres produits (modèle « Fabless »), le Groupe s'assure auprès de ses fournisseurs et sous-traitants du respect de la directive 2002/95/EC. Ainsi, 100% des terminaux livrés en 2010 étaient conformes à cette directive.

Risque lié aux Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques

La directive « DEEE » sur les Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (2002/96/CE) demande à ce que les producteurs organisent et financent la collecte, le traitement et la valorisation de leurs produits lorsqu'ils arrivent en fin de vie.

Afin d'éviter tout risque de pollution liée aux DEEE, le Groupe fait en sorte que des programmes de recyclage des terminaux en fin de vie soient mis en place et proposés à ses clients. Ingenico informe également les utilisateurs sur les exigences de collecte par le biais du marquage du symbole de la collecte sélective sur tous les produits mis sur le marché.

Risque lié à REACH « Registration, Evaluation, Authorisation and restriction of CHemicals » (ou enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions des produits chimiques)

REACH est un règlement européen (n°1907/2006/CE) permettant l'identification et l'élimination progressive des substances chimiques les plus dangereuses (en tant que telles ou contenues dans les préparations et articles). L'objectif est d'améliorer la connaissance des usages des substances chimiques fabriquées ou importées dans l'Union Européenne et d'assurer la maîtrise des risques liés à leurs usages.

Au titre de REACH, Ingenico importe et met sur le marché des « articles non relargants », c'est-à-dire des articles dont les substances ne sont pas destinées à être rejetées dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation. Ingenico est donc exempté de la procédure d'enregistrement.

La réglementation REACH impose également la communication d'informations aux clients dans le cas où une substance extrêmement préoccupante dite « SVHC » (Substances Very High Concern) est présente dans un article en concentration supérieure à 0,1% en masse. Pour répondre à ses obligations, Ingenico suit attentivement la liste des « SVHC » mise à jour par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) et engage les actions nécessaires auprès de ses fournisseurs afin de s'assurer que les produits mis sur le marché ne contiennent pas de telles substances en concentration supérieure au niveau spécifié.

Risque lié à la directive ErP « Energy related Products »

La directive ErP établit un cadre réglementaire pour la fixation et la mise en œuvre d'exigences en matière d'éco-conception applicables aux produits liés à l'énergie. Cette directive est associée à des mesures d'exécution qui définissent les catégories de produits couverts et les obligations en matière d'éco-conception applicables.

Pour les produits couverts par une mesure d'exécution, les fabricants doivent ainsi garantir que le produit mis sur le marché est conforme à la mesure d'exécution applicable. Les produits non conformes risquent d'être retirés du marché.

Les produits Ingenico n'entrent aujourd'hui pas dans le champ d'application des diverses mesures d'exécution définies par la Commission Européenne. Cependant, afin d'anticiper de futures obligations, Ingenico suit attentivement l'ensemble des mesures d'exécution qui sont établies par la Commission Européenne portant ainsi application de la Directive 2009/125/CE.

Risques liés au secteur

Risque lié au développement de nouveaux systèmes et standards incompatibles avec les systèmes de paiements

Le secteur du paiement fait l'objet de changements rapides et importants en matière de services et technologie, avec l'émergence de nouvelles technologies pour les terminaux de paiement (sans contact, biométrie,...) et d'alternatives de paiement aux terminaux (internet, mobile).

Pour le Groupe, les cartes à microprocesseur représentent la plate-forme la mieux adaptée pour la fourniture de services en réseau, l'identification personnelle, la sécurité, l'e-commerce et le commerce mobile. La stratégie de croissance du Groupe repose sur la conviction que la carte à microprocesseur deviendra la norme principale en matière de solution d'accès sécurisé.

Néanmoins, si d'autres solutions devaient être retenues, cela pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Les risques liés aux développements de différents systèmes et standards incompatibles avec les systèmes de paiement sécurisés sont atténués par la poursuite du programme EMV et par le travail étroit mené avec les principaux fournisseurs de technologie de paiement permettant leur intégration dans les terminaux (cartes sans contact, paiement par téléphone avec la technologie Near Field Communication...). Le Groupe s'est attaché à développer des compétences dédiées à la maîtrise de ces risques.

Le Groupe est attentif à l'évolution des solutions technologiques de paiement et des usages des banques et des marchands au plan mondial. Le Groupe a déjà investi dans des sociétés possédant des solutions technologiques innovantes adressant la diversification des moyens de paiement, et notamment dans le paiement mobile (Roam Data).

En dépit de ces initiatives, il est possible que le Groupe ne parvienne pas à anticiper correctement ou au moment opportun la demande de nouveaux moyens de paiement, les conséquences des changements technologiques et de l'émergence de nouveaux moyens de paiement n'étant pas prévisibles. Une telle évolution pourrait alors avoir un impact négatif sur l'activité, la performance financière et la capacité du Groupe à réaliser ses objectifs.

Risque lié à la concurrence sur l'activité des terminaux de paiement

Le marché des terminaux de paiement s'est concentré autour de 3 acteurs mondiaux représentant environ 90% du marché en valeur en 2010 (estimation basée sur des données publiques), l'acquisition annoncée d'Hypercom par Verifone réduisant ce nombre à deux. Le Groupe est aussi en concurrence avec des acteurs locaux.

En dépit de cette structure de marché, le Groupe ne peut exclure l'essor de nouveaux fabricants sur le marché des terminaux :

- l'internationalisation d'acteurs des pays émergents,
- l'entrée de grands groupes spécialisés jusqu'alors dans le traitement des transactions électroniques sécurisées et souhaitant descendre dans la chaîne de valeur du paiement électronique en intégrant dans leurs offres des terminaux de paiement,
- l'émergence de nouveaux acteurs utilisant des solutions supposées moins sécurisées et basées sur des plates-formes ouvertes (Windows CE ou Linux) et cherchant à pénétrer l'industrie des terminaux de paiement.

Cette évolution concurrentielle pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risque lié à la concurrence sur l'activité des services de paiement

Le développement de cette nouvelle activité contribue à l'élargissement des risques concurrentiels au-delà du marché des terminaux de paiement classiques. En effet, les services proposés par le Groupe (gestion de la connectivité, des transactions, du parc de terminaux, traitement des transactions et offre de services à valeur ajoutée) ne sont généralement pas offerts par les concurrents traditionnels, mais par des sociétés qui pouvaient être partenaires, clients ou par des entreprises très bien installées sur l'une de ces « briques » de services. Globalement, le marché des services de paiement est un marché concurrentiel, composé d'acteurs de plus grande taille (ex : First Data International, Atos Worldline).

Toutefois, le Groupe estime l'effet taille limité, le marché du paiement étant local et cloisonné. Ainsi, le Groupe définit, en fonction des pays et de ses clients, la mise en œuvre de ses briques de services et solutions en tenant compte de la structure du marché et notamment du positionnement de ses clients.

En dépit de la crédibilité renforcée avec l'acquisition d'easycash sur le marché allemand des services de paiement combinée à sa plateforme internationale de services et du savoir faire acquis sur les services à valeur ajoutée à travers ses récentes acquisitions (Payzone, TransferTo et First Data Ibérica), il est possible que le Groupe ne parvienne pas à bénéficier d'une crédibilité suffisante sur le marché des services de paiement. Une telle évolution pourrait alors avoir un impact négatif sur l'activité, la performance financière et la capacité du Groupe à réaliser ses objectifs.

Risques juridiques

Risque lié à l'évolution de la réglementation

Le contexte réglementaire est en constante évolution. Les produits conçus et livrés par Ingenico peuvent être impactés par ces évolutions et il est nécessaire de les anticiper pour ne pas risquer de tomber sous le coup d'une interdiction de commercialisation. A cet effet, Ingenico a mis en place une veille réglementaire ciblée et s'appuie sur un prestataire externe pour identifier et analyser les textes qui pourraient impacter son activité, en Europe et dans les principaux pays du monde.

En raison de l'engouement croissant de l'Internet, du GSM, du WAP et des réseaux de communication basés sur le protocole Internet, il n'est pas exclu que des lois et règlements soient adoptés afin d'encadrer les questions de confidentialité, de tarification, de contenu et de qualité des produits et services.

L'intérêt croissant porté à ces problématiques du fait de l'adoption de lois et règlements supplémentaires pourrait ralentir le taux de croissance dans ces domaines, ce qui pourrait se traduire par une moindre demande pour les produits Ingenico et, en conséquence, avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risque lié à la norme PCI

Les normes de sécurité développées par le PCI-SSC (Payment Card Industry- Security Standard Council) visent à améliorer la sécurité des données des cartes au travers une large adoption des normes spécifiques relatives aux différents composants d'une transaction de paiement par carte. La norme PCI-PED (désormais appelée PCI-PTS), relative aux dispositifs de saisie du code PIN en est la principale (« Payment Card Industry - PIN Entry Device »). Elle a comme objectif de garantir que le code confidentiel du porteur de carte fait toujours l'objet d'un traitement sécurisé au niveau du dispositif d'acceptation du code et présente le plus haut niveau de sécurité pour les transactions de paiement. D'autres normes de PCI SSC sont entrées en application comme PCI-DSS (visant à sécuriser la confidentialité des données durant la réalisation d'une transaction) et PCI-UPT (norme de sécurité spécifique au module de paiement sur automate).

Les évolutions de ces normes impliquant des modifications aux niveaux des exigences en place sont gérées par les membres fondateurs PCI-SSC : Visa, MasterCard, JCB, American Express et Discover en consultation avec les autres acteurs de l'industrie des paiements électroniques (fabricants de terminaux de paiements, régulateurs, commerçants, associations de banques, banques, processeurs...). Cette organisation permet aux industriels de participer à l'élaboration des normes et à leurs règles d'application. Ingenico est une « organisation participante » du PCI Security

Standards Council et contribue à la définition des spécifications afin de garantir la validité de telles normes sur une période minimale de trois ans. Les équipes de développement des produits d'Ingenico prennent en compte ces nouvelles normes dès les phases de conception.

Chaque évolution de norme entraîne des modifications du noyau logiciel en charge de la gestion des composants sécuritaires ainsi que du hardware lui-même. D'une version à l'autre, les implications en termes d'investissement peuvent donc être assez importantes pour Ingenico.

Ingenico met en œuvre tous les efforts financiers et techniques nécessaires pour faire certifier ses nouveaux terminaux de paiements conformes à la nouvelle version V2.0 de la norme PCI POS PED, nécessitant un renforcement de la sécurisation de la piste magnétique et de la protection du PIN. Cette norme est entrée en vigueur en mars 2008 et tous les nouveaux produits doivent désormais se conformer à cette version de norme. Même si le processus de certification est particulièrement robuste, il existe un risque que des défauts se manifestent à l'usage qui pourrait conduire PCI à remettre en cause la certification d'un produit donné qui, dans le cas d'un retrait, pourrait entraîner l'interdiction de vendre ce produit, induisant une baisse de chiffre d'affaires et une perte financière.

En tant que fournisseur de solution de paiements, et notamment de solution de paiements centralisés dans le grand commerce, Ingenico doit également se conformer à la nouvelle norme de PCI SSC, intitulée, norme PCI-DSS (« Payment Card Industry - Data Security Standard »). Cette nouvelle norme vise à garantir que les données confidentielles du porteur de carte ainsi que les données sensibles des transactions font toujours l'objet d'un traitement sécurisé au niveau des systèmes et bases de données. Cette norme de sécurité est obligatoire pour tous les systèmes dès lors que de telles données sont manipulées, stockées ou transmises lors d'un paiement avec ou sans carte à puce.

Comme pour PCI-PED, cette norme implique des modifications d'architecture des systèmes de traitement des données ainsi que des réseaux et des serveurs. Les implications en termes d'investissement sont importantes pour Ingenico.

En 2009, Ingenico a réalisé d'importants investissements pour se conformer à la norme PCI DSS et a obtenu avec succès la certification de conformité.

Le Groupe entretient des relations régulières avec les responsables du PCI-SSC de manière à gérer dans les meilleures conditions tous les aspects relatifs aux normes existantes ou à venir de manière à pouvoir anticiper les évolutions et se préparer aux futurs investissements ou aux dépenses correctives. En dépit de cette relation étroite il peut s'avérer que le Groupe ne dispose pas de tous les éléments et ne puisse éviter une fraude ou une intrusion sur ces terminaux de paiements ou solutions certifiées qui pourraient avoir un impact sur l'image et les résultats du Groupe.

Risque lié au SEPA

Le projet SEPA (Single Euro Payments Area – Espace unique de paiement en euros) consiste en la création d'une gamme unique de moyens de paiement électronique (virement, prélèvement, paiement par carte) permettant aux citoyens européens d'effectuer des paiements en euros dans des conditions identiques dans l'ensemble des pays européens. L'espace SEPA comprend en plus des Etats membres de l'Union Européenne : l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse et Monaco.

En novembre 2009, la directive européenne des services de paiement (DSP) est entrée en vigueur. La DSP fournit un cadre juridique du droit européen, nécessaire à la mise en place d'un marché européen unique des paiements. Elle vise à harmoniser les règles applicables à tous les services de paiement dans l'Union Européenne et à accroître la concurrence, avec notamment la création d'établissements de paiement qui permet l'émergence de nouveaux acteurs non bancaires dans

l'écosystème du paiement. En effet, un établissement de paiement est habilité à distribuer et exécuter des services de paiement au même titre que les établissements de crédit, à l'exception de services bancaires, comme la réception de fonds du public, les opérations de crédit (de plus de 12 mois) et la gestion des moyens de paiement autres que les services de paiement. En décembre 2010, la commission européenne a soumis une proposition visant à définir une date de fin de migration pour les virements et prélèvements SEPA qui remettrait notamment en cause les systèmes de prélèvements nationaux existants, dont l'ELV, ce qui pourrait avoir à terme un impact sur l'activité d'easycash.

Parallèlement, le projet SEPA a initié l'harmonisation technique des instruments de paiement menée par l'EPC (European Payments Council à l'initiative de la Banque Centrale Européenne et regroupant des banques européennes). Cette harmonisation vise à définir les règles métiers et de nouveaux standards pour des services de paiements SEPA qui ont vocation à remplacer à terme les moyens de paiement nationaux correspondants. L'EPC a récemment défini les règles applicables au virement SEPA, au prélèvement SEPA et devrait finaliser, courant 2011, le cadre de fonctionnement et les standards techniques applicables au paiement par carte SEPA.

Conscient des enjeux liés au SEPA, le Groupe participe activement aux initiatives de standardisation technique visant à développer des solutions en conformité avec le « cahier des charge » SEPA dans les domaines d'interface carte-terminal, terminal-acquéreur et acquéreur-émetteur ainsi qu'au niveau de la sécurité des cartes et des terminaux et de la certification. Le Groupe siège par ailleurs dans de nombreux organismes européens, dont le CSG (Cards Stakeholders Group), organe consultatif de l'EPC qui gère le cahier des charges techniques («SEPA Cards Standardisation Volume-Book of requirements»).

Globalement, le Groupe estime que la création d'un grand marché domestique en Europe est davantage une opportunité qu'un risque. Le SEPA constituera certes la levée progressive des barrières à l'entrée avec l'harmonisation des certifications de la sécurité des solutions de paiements sur le marché européen. Toutefois, l'émergence du SEPA est l'opportunité pour le Groupe de conforter sa stratégie afin de répondre à la principale attente des acquéreurs et des commerçants : fournir des solutions et services de paiement innovants, intégrés, complets et transfrontaliers, combinant les exigences actuelles et futures liées à l'harmonisation des services de paiement. Fort de sa présence dans les pays de la zone SEPA et de son offre de solutions de paiement globale et transfrontalière, le Groupe estime disposer des atouts nécessaires. En 2010, le Groupe a créé une région SEPA afin de mieux bénéficier de la dynamique commerciale liée à l'émergence du SEPA.

Risque lié à la protection des données personnelles

Dans le cadre de son activité de services, certaines entités du Groupe ont l'obligation de déposer des déclarations auprès des organismes nationaux visant à faire respecter l'identité, la vie privée et les libertés des personnes dans le monde numérique (en France, la CNIL). Ainsi, ces entités s'engagent, dans le cadre strict des normes légales, à gérer et conserver les données personnelles auxquelles elles auraient accès.

En 2010, les autorités de protection de données des régions de Hambourg et de Rhénanie du Nord Westphalie ont déposé une plainte contre easycash pour manquement à ses obligations en matière de données personnelles. A ce jour, les plaintes n'ont pas été déclarées recevables. Toute réclamation liée au non respect des données personnelles pourrait nuire à la réputation du Groupe et avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs. Si ces plaintes étaient reçues, le Groupe serait susceptible de devoir faire face à des conséquences civiles et/ou pénales.

Risque lié aux revendications de tiers

Si des tiers venaient à considérer que la technologie ou les produits du Groupe faisaient usage sans autorisation de leurs droits et qu'Ingenico n'obtenait pas les licences pour utiliser cette technologie, la revendication légitime des dits tiers pourrait conduire à l'interdiction de faire usage de cette technologie et à interdire la vente des produits. Les éventuels litiges que cette situation entraînerait impliqueraient des coûts importants, des délais de production, ou pourraient obliger Ingenico à revoir la conception de ses produits. Chacune de ces situations pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

La Société s'assure du respect des droits des tiers en procédant, notamment en matière de propriété intellectuelle, à des recherches d'antériorité et la surveillance de son portefeuille. Elle suit, en liaison avec des conseils spécialisés, les actions en revendication et contentieux qui pourraient naître de ces actions. Il est à noter qu'aujourd'hui se développent aux Etats-Unis comme en France, des revendications de sociétés spécialisées dans la revendication d'antériorités de droits au niveau des brevets. Ingenico a mis en place une veille particulière à ce sujet et a demandé, aux Etats-Unis comme en France, à un cabinet spécialisé en matière de propriété intellectuelle de la défendre contre ce type de revendications abusives.

D'un point de vue financier, au regard de l'analyse de risque réalisée et conformément aux normes comptables applicables, seuls les honoraires d'avocats ont fait l'objet de provisions à la clôture de l'exercice dans le cadre de certaines de ces revendications.

Risques de marché et actions

L'analyse détaillée des risques de marché (taux, change, liquidité, actions) figure dans la Note 4 « Gestion des risques financiers » de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

5.1.5 Etat des autorisations financières en vigueur

	Montant maximum de l'autorisation (en valeur nominale)	Plafond cumulé de l'ensemble des augmentations de capital (en valeur nominale)	DPS	Durée	Utilisation des délégations faite au cours de l'exercice
22^{ème} résolution - AG 11/05/2010 Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	10.000.000 €	-	oui	26 mois	Le capital a été augmenté de 2 445 070 € le 30 juillet 2010 par la création de 2 445 070 actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires
25^{ème} résolution - AG 11/05/2010 Emission de BSA à attribuer gratuitement aux actionnaires en période d'offre publique	15.000.000 €	-	oui	18 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2010
12^{ème} résolution - AG 11/05/10 Augmentation de capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société (avec DPS)	30.000.000 € + 15% de l'émission initiale	30.000.000 €	oui	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2010
13^{ème} résolution - AG 11/05/2010 Augmentation de capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société (sans DPS) par offre au public dont apports en nature (17^{ème} résolution).	15.000.000 € + 15% de l'émission initiale 10% du capital social		non	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2010
14^{ème} résolution - AG 11/05/2010 Augmentation de capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société (sans DPS) par placement privé Dont apports en nature (17^{ème} résolution)	15.000.000 € + 15% de l'émission initiale 10% du capital social		non	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2010
18^{ème} résolution - AG 11/05/2010 Augmentation du capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en rémunération d'apports de titres effectués dans le cadre d'une offre publique d'échange	10% du capital social		non	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2010
19^{ème} résolution - AG 11/05/2010 Augmentation de capital réservée aux salariés	Dans la limite d'un nombre total d'actions représentant 2% du capital		non	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2010*
20^{ème} résolution - AG 11/05/2010 Attributions gratuites d'actions à émettre et existantes	Ne peut donner droit à un nombre d'actions supérieur à 5% du capital au jour de la décision du Conseil		non	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2010**
21^{ème} - résolution AG 11/05/2010 Emission d'options de souscription ou d'achat d'actions	Le nombre total d'actions ne peut représenter plus de 2% du capital au jour de la décision du Conseil		non	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2010

* L'augmentation de capital réservée aux salariés constatée le 21 juillet 2010 a été réalisée sur la base de l'autorisation de l'assemblée générale du 15 mai 2009

** Les 590 933 actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2010, l'ont été sur la base des autorisations données par l'assemblée générale du 14 mars 2008

5.2 INFORMATIONS DE L'ARTICLE L. 225-100-3 (ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR LE COURS D'UNE OFFRE PUBLIQUE)

5.2.1 Capital au 31 décembre 2010

Les droits de vote sont ceux effectivement exerçables en assemblée générale et ne prennent donc pas en compte les actions privées de droits de vote telles les actions auto-détenues.

	Nombre d'actions	% actions	Nombre de droits de vote	% droits de vote ¹
Morpho ²	11 630 206	22,58%	22 826 405	32,90 %
FMR LLC	2 849 800	5,53%	3 385 481³	4,88 %
Jupiter	2 276 801	4,42%	3 492 594³	5,03 %
Concert Consellior ⁴	1 909 132	3,71%	3 768 401	5,43 %
Thibault Poutrel ⁴	831 519	1,61%	1 663 038	2,40 %
Michel Malhouitre ^{4,5}	702 279 ⁵	1,36%	1 404 558	2,02 %
Nadège Poutrel ^{4,6}	523 931	1,02%	1 036 146	1,49 %
Maxime Poutrel ^{4,6}	452 694	0,88%	896 331	1,29 %
Tessa Poutrel ^{4,6}	448 403	0,88%	891 995	1,29 %
Jean-Jacques Poutrel ^{4,6}	294 697	0,57%	553 837	0,80 %
Actionnaires (de référence)	16 792 861	32,60%	33 040 711	47,62%
Membres du Conseil (hors actionnaires de référence)⁷	266 597	0,52%	274 539	0,39%
Actionnariat salarié	121 665	0,24%	121 665	0,18%
Auto-détention	875 443	1,70 %	0	0
<i>Dont contrat de liquidité</i>	51 744	0,10%	0	0
Autres Actionnaires (porteur et nominatif)	28 328 804	54,99%	29 064 313	41,89%
TOTAL	51 511 971	100%	69 379 303	100%

¹ Des droits de vote double sont attachés aux actions inscrites au nominatif depuis plus de 2 ans. Ces droits de vote double ressortent du registre de comptes titres tenus par Caceis Corporate Trust

² Morpho (anciennement dénommée Sagem Sécurité) est contrôlée par le groupe Safran

³ Selon une estimation des droits de vote faite par la Société sur la base des informations issues du registre des actionnaires nominatifs géré par Caceis Corporate Trust

⁴ Positions au nominatif telles qu'elles ressortent du registre des actionnaires géré par l'établissement teneur de comptes titres, Caceis Corporate Trust

⁵ Soit 632 152 titres détenus par M. Michel Malhouitre, 31 500 titres en nue propriété et 38 627 en indivision avec son épouse.

⁶ M. Jean-Jacques Poutrel a constitué une nue-propriété indivise avec Mme Tessa Poutrel (210 000 titres), M. Maxime Poutrel (210 000 titres) et Melle Nadège Poutrel (210 000 titres); M. Jean-Jacques Poutrel est usufruitier de ces 630 000 titres. Les membres de la famille Poutrel ont déclaré suivre une politique de vote indépendante depuis fin 2003.

⁷ L'ensemble des membres du Conseil détient un nombre total de 2 114 401 actions correspondant à 3 934 590 droits de vote soit 4,10% du capital et, sur la base de 69 379 303 droits de vote exerçables, 5,67% des droits de vote.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 2% du capital ou des droits de vote.

A la connaissance de la société, aucune autre variation significative n'est intervenue depuis le 31 décembre 2010.

La société n'est pas contrôlée au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce. Il n'existe, à la connaissance de la société, aucun accord qui pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle. Par ailleurs, il n'existe pas d'accords conclus par la société qui seraient modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle de la société.

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote (en dehors de la sanction d'un défaut de déclaration d'un franchissement de seuil statutaire) ou aux transferts d'actions.

Il n'existe pas de détenteurs comportant des droits de contrôle spéciaux.

Il n'existe pas de système d'actionnariat du personnel prévoyant un mécanisme de contrôle.

5.2.2 Clauses des conventions de l'article L.233-11

Décision et information AMF n° 206C2177

Par courrier du 30 novembre 2006, reçu le jour même, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire d'un accord conclu, le 23 novembre 2006, entre d'une part, les sociétés Candel & Partners SAS⁵, FBT SCA (anciennement Financière de Tayninh SCA)⁶, Consellior SAS⁷ et M. Allan Green et d'autre part, la société Raiffeisen Centrobank AG⁸ (ci-après dénommée "RCB") concernant la société **Ingenico**, réitérant et remplaçant l'accord signé le 4 octobre 2004, constitutif d'une action de concert, entre ses signataires (cf. D&I 204C1192 du 7 octobre 2004 et 204C1198 du 11 octobre 2004).

Les parties à l'accord, conclu le 23 novembre 2006, ont indiqué continuer d'agir de concert vis-à-vis de la société **Ingenico**.

Au 23 novembre 2006, les parties détiennent de concert 2 313 347 actions **Ingenico** représentant 3 105 726 droits de vote, soit 7,23 % du capital et 8,30 % des droits de vote de cette société⁹, répartis de la façon suivante :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Allan Green	70 000	0,22	70 000	0,19
Consellior SAS	10 000	0,03	10 000	0,03
Candel & Partners SAS	464 004	1,45	811 383	2,17
FBT SCA	543 616	1,70	988 616	2,64
RCB	1 225 727	3,83	1 225 727	3,28
Total de concert	2 313 347	7,23	3 105 726	8,30

En préambule de l'accord conclu le 23 novembre 2006 figure un engagement réciproque des parties à continuer à s'informer mutuellement de tout projet d'acquisition, de souscription ou de cession de titres préalablement à la réalisation de toute opération sur le marché ou hors marché (hormis toute opération portant dans son ensemble sur moins de 10 000 titres) et à se consulter préalablement à la tenue de toute assemblée générale en vue d'adopter une position commune.

⁵ Société, contrôlée par M. Allan Green, sise 4, avenue Hoche, 75008 Paris.

⁶ Société en commandite par actions détenue à 100% par Candel & Partners, sise 4, avenue Hoche, 75008 Paris.

⁷ Société par actions simplifiée contrôlée par M. Allan Green, sise 4, avenue Hoche, 75008 Paris.

⁸ Société du groupe bancaire Raiffeisen, sise Tegetthoffstrasse 1, A-1010 Vienne, Autriche.

⁹ Sur la base d'un capital composé de 32 007 076 actions représentant 37 408 654 droits de vote.

Les principales dispositions de l'accord sont les suivantes :

Droit de premier refus réciproque¹⁰ (6) :

Au cas où l'un des membres du concert envisagerait de céder de tout ou partie de ses titres, le cédant sera tenu de notifier son intention par écrit, soit à RCB si le cédant est la société Consellior SAS ou toute société contrôlée par M. Allan Green, soit à la société Consellior SAS si le cédant est RCB¹¹ (7).

RCB, si le cédant est la société Consellior SAS ou toute société contrôlée par M. Allan Green, soit la société Consellior SAS si le cédant est RCB, disposera d'un délai de 5 jours de bourse suivant la réception de la proposition de cession régulièrement effectuée pour notifier son acceptation des termes de cette proposition. A défaut d'avoir envoyé son acceptation avant l'expiration de ce délai, le bénéficiaire du droit de premier refus réciproque, sera réputé y avoir renoncé irrévocablement. L'exercice de ce droit pourra être rejeté par le cédant s'il porte au total, sur un nombre de titres inférieur au nombre de titres concernés par la cession initiale.

La notification aux autres actionnaires concertistes de la cession envisagée vaudra offre irrévocable de vente par le cédant au profit de ces derniers des titres concernés. Le prix des titres concernés dû au cédant par le bénéficiaire sera égal au prix indiqué dans la proposition de cession qui sera égal en cas d'un cessionnaire identifié soit au prix proposé par celui-ci si la cession est envisagée à titre onéreux sous la forme d'une vente pure et simple soit au prix proposé de bonne foi par le cédant si la cession est envisagée à titre onéreux sous une forme autre qu'une vente pure et simple ou si elle est envisagée à titre gratuit.

Le cédant pourra, si le bénéficiaire n'a pas exercé son droit de premier refus au dernier jour du délai de 5 jours pour un nombre de titres au moins égal au nombre de titres concernés, céder à compter de cette date, les titres concernés à condition que cette cession intervienne dans les 10 jours de bourse suivant le délai précité et qu'elle soit réalisée à un prix identique à celui mentionné dans la proposition de cession initiale.

A défaut d'en justifier auprès du bénéficiaire, cette cession ne pourra être effectuée et le cédant redeviendra lié par l'accord pour les titres concernés en cas de tout projet ultérieur de cession.

Ces dispositions seront applicables, dans le respect de la réglementation boursière, même en période d'offre publique étant entendu que le bénéficiaire disposera d'un délai expirant 5 jours de bourse avant la date de clôture de l'offre publique pour notifier au cédant sa notification d'acceptation. Sous réserve de l'application de la réglementation boursière, la cession des titres concernés se fera au plus tard 2 jours de bourse avant la clôture de l'offre publique. Le prix par titre sera déterminé comme suit :

- en cas d'offre publique d'achat ou d'offre alternative, il s'agira du dernier prix de l'offre publique figurant dans l'avis de recevabilité de l'offre ;

- en cas d'offre publique d'échange ou mixte, il correspondra à la moyenne des cours d'ouverture des titres pendant les dix premiers jours de bourse à compter de l'ouverture de l'offre publique.

¹⁰ Est libre et par voie de conséquence, n'est pas soumise au droit de premier refus prévu (i) toute cession au sein du groupe Consellior et (ii) toute cession entre le cédant et toute société ou autre entité juridique contrôlée par le cédant, qui contrôle ce cédant ou qui est contrôlée par une société ou toute autre entité juridique qui contrôle ce cédant au sens des dispositions de l'article L. 233-3 du code de commerce, sous réserve que le cessionnaire adhère préalablement aux présentes en qualité de membre du concert.

¹¹ La cession ou la renonciation à des droits de souscription ou de d'attribution de titres de même que la modification du contrôle d'une personne morale membre du concert sont assimilées à une cession.

En cas de surenchère ou d'offre concurrente, le prix sera égal à celui de l'offre publique la mieux-disante.

Cessation anticipée du concert :

Il a été convenu entre les parties que le concert ne pourra en aucun cas détenir plus de 30% du capital et/ou des droits de vote de la société **Ingenico**.

Dans l'hypothèse où par suite de l'acquisition de quelque manière que ce soit de titres par l'un des actionnaires concertistes le montant cumulé des détentions des parties devait devenir supérieur à 30 % du capital et/ou des droits de vote de la société, le concert cesserait de plein droit sans qu'il soit besoin d'une quelconque formalité.

Durée du concert :

Le concert continuera à lier les parties qui s'interdisent, chacune en ce qui la concerne, tout accord similaire avec un tiers, tant que les participations cumulées des membres du concert représentent au moins 5% du capital ou des droits de vote de la société **Ingenico**, dans la limite d'une durée maximum de 24 mois à compter du 23 novembre 2006, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de douze mois, sauf dénonciation par l'une des parties adressée aux autres parties au moins trois mois avant l'échéance.

Il est toutefois entendu qu'en cas de désaccord dûment constaté entre les parties sur la position commune à adopter lors de toute assemblée générale de la Société, chacune des parties pourra se retirer du concert moyennant un préavis écrit de 20 jours adressé aux autres parties, étant toutefois précisé que les dispositions relatives au droit de premier refus demeureront applicables jusqu'à l'expiration de la période en cours.

5.2.3 Franchissements de seuils

Franchissements de seuil intervenus au cours de l'exercice 2010

Franchissements de seuils légaux

Le texte intégral des déclarations de franchissements de seuils dont les références figurent ci-après est disponible sur le site de l'AMF.

Nom de l'actionnaire	Numéro de la décision AMF	Date de la décision AMF	Date du franchissement de seuil	Seuil franchi	Sens du franchissement
FMR LLC	n°210C0067	15 janvier 2010	11 janvier 2010	5% du capital	baisse
Jupiter Asset Management Limited	n°210C0144	8 février 2010	29 janvier 2010	10% des droits de vote	baisse
Jupiter Asset* Management Limited	n° 210C0160 Complément à la décision n° 210C0144 du 8 février 2010	12 février 2010	-	-	-
Sagem Sécurité	n° 210C0253	17 mars 2010	14 mars 2010	20% et 25% des droits de vote	hausse
Jupiter Asset Management Limited	n° 210C0375	30 avril 2010	23 avril 2010	5% du capital	baisse
Jupiter Asset Management Limited	n° 210C0398	11 mai 2010	5 mai 2010	5% des droits de vote	baisse
FMR LLC	210C0522 (Annule et remplace D&I 209C0913 du 24 juin 2009, 209C0940 du 30 juin 2009, 209C1231 du 2 octobre 2009, 209C1311 du 23 octobre 2009, 209C1319 du 26 octobre 2009, 209C1468 du 4 décembre 2009, 209C1561 du 31 décembre 2009 et 210C0067 du 15 janvier 2010.	14 juin 2010	17 décembre 2008	5% du capital	hausse
FMR LLC	210C0522 (Annule et remplace D&I 209C0913 du 24 juin 2009, 209C0940 du 30 juin 2009, 209C1231 du 2 octobre 2009, 209C1311 du 23 octobre 2009, 209C1319 du 26 octobre 2009, 209C1468 du 4 décembre	14 juin 2010	30 septembre 2009	5% des droits de vote	hausse

	2009, 209C1561 du 31 décembre 2009 et 210C0067 du 15 janvier 2010.				
FMR LLC	210C0522 (Annule et remplace D&I 209C0913 du 24 juin 2009, 209C0940 du 30 juin 2009, 209C1231 du 2 octobre 2009, 209C1311 du 23 octobre 2009, 209C1319 du 26 octobre 2009, 209C1468 du 4 décembre 2009, 209C1561 du 31 décembre 2009 et 210C0067 du 15 janvier 2010.	14 juin 2010	15 mars 2010	5% des droits de vote	baisse
FMR LLC	210C0522 (Annule et remplace D&I 209C0913 du 24 juin 2009, 209C0940 du 30 juin 2009, 209C1231 du 2 octobre 2009, 209C1311 du 23 octobre 2009, 209C1319 du 26 octobre 2009, 209C1468 du 4 décembre 2009, 209C1561 du 31 décembre 2009 et 210C0067 du 15 janvier 2010.	14 juin 2010	9 juin 2010	5 % du capital	hausse

* Déclaration relative à la détention de 33 042 « Contracts for Differences » portant sur 33 042 actions Ingenico, réglés exclusivement en espèces.

Franchisements de seuils statutaires

Nom de l'actionnaire	Date du franchissement	Sens du seuil	Seuil franchi	Nbre d'actions après franchissement	% capital après franchissement	% ddv après franchissement
Fidelity	22 janvier 2010	baisse	4%	2 224 211	4,60%	3,87%
Jupiter	5 février 2010	baisse	4%	2 869 567	5,93%	9,70%
Fidelity	18 février 2010	hausse	4%	2 301 670	4,76%	4,01%
Sagem Sécurité*	15 mars 2010	hausse	20% / 30%	10 882 631	22,49%	31,64%

* subséquemment devenue Morpho

5.2.4 Pouvoirs du Conseil d'administration

Les missions du Conseil d'administration

Dans le cadre de ses prérogatives légales, le Conseil d'administration exerce notamment les missions suivantes :

- déterminer les orientations stratégiques de la Société et veille à leur mise en œuvre ;
- gérer toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ;
- examiner les opérations de financement, d'aval, de caution données aux différentes entités du Groupe ;
- étudier toute opération interne ou externe susceptible d'affecter significativement les résultats ou de modifier sensiblement la structure du bilan ;
- procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Les cautions, avals ou garanties au nom de la Société ne peuvent être consentis par le Directeur Général qu'après avoir recueilli l'autorisation préalable du Conseil d'administration. En pratique, le Conseil d'administration fixe annuellement un montant global, et par engagement, en deçà duquel son autorisation n'est pas nécessaire.

Le Conseil d'administration autorise également, selon la procédure de l'article L.225-38 du Code de commerce, les conventions passées entre la Société et l'un de ses dirigeants, administrateurs ou actionnaires disposant de plus de 10 % des droits de vote de la Société, ainsi que tout engagement pris au bénéfice du Président ou du Directeur Général, correspondant à des rémunérations ou avantages dus du fait en raison de la cessation de leurs fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

Il prend également les décisions dans les domaines précités au paragraphe 1.7.8.

Fonctionnement du Conseil d'administration

Présidence des séances

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui doit être, obligatoirement, une personne physique à peine de nullité de sa nomination.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Les fonctions du Président du Conseil d'administration prennent fin de plein droit lors de la première assemblée générale ordinaire tenue dans l'année où il atteint 75 ans.

Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et, au moins, une fois par trimestre.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010, le Conseil d'administration s'est réuni treize fois.

Convocations

Les convocations sont faites par tous moyens par le Président, ou en son nom, par toute personne qu'il désigne, ou bien encore par la moitié des membres du Conseil d'administration.

A chaque convocation est joint l'ordre du jour du Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010, les convocations à assister au Conseil et les documents en support ont été adressés dans un délai moyen de 8 jours précédant la date du Conseil.

Le taux de présence des membres du Conseil d'administration, incluant les membres participant par moyens de télécommunications, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 a été de 93 %.

Au début de chaque année civile, un calendrier des réunions du Conseil d'administration est arrêté par celui-ci pour l'année en cours, sur proposition de son Président, avec indication des thèmes à traiter.

Sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration :

- les membres du Conseil d'administration ;
- le censeur ;
- deux membres du comité d'entreprise délégués par ce comité et appartenant, l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers. Ces membres assistent aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative ;
- les Commissaires aux comptes, uniquement pour les réunions qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires (en particulier les arrêtés de comptes semestriels) ou pour tout autre objet qui nécessiterait leur présence.

Des membres du comité exécutif, notamment le directeur financier, sont régulièrement invités à participer aux réunions en fonction des points de l'ordre du jour.

Fonctionnement du Conseil d'administration

Le Président veille au bon fonctionnement du Conseil d'administration. Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et qu'ils disposent, notamment, de toutes les informations nécessaires à cette mission.

Le Président transmet aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes les projets de conventions réglementées qui relèvent des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce. Il informe, également, les Commissaires aux comptes de l'autorisation par le Conseil

d'administration de toute convention réglementée devant être approuvée par l'assemblée générale ordinaire.

Une fois par trimestre au moins, le Directeur Général présente un rapport au Conseil d'administration qui comprend, notamment, un état de l'activité des principales sociétés du Groupe, le chiffre d'affaires, l'évolution du résultat et les variations par rapport aux prévisions.

Le Directeur Général présente régulièrement au Conseil les événements et opérations significatifs relatifs à la stratégie de la Société.

En outre, il communique à chaque Conseil d'administration et, au minimum, les éléments d'activité suivants :

- le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la Société et les principales filiales du Groupe ainsi que l'état des liquidités ;
- la masse salariale brute (hors charges sociales) ;
- le stock brut avec marge ;
- le chiffre d'affaires.

Le Conseil d'administration examine, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe qui lui est présenté par le directeur financier.

Egalement, le Conseil d'administration est tenu informé par le Directeur Général de toute décision visant à la réorganisation interne, les opérations de croissance et les cessions envisagées.

Par ailleurs, les principes comptables retenus, qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers, sont formellement validés par le Directeur Général, revus par le comité d'audit en présence des Commissaires aux comptes et, si nécessaire, portés à la connaissance du Conseil d'administration via le comité d'audit.

Pour les arrêtés correspondant à des comptes publiés, les principales options comptables ainsi que les choix effectués sont expliqués et justifiés par le Directeur Général et la direction financière au comité d'audit en présence des Commissaires aux comptes et portés à la connaissance du Conseil d'administration via le comité d'audit.

Information du Conseil d'administration

L'information préalable et permanente des administrateurs est une condition primordiale du bon exercice de leur mission.

A toute époque de l'année, le Conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Dans ce cadre, chaque administrateur peut se faire communiquer les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; à cet effet, il en adresse la demande au Président du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration sont informés, dans la mesure du possible au plus tard huit jours avant la date de la réunion du Conseil d'administration, des questions sur lesquelles est appelé à débattre le Conseil d'administration et reçoivent dans les mêmes délais les éléments nécessaires à l'examen et à la compréhension de ces questions, de manière à être à même d'exercer leur mandat dans les meilleures conditions. Cette obligation d'information diligente, pertinente et exhaustive, incombe au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général.

Préalablement à la tenue de la réunion, un dossier comprenant les documents afférents aux principaux sujets est remis à chaque administrateur.

De même, les administrateurs doivent s'assurer qu'ils disposent de l'information nécessaire à l'exercice de leur fonction et, le cas échéant, ont le devoir de demander des informations complémentaires.

Représentation des membres du Conseil d'administration

Tout administrateur peut donner, par écrit (par exemple, lettre, télécopie ou télégramme), mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil d'administration. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Cette faculté a été utilisée neuf fois au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Moyens de visioconférence ou de télécommunication

Les statuts de la Société stipulent que, sauf lorsque le Conseil est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce, le règlement intérieur du Conseil d'administration pourra prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence, ou de télécommunication, permettant leur identification et garantissant leur participation effective dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

En 2006, le règlement intérieur du Conseil a été adapté sur ce point et au cours de l'exercice 2010, sept séances du Conseil ont donné lieu à l'utilisation de tels moyens.

Prises de décision

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, avec, selon les termes du règlement intérieur, les exceptions suivantes :

- (a) les décisions qui doivent être prises à une majorité qualifiée en application de délégations de pouvoirs consentie par l'assemblée générale des actionnaires, et
- (b) les décisions qui concernent les matières suivantes (qu'il s'agisse de décisions d'autorisation préalable données au Directeur Général et/ou, le cas échéant au(x) Directeur(s) Général(aux) Délégué(s), ou de toute autre décision du Conseil d'administration relative à ces matières) :
 1. toute opération susceptible d'affecter de façon substantielle la stratégie et le périmètre d'activité du Groupe **Ingenico**, dont l'enjeu financier est supérieur à 50 millions d'euros ;
 2. toute opération dont l'enjeu financier est supérieur à 100 millions d'euros ;
 3. toute augmentation de capital ou série d'augmentations de capital susceptible d'affecter le capital et/ou les droits de vote de **Ingenico** dans une proportion supérieure à 10% du nombre total des titres de capital ou des droits de vote d'**Ingenico** en moins de douze mois consécutifs et ne comportant pas de droit préférentiel au profit des actionnaires existants ;
et

4. toute augmentation de capital, ou série d'augmentations de capital, susceptible d'affecter le capital et/ou les droits de vote d'**Ingenico** dans une proportion supérieure à 20% du nombre total des titres de capital ou des droits de vote d'**Ingenico** en moins de douze mois consécutifs et ce, même avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires existants.

(c) les décisions qui concernent les matières suivantes :

1. reconduction, nomination ou révocation du Président du Conseil d'administration et/ou du Directeur Général d'**Ingenico** ;
2. modification du règlement intérieur du Conseil d'administration qui pourrait avoir pour effet de modifier les règles de majorité qualifiée et/ou la liste des décisions devant être adoptées à la majorité qualifiée ;
3. proposition par le Conseil d'administration d'**Ingenico** d'un projet de résolution d'assemblée générale qui pourrait avoir pour effet de modifier les règles de majorité qualifiée au sein du Conseil d'administration d'**Ingenico** et/ou la liste des décisions devant être adoptées à la majorité qualifiée au sein du Conseil d'administration d'**Ingenico**.

Les décisions visées aux points b) et c) doivent être prises à une majorité qualifiée devant inclure un nombre entier de voix immédiatement supérieur aux deux tiers du nombre total de voix des membres présents ou représentés (chaque administrateur disposant d'une voix).

En cas de rejet d'une proposition de reconduction ou de nomination du Président du Conseil d'administration et/ou du Directeur Général, un nouveau candidat devra être présenté au Conseil dans les cinq jours ouvrés suivant la date de rejet de la proposition. Dans ce cas, la décision sera, par exception à ce qui précède, prise à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Délibérations

Pour que les délibérations soient valables, le Conseil d'administration doit réunir au moins la moitié des administrateurs en fonction.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, signés par le Président et un administrateur au moins.

Les extraits ou copies de ces procès-verbaux seront valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués, ou l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président.

5.2.5 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil

Fonctionnement des organes d'administration et de direction (articles 12 et 13 des statuts)

Nomination des administrateurs : La Société est administrée par un Conseil composé de 3 à 13 membres qui seront nommés parmi par les actionnaires.

Ces administrateurs seront nommés par l'assemblée générale et sont révocables par elle. La durée des fonctions des administrateurs est de six ans.

Le cumul des fonctions d'administrateur et d'autres mandats sociaux dans plusieurs sociétés anonymes n'est autorisé que dans les limites permises par la Loi.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail est antérieur à sa nomination et correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre de salariés de l'entreprise liés par un contrat de travail et nommés administrateurs ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonctions. Toute nomination intervenue en contravention des dispositions ci-dessus est nulle. Toutefois, cette nullité n'entraîne pas celle des délibérations auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé.

En cas de vacance par décès ou démission d'un administrateur, le Conseil peut, entre deux assemblées, coopter un nouvel administrateur à titre provisoire. Cette cooptation devra être ratifiée par l'assemblée générale la plus proche. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil n'en restent pas moins valables.

Si le nombre des administrateurs restant en fonction devient inférieur à trois, les administrateurs restants doivent immédiatement convoquer l'assemblée générale à l'effet de compléter l'effectif du Conseil.

Limite d'âge : le nombre d'administrateurs (personnes physiques ou représentants de personnes morales) âgés de plus de 75 ans, ne pourra pas dépasser, à la date de l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels, le tiers arrondi au chiffre immédiatement supérieur des administrateurs en fonctions. Lorsque cette proportion sera dépassée, le plus âgé des administrateurs, exception faite du président, sera réputé démissionnaire d'office.

Administrateurs personnes morales : Si une société fait partie du Conseil d'administration, elle doit dès sa nomination désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre. Ceci sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Si celle-ci révoque son représentant, elle doit immédiatement lui nommer un remplaçant. Il en est de même en cas de démission ou de décès du représentant permanent.

Actions d'Administrateur : Chaque administrateur doit être propriétaire de dix (10) actions. Ces actions seront nominatives et elles devront être entièrement libérées. Cette disposition ne s'applique pas aux actionnaires salariés nommés administrateurs en application de l'article L.225-22 du code de commerce.

Les administrateurs nommés en cours de vie de la société et qui ne seraient pas actionnaires lors de leur nomination, doivent acquérir le nombre minimum d'actions dans un délai de six mois à compter de leur nomination. Si cette condition ne pouvait être remplie, ces administrateurs seront considérés comme démissionnaires d'office.

Président du Conseil d'administration : Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui doit être obligatoirement une personne physique à peine de nullité de sa nomination.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement

des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Les fonctions de Président du Conseil d'administration prennent fin, de plein droit, lors de la première assemblée générale ordinaire tenue dans l'année où il a atteint soixante quinze ans.

Administrateur Délégué : En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions du Président du Conseil d'administration. En cas d'empêchement, cette délégation est renouvelable. En cas de décès, elle durera jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Directeur Général : La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par toute autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration choisit aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 12, entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées à l'alinéa ci-dessus. Les actionnaires et les tiers sont avisés de ce choix dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au directeur général lui sont applicables.

Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus d'un mandat de directeur général de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français sauf dans le cas d'un second mandat exercé dans une société qui est contrôlée au sens de l'article L. 233-16 par la société dans laquelle est exercé le premier mandat.

Le directeur général ne doit pas être âgé de plus de 75 ans.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même pour les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

Directeurs Généraux Délégués : Sur proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué. Le nombre maximum des directeurs généraux délégués ne peut dépasser cinq.

Les directeurs généraux délégués sont révocables par le Conseil d'administration sur proposition du directeur général. A défaut de juste motif, cette révocation peut donner lieu à dommages-intérêts.

Les directeurs généraux délégués ne doivent pas être âgés de plus de soixante-quinze ans.

En accord avec le directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Délibérations du Conseil : Le Conseil d'administration nomme parmi ses membres pour la durée qu'il détermine mais sans excéder celle de son mandat d'administrateur, un président qui doit être une personne physique. Le Président peut être indéfiniment réélu.

Le Conseil peut nommer un secrétaire, même en dehors de ses membres.

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président ou de la moitié de ses membres, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, en un lieu fixé par la convocation. Le mode de convocation est déterminé par le Conseil.

Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.

Le directeur général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Il est tenu un registre de présence qui sera émargé par les administrateurs présents.

Pour que les délibérations soient valables, le Conseil doit réunir au moins la moitié des administrateurs en fonctions avec un minimum de deux membres. Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Si deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions devront être prises d'un commun accord.

Sauf, lorsque le Conseil est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16, le règlement intérieur du Conseil d'administration pourra prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

Les délibérations du Conseil seront constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, signés par le Président et un administrateur au moins.

Les extraits ou copies de ces procès-verbaux seront valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués, ou l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président. En cas de liquidation, ces copies ou extraits seront valablement certifiés par le liquidateur.

Pouvoirs du Conseil : Le Conseil d'administration détermine les orientations de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration est régulièrement tenu informé par le Directeur Général des décisions projetées ou mises en œuvre par celui-ci dans le cadre de la direction générale de la Société.

Les cautions, avals et garanties donnés par la Société feront obligatoirement l'objet d'une décision du Conseil d'administration.

L'assemblée générale extraordinaire peut prendre toutes décisions et apporter toutes modifications aux statuts dans leurs dispositions.

5.2.6 Accords prévoyant des indemnités

5.2.6.1 Engagements d'indemnités de départ pour les dirigeants

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Philippe LAZARE Directeur Général depuis le 17 juillet 2007, puis Président-Directeur Général depuis le 20 janvier 2010	Non	Non	Oui*	Non
Jacques STERN Président du 27 juin 2007 au 20 janvier 2010	Non	Non	Oui**	Non

* Philippe Lazare a été renouvelé dans ses fonctions d'Administrateur par l'Assemblée Générale du 11 mai 2010 (5ème résolution) puis reconduit en tant que Président-Directeur Général par décision du Conseil d'administration de même date.

Le dispositif existant en cas de révocation de Philippe LAZARE, qui avait été pris par décisions du Conseil d'administration du 17 juillet 2007, 12 décembre 2007, 23 janvier et 14 mars 2008, a été reconduit par décision du Conseil d'administration du 17 mars 2010 à l'exception cependant de la partie de ce dispositif applicable durant les 12 mois suivant sa nomination initiale, qui était devenue sans objet.

Conformément à l'article L.225-42-1 du Code de commerce, ce dispositif a fait l'objet d'une résolution (9ème résolution) approuvée par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 11 mai 2010.

Ainsi dans le cas de révocation de Philippe LAZARE pour tout motif autre qu'une faute lourde, le dispositif suivant s'appliquera :

- Philippe LAZARE percevra un an de rémunération calculée sur sa rémunération brute annuelle payable au titre de son mandat de Directeur Général d'Ingenico;
- Maintien du droit aux actions gratuites pour lesquelles la période d'acquisition ne serait pas encore devenue définitive.

Ce dispositif étant soumis aux conditions de performance suivantes :

- Progression de l'EBIT en ligne avec la progression du chiffre d'affaires pendant la période d'exercice du mandat ;
- Maintien ou augmentation des parts de marché de la Société pendant l'exercice du mandat.

** Il est rappelé que le dispositif mis en place en cas de révocation pour tout motif autre qu'une faute lourde de Jacques STERN, avait été fixé lors des Conseils d'administration du 17 juillet et 12 décembre 2007.

- En cas de révocation dans les douze mois suivant sa nomination, deux ans de rémunération calculée sur le total de la rémunération brute annuelle payable à Jacques STERN au titre de son mandat en tant que Président du Conseil d'administration d'Ingenico soit deux fois 200 000 € ;

- Un an de cette même rémunération au-delà des douze premiers mois suivant sa nomination ;
- Maintien du droit aux actions gratuites pour lesquelles la période d'acquisition ne serait pas encore devenue définitive.

Lors de sa séance du 23 janvier 2008, le Conseil d'administration a décidé, conformément à la Loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat du 21 août 2007, de subordonner les indemnités et rémunérations différées dues à Jacques STERN aux conditions de performance suivantes :

- Appréciation de la régularité et de l'efficacité de sa mission de Président de la Société tant au sein de la Société elle-même (tenue et déroulement des Conseils et Comités ; suivi des procédures de contrôle interne ...) qu'à l'extérieur de la Société (représentation de la Société auprès des administrations, des grands clients, des grands actionnaires...);

- Maintien ou augmentation des parts de marché de la Société pendant l'exercice du mandat.

Le Conseil d'administration du 20 janvier 2010 a réuni les fonctions de Président et de Directeur Général, mettant ainsi fin aux fonctions de Président de Jacques STERN

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 20 janvier 2010 :

« S'agissant de l'indemnité qui sera versée à Jacques STERN à raison de la cessation de ses fonctions de Président, il est rappelé que, conformément à l'article L. 225-42-1, 5^{ème} alinéa du Code de commerce, le Conseil d'administration doit vérifier que les conditions de performance prévues lors de sa réunion du 23 janvier 2008 et approuvées par l'Assemblée Générale du 15 mai 2008 sont bien respectées.

Il est rappelé qu'en cas de révocation de sa fonction de Président, pour tout motif autre qu'une faute lourde, au-delà des douze premiers mois suivant sa nomination, le dispositif prévu par décisions du Conseil du 17 juillet et du 12 décembre 2007, et également approuvé par l'Assemblée Générale du 15 mai 2008, est le suivant :

- indemnité égale à un an de rémunération calculée sur le total de la rémunération brute annuelle payable à Jacques STERN au titre de son mandat en tant que Président du Conseil d'administration d'Ingenico, soit 200 000 € ; et
- maintien du droit aux actions gratuites qui lui ont été attribuées et pour lesquelles la période d'acquisition ne serait pas encore devenue définitive ; en l'espèce, la période d'acquisition relative à 20 000 actions qui ont été attribuées gratuitement à Jacques STERN lors de la réunion du Conseil d'administration du 25 juin 2008 et du 24 juin 2009 n'a pas encore expiré.

Ce dispositif est subordonné aux conditions de performance suivantes, telles que fixées par le Conseil d'administration du 23 janvier 2008 :

- o appréciation de la régularité et de l'efficacité dans sa mission de Président de la Société tant au sein de la Société elle-même (tenue et déroulement des Conseils et Comités, suivi des procédures de contrôle interne ...) qu'à l'extérieur de la Société (représentation de la Société auprès des administrations, des grands clients, des grands consommateurs) ; et
- o maintien ou augmentation des parts de marchés de la Société pendant l'exercice du mandat.

Il est également rappelé qu'aux termes des articles L. 225-42-1, 5^{ème} alinéa et R.225-34-1, 2^{ème} alinéa du Code de commerce, le versement de toute indemnité liée à la cessation des fonctions est interdit avant que le Conseil d'administration n'ait constaté le respect des conditions de performance et que la décision du Conseil constatant le respect de ces conditions de performance devra être publiée sur le site internet de la Société dans un délai maximal de 5 jours suivant la réunion du Conseil et devra pouvoir y être consultée au moins jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ordinaire. Tout versement qui serait effectué en méconnaissance de ces mesures serait nul de plein droit.

Le Conseil procède alors à l'examen des conditions en question :

S'agissant de l'appréciation de la régularité et de l'efficacité de la mission de Jacques STERN en qualité de Président de la Société au sein de la Société elle-même, le Conseil constate les éléments suivants :

- le Conseil constate le fonctionnement régulier des organes de la société depuis 2007, qu'il s'agisse des Conseils, des Comités et de l'Assemblée générale. Le Conseil souligne notamment la fréquence de ces réunions ; ainsi le Conseil s'est réuni 10 fois en 2007 et 2008 et 9 fois en 2009. Les quatre Comités se sont également réunis régulièrement comme ceci est indiqué dans le rapport qui a été préparé annuellement

par Jacques STERN conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce. L'Assemblée Générale a, elle-même, été convoquée à deux reprises en 2008, dans le cadre de l'approbation des comptes et de l'opération Sagem.

- le Conseil constate, pendant la durée de l'exercice de son mandat, la mise en place d'une procédure visant à évaluer le bon fonctionnement du Conseil;
- le Conseil constate que la Société a, dans un Communiqué en date du 17 décembre 2008, indiqué que le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, tel que rendu public par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008, est celui auquel elle se réfère ;
- le Conseil constate que la composition du Conseil a été améliorée en termes d'indépendance des membres puisque deux membres qualifiés comme tels ont été nommés en mars 2008 ;
- le Conseil constate que le contrôle interne a été renforcé notamment par l'adoption du référentiel COSO.

S'agissant de l'appréciation de la régularité et de l'efficacité de la mission de Jacques STERN en qualité de Président de la Société à l'extérieur de la Société, le Conseil constate les éléments suivants :

- sous l'impulsion de Jacques STERN, **Ingenico** est désormais membre de l'AFEP et de l'IFA ;
- Jacques STERN a organisé un colloque intitulé « La sécurité de bout en bout dans un monde ouvert et mobile » qui s'est tenu le 4 juin 2009.

S'agissant du maintien ou de l'augmentation des parts de marchés de la Société, le Conseil constate que pendant l'exercice du mandat de Jacques STERN en tant que Président, **Ingenico** est devenu leader mondial des solutions de paiement notamment par le rachat des activités « terminaux de paiement » de la société Sagem Sécurité en mars 2008. Par ailleurs, **Ingenico** a également mis en œuvre le plan stratégique défini fin 2008 qui s'est traduit, entre autres, par une prise de participation dans la société Roam Data, active dans le domaine du paiement mobile et surtout par l'acquisition du groupe easycash fin 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, Jacques STERN ne prenant pas part au vote:

- décide que Jacques STERN cessera de bénéficier de sa rémunération de Président du Conseil d'administration à compter de ce jour ; ainsi compte tenu de la date de cessation de son mandat, Jacques STERN percevra, au titre de 2010, une rémunération pour la période du 1^{er} janvier au 20 janvier 2010 ;
- constate la réalisation par Jacques STERN des conditions de performance fixées par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 23 janvier 2008 ;
- décide, en conséquence, le versement au profit de Jacques STERN d'une indemnité de cessation des fonctions de 200 000 € et le maintien de son droit aux 20 000 actions qui lui ont été attribuées gratuitement par le Conseil d'administration lors de ses réunions des 25 juin 2008 et 24 juin 2009. »

Cette décision a été mise en ligne sur le site de la Société le 22 janvier 2010.

5.2.6.2 Engagements d'indemnités de départ pour les salariés

Il n'existe pas d'accord prévoyant au bénéfice des salariés des indemnités s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

5.3 INFORMATIONS DE L'ARTICLE L. 225.211 ALINEA 2

- *Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice 2010*

Au cours de l'exercice 2010 :

- 1 610 047 actions ont été achetées dans le cadre du contrat de liquidité au cours moyen de 19,671 €.
- 1 753 481 actions ont été vendues dans le cadre du contrat de liquidité au cours moyen de 19,208 €.
- 550 000 actions ont été achetées, hors contrat de liquidité, dans le cadre de mandats, au cours moyen de 17,778 €. Le montant des frais de négociation s'est élevé à 17 541,32 €.

- *Nombre et valeur des actions propres détenues au 31 décembre 2010*

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice, le solde du contrat de liquidité était de 51 744 actions au 31 décembre 2010.

Par ailleurs, le portefeuille des actions achetées pour d'autres motifs par la Société, sur la base de l'autorisation de l'assemblée générale du 15 mai 2009 et de précédentes autorisations, s'établissait, au 31 décembre 2010, à 823 699 actions au cours moyen de 16,151 €.

Ainsi, au 31 décembre 2010, la Société détenait un total de 875 443 actions propres soit :

- 51 744 dans le cadre du contrat de liquidité ;
- 823 699 ayant été acquises pour d'autres motifs.

soit 1,70 % du capital (sur un total de 51 511 971 actions d'une valeur nominale de 1 €).

Les valeurs de ce portefeuille étaient, à cette date, les suivantes :

- valeur comptable : 14 645 219,16 €
- valeur de marché : 23 720 128,09 €

- *Utilisation des actions propres et réallocations à d'autres finalités.*

Au cours de l'exercice 2010, 715 054 actions auto-détenues ont été utilisées afin d'être attribuées aux bénéficiaires de plans d'actions gratuites.

Aucune réallocation n'a eu lieu au cours de l'exercice 2010.

6 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste à ma connaissance que les comptes de l'exercice 2010 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Philippe LAZARE
Président Directeur Général

7 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	KPMG				CGEC			
	Montant HT (en K€)		en %		Montant HT (en K€)		en %	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Ingenico SA	551	241	29%	15%	163	222	93%	95%
- Filiales intégrées globalement	1 095	865	58%	54%	13	0	7%	0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Ingenico SA	120	195	6%	12%		12		5%
- Filiales intégrées globalement	31	1	2%	0%		0		0%
Sous total	1 797	1 303	96%	81%	176	234	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	77	306	4%	19%	0	0		0%
Autres	0	0	0%	0%	0	0		0%
Sous total	77	306	4%	19%	0	0	0%	0%
Total	1 874	1 609	100%	100%	176	234	100%	100%